IMT Nuremberg Archives

H – 652

International Court of Justice

918
7
B13

H0652 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance ouverte le 30 aout 1946
à 10 h. 10 sous la présidence
de LORD JUSTICE LAWRENCE.

-:-:-:

LE PRESIDENT. - Le Tribunal a reçu une demande du Dr. Steinbauer pour avoir la permission de présenter un affidavit pour l'accusé Seyss-Inquart. Est-ce que le Ministère Public a eu l'occasion de voir cet affidavit? Est-ce qu'il y voit une objection?

SIR DAVID MAXWELL- FYFE. - Mylord, je ne crois pas que tous mes collègues aient eu l'occasion de voir cet affidavit. Nous l'avons reçu d'ailleurs ce soir. Si donc, Votre Honneur pouvait nous permettre, nous donnerions notre réponse plus tard dans la journée.

LE PRESIDENT.- Merci.

M. LATERNSER. - Monsieur le Président, quelques instants.

En raison d'une lettre que j'ai reçu hier soir je puis prouver qu'un ordre écrit existait d'après lequel des préparatifs quelconques pour une guerre de microbes actifs étaient interdits. J'ai déjà parlé de

H0652 - 0003

cela à Sir David . La lettre devait être traduite et on devait rediscuter après si elle devait être admise comme preuve. Je désirerais seulement faire cette déclaration présentation déclaration afin que la présentation de lettre ne soit pas considérée comme tardive.

LE PRESIDENT. - Dr Laternser, vous voulez dire que la lettre sera traduite et fournie aux Ministères Publics qui nous feront savoir s'ils sont d'accord pour que cette lettre soit prise en considération. Cela doit être fait aujourd'hui ?

Dr LATERNSER.- Oui.

LE PRESIDENT. - Très bien.

General TAYLOR. - .....

.....

H0652-0004

L.C.3
30 août 1946
10 à 11 h.

Monsieur le Président - Messieurs les Membres du Tribunal :

Dans l'acte d'accusation, le Ministère public demande une déclaration de criminalité contre six groupements ou organisations. Pour rendre plus claires la détermination des charges et la préparation des témoignages, cette classification en six parties convient parfaitement puisqu'elle reflète exactement la structure officielle du Troisième Reich.

Néanmoins, si l'on veut approfondir encore la question le Troisième Reich n'était pas sextuple - sa structure était plus simple - le Troisième Reich était une machine politique et une machine militaire. Il était incarné par le Parti nazi et l'Armée et cherchait à réaliser ses buts par leur intermédiaire. Ses succès en Allemagne et à l'étranger étaient réalisés par ces deux instruments. La Wehrmacht doit surtout sa résurrection au Parti nazi; le Parti, de son côté, aurait été impuissant et incapable sans la Wehrmacht. Comme l'a dit le Général Reinecke, les deux piliers du Troisième Reich étaient le Parti et l'Armée, et chacun d'eux était lié au succès ou à la faillite de l'autre.[1]

L'appendice B de l'Acte d'Accusation détermine les chefs et principaux instruments du Parti et de l'Armée. Pour le Parti, l'acte d'accusation désigne par exemple le corps des chefs politiques ainsi que les membres des SS,

H0652 - 0005

L.c.4
30 aout 45
10 à 11.

comme principaux instruments exécutifs du Parti. Pour l'Armée, l'acte d'accusation désigne les généraux en chef qui avaient la plus grande autorité pour la préparation et l'exécution des plans et des opérations.

I. LE GROUPEMENT DE L'ETAT-MAJOR GENERAL ET DU HAUT-COMMANDEMENT

La composition de ce groupement de chefs militaires a été décrite par le Ministère public au cours de l'exposé principal, et il ne reste que peu de choses à dire à titre d'illustration. La Défense invoque l'argument que ces chefs militaires ne constituaient pas un groupement au sens usité dans l'acte d'accusation. Les arguments qui viennent à l'appui de cette objection technique ne sont, je crois, pas solides, mais je veux y répondre directement et clairement.

Un certain nombre de points traités par la Défense sont basés, soit sur l'incompréhension, soit sur une mauvaise interprétation délibérée de la définition du mot groupement dans l'acte d'accusation. Ainsi, plusieurs témoins ont déclaré que l'"Etat-Major général" était composé de jeunes officiers d'un grade relativement subalterne

H0652-0006

L.C.5
30 août 46
10 à 11 h.

et qui tenaient le rôle d'assistants aux commandants en chef. Cette interprétation entraine une confusion avec ce que les militaires connaissent sous le nom de "Corps d'Etat-Major général" des diplomés d'Ecole de Guerre. Comme le ministère public l'a expliqué au début, l'acte d'accusation n'implique pas ces officiers.[2] Etant donné que ceci ou un témoignage du même ordre constitue une attaque du nom appliqué par l'acte d'accusation au groupement des chefs militaires, cette question n'a aucune portée.[3] Il n'existe ni expression ni terme particuliers consacrés en anglais ou en allemand pour désigner les chefs de la Wehrmacht; l'acte d'accusation réunit les expressions "Etat-Major général" et "Haut Commandement" comme expliquant le mieux ce qu'étaient les chefs des quatre états-majors de l'OKW OKH,OKM et OKL , qui étaient tous des organismes de première importance dans les plans militaires, et les commandants - en-chef qui dirigeaient les opérations. Ensemble, ils désignent tous les chefs militaires.

Quelques autres questions techniques de moindre importance ne méritent qu'une brève mention. On a prétendu que le tableau d'organisation joint aux affidavits de Halder Brauchitsch et Blaskowitz [4] ne dépeint pas exactement la hiérarchie du commandement. Ceci est exact, le tableau ne visait pas à montrer la hiérarchie du commandement, les affidavits n'en parlent pas, et le ministère public n'a rien prétendu de tel.[5] La question de savoir si Keitel

H0652 - 0007

L.C.6
30 aout 46
10 à 11.

aurait dû être placé dans la même case qu'Hitler au lieu d'avoir une case à lui tout seul, n'est pas plus pertinente.[6] Aucune de ces questions concernant le tableau en question n'entraine l'addition ou l'exclusion d'un seul membre du groupement [7], ou n'affecte la définition des chefs militaires donnée dans l'acte d'accusation. Il n'est pas plus pertinent de prétendre que la liste des membres du groupement [8] comprend quelques généraux qui ne furent que temporairement commandants-en-chef et ne furent jamais nommés officiellement. Ceci pourrait devenir pertinent plus tard au cours du procès des généraux respectifs, s'ils peuvent prouver qu'ils n'eurent en fait jamais la situation et la responsabilité d'un commandant-en-chef, mais n'a aucune valeur quand il s'agit du groupement dans son ensemble.

Plusieurs affidavits présentés par la Défense font ressortir le fait que quelques généraux furent membres du groupement pendant moins de six mois, qu'un certain nombre d'entre eux moururent, furent limogés ou mis à la retraite avant la fin de la guerre, et que les plus jeunes n'étaient pas encore généraux

- 2 suite 1 fin -

H0652-0008

L.C.7
30-8-46
10 à 11.

au commencement de la guerre. Tout ceci est fort naturel. Nous nous occupons d'une période de 7 années, la plupart d'entre elles étaient des années de guerre, ce qui est une tâche hasardeuse et difficile. Au cours de ces années, quelques généraux moururent, d'autres échouèrent, et d'autres encore perdirent leur faveur, des têtes nouvelles les remplacèrent; le nombre croissant des groupes d'armées et des armées allemandes donna encore à d'autres officiers la situation de commandant-en-chef. Etant donné qu'en temps de guerre les risques sont plus grands et les échecs plus couteux dans la Wehrmacht qu'en politique, ce renversement peut également avoir été plus grand dans la Wehrmacht que dans le Parti nazi. Mais, une fois de plus, ces questions ne seront pertinentes que lorsqu'il s'agira de la responsabilité individuelle des membres du groupement et non pas de la responsabilité du groupement lui-même.

On a spécialement insisté sur le fait que bien des membres du groupement ne l'étaient pas encore devenus avant 1942. L'argument que l'on tire de cela, est, je suppose, que les généraux qui n'entrèrent dans le groupement qu'après 1942 ne pouvaient pas avoir pris part à la préparation et au déclenchement des guerres d'agression.[9] Il est exact que, vers la fin de 1942, la Wehrmacht, qui avait à sa tête le groupement accusé, avait envahi ou écrasé toutes ou une grande partie des nations voisines à

H0652 - 0009

L.C.8
30-8-46
10 à 11.

l'exception de la Suisse et de la Suède, de sorte que, d'autres guerres d'agression étaient devenues impossibles. On pourrait, je pense, également prétendre aussi énergiquement que, bien des Allemands entrèrent au groupement des chefs des SS ou du Parti ou s'y élevèrent à un grade important, après 1942. L'argument ne tient certainement pas compte du fait que le groupement des chefs militaires, bien après 1942, ordonnait officiellement le massacre des commandos et des commissaires pour réaliser la "pacification" en répandant la terreur. Beaucoup des atrocités commises par l'Armée allemande eurent lieu au cours de la dernière phase de la guerre. Une fois de plus, cette question n'est fondée que si chacun de ceux qui sont entrés à la dernière heure dans le groupement peuvent prouver au cours des procès ultérieurs qu'ils n'ont jamais entendu parler d'activités criminelles et qu'ils n'y ont jamais pris part. Le groupement lui-même ne peut pas échapper à la responsabilité en prétendant que ses effectifs augmentèrent même après que la capacité du Troisième Reich à lancer des guerres d'agression ait été épuisée.

H0652 - 0010

L.C.9
30-8-46
10 à 11.

La défense nous dit que les chefs militaires ne constituaient pas un "groupement" parce qu'ils ne faisaient qu'occuper des postes officiels sans aucun "élément unifiant". [10] C'est là une question de fait. Sa solution n'en est pas plus avancée par de subtils arguments linguistiques, comme de savoir, par exemple, si l'expression allemande, "gruppe" signifie "groupement" ou "nombre" [11] Je suppose que "groupement" veut dire un certain nombre de personnes choisies à cause d'une certaine ressemblance, ou comme dit Mr le Juge Jackson,[13] les membres doivent avoir entre eux un "rapport identifiable" et un "but général commun". Je suppose aussi que la "ressemblance" ou le "rapport" et le but doivent être pris dans le sens fixé par l'accord de Londres.

Les généraux qui occupaient les postes cités dans l'Acte d'Accusation constituaient la direction militaire du troisième Reich. C'est là leur "ressemblance", leur "rapport identifiable" ou "élément unifiant". Leur "but général collectif" était d'organiser et d'instruire la Wehrmacht, d'en élaborer les plans et d'en diriger les opérations.

Je prétends que les témoignages à cet égard sont concluants et sans contradiction. Des généraux allemands de premier plan - Brauchitsch et Halder - ont dit, dans des déclarations faites sous la foi du serment,[14] que ceux

H0652 - 0011

L.C. no
30-8-46
no C 11

qui occupaient les postes énumérés dans l'Acte d'Accusation avaient "le réel commandement de l'Armée" et "étaient en fait l'Etat Major Général et le Haut Commandement."[15] Les objections techniques faites plus tard par la défense à l'égard du Statut ne sont pas du tout pertinentes en ce qui concerne ce point essentiel.

Les témoignages de nombreux généraux, à supposer que l'on puisse les croire, selon lesquels les chefs militaires n'avaient pas une organisation officielle ou de réunion consultative secrète, est tout à fait en dehors de la question. Le Ministère public n'a pas fait cette inculpation; et il n'a pas non plus accusé les chefs militaires de constituer un parti politique ou d'avoir eu des idées établies ou communes sur les questions de politique intérieure.

Et nous ne sommes pas non plus, surpris d'entendre de la bouche de plusieurs témoins de la défense que les allemands, comme nous-mêmes, trouvèrent qu'il était plus facile d'établir une coordination dans un service particulier qu'une coordination entre l'Armée, la Marine et l'Aviation.[16]

page 4 suite (fin)

H0652 - 0012

L. C-11
30-8-46
10 à 11.

L'existence même de l'OKW suffit à prouver l'importance que les allemands attachaient à la collaboration entre les services, et de nombreux documents montrent des préparations et discussions constantes et détaillées entre les trois services.[17] En tout cas, il n'est pas nécessaire de regarder plus loin que le cours réel des évènements. Personne, à coup sûr, n'aurait pu prétendre en 1941, après avoir été témoin de l'usage coordonné des tanks et Stukas en Afrique et le travail d'équipe des trois services au moment de l'invasion de la Norvège, que l'effort de guerre allemand manquait de coordination.

Du point de vue de la préparation militaire, Halder nous dit que l'organe le plus important de l'OKW était l'état-major d'opérations, dont Jodl et Warlimont étaient respectivement le chef et le chef-adjoint.[18] Les commandants en campagne participèrent aussi à cette préparation. Nous savons par Brauchitsch et Blaskowitz [19] que les plans militaires des attaques sur la Pologne et les autres pays furent préalablement soumis aux commandants en chef des groupes d'armées et des armées, afin que l'OKW ait le bénéfice de leurs avis. Brauchitsch et Blaskowitz nous ont également dit que, pendant les opérations, l'OKH et les commandants en chef des groupes d'armée et des armées étaient en consultations continuelles, et que les commandants en chef étaient à chaque instant consultés par Hitler lui-même.[20] Le témoignage du Général Reinhardt est concordant.[21] Des documents contemporains montrent clairement

H0652 – 0013

L.C. 12
20-8-46
40 à 11.

la participation des commandants en chef en campagne dans la préparation de la campagne polonaise.[22]

Les commandants en chef des groupes d'armées et des armées dans les territoires occupés jouissaient d'un pouvoir exécutif (Vollziehende Gewalt) à l'intérieur des régions soumises à leur commandement.[23] Dans ces régions, ils étaient (l'autorité) "suprême", et avaient droit de vie ou de mort sur les habitants. Ils avaient la responsabilité de décider des questions comme, par exemple, de savoir si les ordres du commissaire et du commando devaient être diffusés et, dans ce cas, dans quelle mesure et avec quelles instructions.

En résumé, ces généraux constituaient un groupe de personnes qui dirigeait l'Armée allemande et dont le but commun était de la préparer et de la diriger dans les opérations militaires. De temps à autre, quand tous les membres se réunissaient c'était une assemblée [24] Le but

H0652-0014

L.C. 13
30-8-46
10 à 11.

et l'esprit de l'Accord de Londres fait tomber nettement un tel groupe d'hommes sous le coup de l'Article 9 de cet accord. L'accord décida la formation de ce Tribunal pour juger les délits tels que la préparation et la conduite d'une guerre d'agression, et la violation des lois et coutumes de la guerre. Les chefs militaires allemands sont accusés, entre autres choses, d'avoir effectivement élaboré des plans d'après lesquels les guerres illégales d'agression, furent engagées et d'avoir entraîné l'armée dans le déclenchement et le soutien de ces guerres. Ils sont accusés d'avoir donné à toute la Wehrmacht des ordres prescrivant l'assassinat de certaines catégories de prisonniers, et d'avoir aidé, encouragé et participé au meurtre et aux mauvais traitements de la population civile, le tout en violation des lois et coutumes de la guerre.

Nous prétendons que l'argument de la défense selon lequel les chefs militaires ne constituent pas un "groupement" et ne peuvent pas par conséquent, tomber sous le coup de l'Article 9, est sans le moindre fondement et tout à fait contraire aux intentions précises de l'Accord de Londres. Cet Accord ne peut être raisonnablement interprété de façon à exclure de la portée de l'Article 9 les chefs de l'un des deux principaux organismes du 3ème Reich.

La défense semble soutenir que l'adhésion à ce groupement n'a pas été volontaire [25] Je dis "semble" car on nous dit, d'une part que les généraux ne pouvaient quitter

H0652 - 0015

L.C. 14.
30.8.46
10 à 11

les postes qu'ils occupaient,[26] et, d'autre part, que beaucoup d'entre eux démissionnèrent à cause de désaccords avec Hitler.[27]

Cette question est, à mon avis, une question simple. Nous ne nous occupons pas ici de la recrue allemande ordinaire qui forma la masse de la Wehrmacht. Nous nous occupons uniquement des militaires de carrière et des officiers allemands les plus zélés, ambitieux et capables de la partie. La plupart choisirent une carrière militaire parce que c'était dans leur sang et, comme le dit Manstein,[28] ils "considéraient la gloire de la guerre comme quelque chose de grand." Ils étaient les esclaves de leur profession à laquelle ils se vouaient entièrement, et s'ils atteignaient le rang de commandant en chef, ils étaient, comme Manstein, fiers de ce qu'une armée leur ait été confiée. Personne, en Allemagne ne devenait commandant en chef à moins qu'il ne le voulût .

H0652 - 0016

L.C. 15
30-8-45
10 à 11

Il est vrai qu'en temps de guerre, un officier de carrière ne peut pas démissionner ni quitter son poste à sa volonté. Mais celà ne transforme pas l'officier de carrière en recrue, et ne rend pas sa situation non-volontaire. Personne ne devient officier de carrière sans connaître d'avance les obligations qui le lieront en temps de guerre. Les fanatiques nazis qui se précipitèrent pour s'engager dans les premières divisions de Waffen-SS ou qui rejoignirent volontairement les autres sections paramilitaires du Parti, ne pouvaient pas, après celà, démissionner à leur gré,[29] mais je n'ai pas entendu dire que ce fut un argument pour prétendre qu'ils étaient des recrues ou des membres non-volontaires. Les membres du groupe de l'Etat-Major Général et du Haut-Commandement étaient des guerriers professionnels zélés qui rivalisaient avec d'autres semblables à eux-mêmes pour arriver à être commandant en chef et en avoir les responsabilités et les honneurs. Ils montaient en grade dans la Wehrmacht exactement comme un membre ambitieux du Parti pouvait monter en grade pour devenir Kreisleiter ou Gauleiter.

En fait, il était plus facile pour le Commandant en Chef de se démettre que pour aucun autre de la Wehrmacht. L'officier subalterne qui protestait contre ce qui se passait autour de lui pouvait perdre son avancement, être muté à un poste moins intéressant, ou passer en Conseil de guerre et être dégradé. On ne lui accordait pas la faculté de se retirer et il était ordinairement trop jeune pour invoquer plausiblement la maladie.

H0652 - 0017

L.C .16
30.8.46
no a 11

Les commandants en chef se trouvaient dans une situation bien meilleure. Aucun Ministère de la guerre ne veut d'un Commandant en chef en campagne qui est en désaccord constant et fondamental avec les ordres qu'il reçoit. Un tel commandant en chef doit être relevé. Cependant, il a souvent une ancienneté, un prestige, et une capacité reconnue suffisants pour que sa rétrogradation ou sa disgrâce soit embarrassante, et la retraite ou l'acceptation de la démission est la meilleure solution pour tous les intéressés.

Et c'est justement ce qui s'est produit avec certains des commandants en chef. Le dossier est rempli de témoignages de Commandants en chef ou les concernant, qui étaient ouvertement en désaccord avec Hitler sur des questions de tactique et qui, à la suite de ces désaccords, furent mis à la retraite ou autorisés à démissionner.

H0652 - 0018

L.C. 16 a
30.8.46
10 à 11

Je note, en passant, qu'il est remarquable que le compte-rendu ne donne pas de preuve qu'aucun commandant en chef ait indiqué ouvertement et de façon décisive; son désaccord avec Hitler lors de la promulgation d'ordres qui violaient les lois de la guerre ou qui l'obligeaient à se retirer comme conséquence de ces ordres. En tous les cas, il est évident qu'un commandant en chef qui désirait se retirer, pouvait s'arranger pour le faire, soit en invoquant la maladie, soit en agissant honnêtement et franchement. S'il avait la volonté, il existait un moyen d'en sortir. Il est à noter que les trois FeldMarshall qui ont témoigné devant ce tribunal avaient tous trouvé ou découvert le moyen de s'en sortir et les comptes-rendus montrent que beaucoup d'autres réussirent à le faire,[30] et que peu d'entre eux eurent à en souffrir par la suite.

II

ACTIVITES CRIMINELLES DU GROUPEMENT

J'en viens maintenant aux activités criminelles du groupement. Le Ministère public émet l'opinion que les dépositions devant le Tribunal établissent de façon concluante la participation de l'Etat-Major général et du groupement du Haut-Commandement à l'accomplissement des desseins criminels du complot et à la perpétration de crimes tombant sous toutes les parties de l'Art. 6 du Statut et sous tous les chefs de l'Acte d'accusation [31]. Nous sommes aussi d'avis que les buts, méthodes, et activités criminels du groupement étaient d'une

H0652 – 0019

L.C.16 b
30.8-46
10 à 11

telle nature que ses membres peuvent à bon droit être accusés de les avoir connus et que, pour la plupart, ils en ont eu réellement connaissance.[32]

A. - CHEFS 1 et 2 de l'ACTE d'ACCUSATION

CRIMES CONTRE LA PAIX

Je veux tout d'abord parler de la période d'avant-guerre, ou plus exactement, de la période se terminant au printemps de 1939 alors que le plan détaillé pour l'attaque de la Pologne était en voie d'exécution. Il est à noter que pendant cette première période le groupement indiqué dans l'acte d'accusation, ne dépassa jamais le nombre de huit membres et que quatre sont accusés à ce procès.[33]

Je ne désire pas parcourir à nouveau des sentiers battus. Nous savons que, pendant ces années, les chefs militaires crêèrent la Wehrmacht et en firent une machine militaire formidable, qui frappa de terreur lés pays voisins et réussit plus tard à envahir la plupart d'entre eux.

H0652 - 0020

L.C. 17
30.8-46
10 à 11

Il n'y a pas le moindre témoignage pour contredire l'accusation du groupe de l'Etat-Major général et du Haut-Commandement pour avoir dirigé la construction et l'assemblage de cette machine. Certains témoins ont déclaré que le réarmement avait été poursuivi dans un but de défense uniquement, mais que la nouvelle puissance de la Wehrmacht servit rapidement à soutenir la politique diplomatique d'agression d'Hitler. L'Autriche et la Tchécoslovaquie furent conquises bien qu'il n'y ait pas eu de guerre. Les évènements de 1939 à 1942 et la terrible puissance offensive de la Wehrmacht constituent encore des preuves suffisantes, même si l'on omet de parler de la déclaration écrite officielle de von Blomberg de juin 1937. Cette déclaration portait qu'il n'était pas nécessaire de s'attendre, d'aucun côté, à une attaque contre l'Allemagne.[34]

Les témoins de la défense ont fait grand état du fait que les généraux ne savaient rien ou pas grand chose à l'avance de l'absorption de l'Autriche. Un grand nombre de ces témoins n'étaient pas membres du groupe à l'époque, mais ceci ne change en tous cas, rien à l'affaire, puisque l'Anschluss n'avait pas été l'objet d'une décision prise à l'avance, mais fut précipité par la demande inattendue de plébiscite.[35] C'est pourquoi, comme l'a déclaré von Manstein [36] les plans de marche à travers l'Autriche furent rapidement improvisés.[37] Ces plans

H0652 - 0021

L.C. 17
30.8.46
10 à 11

furent préparés par Manstein, sous le contrôle de Beck (chef de l'Etat-Major général de l'Armée et membre du groupement), et d'autres membres du groupement furent étroitement impliqués dans l'Anschluss, comme,

d'autres généraux, qui, par la suite, en devinrent également membres.[40]

Quant à la participation des généraux à la crise de Munich et à l'occupation des territoires des Sudètes, le point principal de la défense semble se rattache au fait que Brauchitsch, Beck et d'autres généraux n'étaient pas d'avis de risquer une guerre à cette époque.là.[41] Le dossier ne laisse aucun doute sur le fait que l'attitude des généraux n'était pas basée sur une opposition à une politique diplomatique soutenue par des menaces militaires ou sur une désapprobation du dessein de frapper la Tchécoslovaquie. Leur attitude exprimait que la Wehrmacht n'était pas encore (en 1938) assez forte pour soutenir une guerre contre une grande puissance. L'accusé Jold a exprimé très clairement cette idée dans son journal,[42] en établissant un contraste entre "l'intuition du Fuehrer, selon laquelle nous devons le faire cette année et l'opinion de l'Armée, selon laquelle nous ne pouvons pas encore, puisque, très certainement, les puissances occidentales vont s'en mêler et que nous ne sommes pas encore leur égal."

H0652 - 0022

L.c. 18
30.8-46
10 à 11.

Il est complètement impossible de croire à la nouvelle affirmation de la défense prétendant qu'il n'y avait pas eu de préparatifs militaires en vue de l'occupation de la Tchécoslovaquie et que le Commandant en Chef de l'Armée n'avait pas donné d'instructions à cet effet,[43] lorsqu'on confronte cette affirmation avec les documents de l'époque, versés au dossier depuis longtemps, dont l'authenticité n'est pas contestée, et que la défense ne peut pas et n'a pas essayé d'expliquer. Les directives militaires et les notes de projets contenues dans ce qu'on appelle le dossier du "Fall Gruen"[44] réfutent toute affirmation de ce genre et révèlent complètement les vastes préparatifs faits par la Wehrmacht, sous la direction de KEITEL, JODL, BRAUCHITSCH, HALDER et d'autres.[45] Le Journal de JODL nous donne des détails complémentaires sur des faits tels que la coordination entre les offensives aériennes et terrestres, l'horaire de l'ordre du jour J, la collaboration avec l'armée hongroise et l'ordre de bataille.[46] Il montre aussi la participation personnelle d'autres membres du groupement[47] et d'autres généraux qui en devinrent membres plus tard.[48] Les préparatifs militaires en vue de l'absorption du reste de la Thécoslovaquie sont aussi bien prouvés par les documents versés au dossier.[49]

Un autre point au sujet de cette période d'avant-guerre est à remarquer. Les chefs militaires ne se sont pas contentés de prendre part à l'élaboration des plans, ils étaient enchantés des résultats. Ils craignaient d'entrer en guerre

H0652 - 0023

L.C. 19
30.8-46
To a 11.

avant d'être convenablement préparés, mais ils voulaient une grande armée et ils voulaient les avantages stratégiques et militaires que l'Allemagne a retirés des succès de HITLER en Autriche et en Tchécoslovaquie. C'est, en fait, la raison pour laquelle les Chefs du Parti et les Chefs militaires ont collaboré; c'est la raison pour laquelle les généraux ont soutenu HITLER; c'est la raison pour laquelle le troisième Reich, par l'intermédiaire du Parti et de la Wehrmacht a pu accomplir ce qu'il a accompli. C'est ce qu'en autant de mots les généraux allemands parmi les plus importants ont dit au Tribunal. BLOMBERG nous dit qu'avant 1938-1939, les généraux allemands n'étaient pas opposés à HITLER.[50] BLASKOWITZ dit que tous les officiers de l'armée ont accueilli favorablement le réarmement et n'avaient donc aucune raison de s'élever contre HITLER.[51] Tous deux nous disent que HITLER a obtenu les résultats que tous les généraux désiraient.

-10 suite et fin-

H0652 - 0024

L.C. 20
30.8.46
20 à 11

Les dépositions de BLOMBERG et de BLASKOWITZ ne sont affaiblies en rien par les déclarations des différents témoins à décharge établissant que de nombreux officiers de l'armée désapprouvaient certaines méthodes intérieures de HITLER, et se défiaient de certains politiciens nazis. On ne peut pas s'attendre à ce que tous les complices d'un crime s'aiment et aient confiance les uns dans les autres. Le fait, qu'en dépit de ces divergences, le Troisième Reich faillit si bien imposer au monde son autorité et ses théories malfaisantes, souligne simplement l'accord profond existant entre le Parti et les chefs militaires sur les buts les plus essentiels,-unité nationale et puissance militaire- afin de réaliser un agrandissement territorial. On ne peut en douter, et pour en avoir confirmation, il nous suffit d'examiner la déposition d'un témoin appelé par la défense (Generaloberst REINHARDT, qui était le chef de la section d'entrainement de l'armée avant la guerre, et qui plus tard, commanda une armée blindée et un groupe d'armée sur le front de l'Est). Quand on lui demanda qu'elle était l'attitude des officiers vis-à-vis de HITLER, il répondit:[52]

> "Je ne crois pas qu'il y ait un seul officier qui n'ait pas soutenu HITLER dans ses succès extraordinaires, HITLER avait tiré l'Allemagne de son extrême misère, tant au point de vue politique intérieure et étrangère, qu'au point de vue économique."

Ainsi, nous en arrivons à la guerre elle-même. Le groupe de chefs militaires désignés dans l'Acte d'Accusation, devient beaucoup plus grand; il ne s'agit plus uniquement des généraux de Berlin, mais aussi des seigneurs de la guerre

H0652 – 0025

L.C. 21
30.8-46
10 ex

qui commandaient la Wehrmacht en campagne et dont les noms étaient bien plus familiers aux habitants des territoires envahis par les Allemands, et bien plus redoutés d'eux. Des noms tels que BLASKOWITZ, von BOCK, von KLUGE, KESSELRING, von RUNDSTEDT, SPERRLE, et von WEICHS.[53]

Que disent les généraux pour excuser l'attaque contre la Pologne? Certaines de leurs déclarations, comme l'explication de MANSTEIN disant que les Polonais auraient pu attaquer "inconsidérément" l'Allemagne,[54] sont simplement risibles. La meilleure excuse qu'ils pouvent donner, c'est qu'ils s'attendaient à ce que la Pologne capitulat sans lutte.[55] Si c'est un moyen de défense, sa vraisemblance est discutable. HITLER lui-même a fait comprendre à ses chefs militaires qu'il ne s'agissait pas de Dantzig et du Corridor, mais d'espace vital et d'augmentation du ravitaillement sous l'exploitation allemande.[56] Il aurait été difficile pour les généraux de s'attendre à ce que les Polonais se rendissent complètement sans

-11 suite et fin-

H0652-0026

L.C.22
30.8-46
10 à 11.

lutte, et HITLER avait dit qu'il y aurait guerre et que l'affaire tchèque ne se répèterait pas.[57]

Mais le fait que les généraux espéraient un "Blumenkrieg" n'est pas un argument. Les témoins à décharge ont admis que les demandes allemandes à la Pologne devaient être imposées par des menaces militaires et la puissance militaire.[58] Il n'y a aucun témoignage que les généraux aient fait opposition à cette méthode de simple banditisme. En fait, il est clair qu'ils l'ont approuvée de bon coeur, car ils considéraient le Corridor polonais comme une "profanation" et la reconquête de l'ancien territoire allemand sur la Pologne comme un "point d'honneur".[59] Et on n'a jamais considéré comme une justification le fait qu'un voleur a été surpris par la résistance de sa victime et a dû commettre un assassinat pour avoir l'argent.

Il n'y a pas de contestation sur la participation consciente des membres de l'Etat-Major et du groupement du Haut-Commandement dans l'établissement du plan et le déclenchement de l'attaque elle-même. BRAUCHITSCH a décrit comment les plans furent élaborés et transmis ensuite aux Commandants en chef du front, pour avis.[60] Nous savons, à la fois par son témoignage[61] et par des documents actuels[62] que BLASKOWITZ, un des Commandants en chef du front, reçut les plans pour l'attaque, en juin et qu'il les compléta par la suite, après consultation avec le groupe d'armée et l'OKH. Le Chef de l'Etat-Major, RUNDSTEDT reçut les plans[63] et il ne saurait y avoir aucun dou-

H0652-0027

L.C.23
30.8-46
10 à 14.

te que tous les Commandants en chef les reçurent également. Une semaine avant l'attaque, tous les membres du groupement se réunirent à l'Obersalzberg pour recevoir les dernières instructions.[64]

Lorsque la guerre s'étendit à d'autres pays et finalement à tout le continent Européen, la Wehrmacht s'agrandit et de nombreux nouveaux groupes d'armées, des armées, des escadrilles et des Commandements maritimes furent créés et le nombre des membres du groupement s'accrut en conséquence. Toutes les 3 branches de la Wehrmacht participèrent à l'invasion de la Norvège et du Danemark, ce qui fut une excellente démonstration d'"opérations combinées" impliquant une participation et une coordination étroite dans les projets. Les documents, que le Tribunal a entre les mains, montrent que cette opération était un produit du cerveau des amiraux allemands;

L.C. 24
30 aout 1946
10 h. 10 à 11 h.

La proposition fut faite pour la première fois par Raeder et d'autres membres du groupement appartenant à la marine et après avoir été approuvés par Hitler, les plans furent élaborés par l'OKW. Un grand nombre des membres du groupement ont participé à leur préparation et à leur exécution. Les témoignages de plusieurs commandants d'armée, selon lesquels ils n'avaient rien su à l'avance de cette attaque ne sont pas surprenants, puisque l'OKH et les commandements en chef d'armées étaient, à ce moment là, complètement absorbés par la préparation d'une attaque de beaucoup plus importante contre les Pays-Bas et la France. Quelques divisions seulement ont servi en Norvège et au Danemark et, puisque c'était une "opération combinéd" les plans ne furent pas élaborés à l'OKH, mais à l'OKW.

.....

H0652-0028

H0652 - 0029

L.C.25
30 aout 1946
10 h. 10 à 11 h.

La défense du Dr Laternser, présentée pour l'attaque contre la Norvège, selonlaquelle c'était une opération préventive pour empêcher une invasion anglaise de la Norvège pourrait sembler quelque peu plausible s'il y avait une preuve quelconque que l'invasion de la Norvège fût improvisée pour faire face àune nécessité,mais c'est tout à fait et inutilement incroyable vu les documents qui prouvent que l'invasion de la Norvège a été discutée depuis octobre 1939 et que desprojets actifs avaient été faits en décembre.Le 14 mars Hitler seestdécidé encore à donner l'ordre de l'attaque, car il cherchait encore quelques justifications et durant toutes les semaines précédentes l'attaque contre la Norvège il y eut des discussions au sein du groupe de l'Etat-Major general, savoir s'il ne serait pas préférable de commencer l'offensive générale à l'ouest contre la France, et les pays Bas avant d'entreprendre la campagne contre la Norvège.

Quant à la grande attaque dans louest, il semble d'après les dépositions des témoins de la défense, que Hitler voulait attaquer en automne 1939 et au Brauchitsch et d'autres généraux l'ont persuadé de reculer jusqu'au printemps 1940. Ce retard montre, en effet, que les generaux avaient une influence considérable sur Hitler, mais excuserait difficilement l'attaque faite par la suite. Quand le printemps 1940 avriva, d'après Menstein, "l'offensive dans l'ouest, considérée au point de vue du soldat, était absolument inévitable". Aucun témoignage ne prétend qu'un seul chef militaire allemand ait protesté contre ou _____

H0652 – 0030

L.C.26
30 août 1946
10 a 11 h.

se soit opposé à la violation flagrante et impitoyable de la neutralité des Pays-Bas.[70]

Les explications de la défense relatives au crime contre la paix sont laborieurses et peu plausibles, elles sont en contradiction aussi bien avec les documents qui sont en la possession du Tribunal qu'avec l'histoire des années en question. Il n'est pas vrai non plus que les chefs militaires n'étaient que des pantins sans influence sur le Führer ou sur le cours des évènements. Il y avait naturellement des points de désaccord non seulement entre Hitler et la Wehrmacht, mais au sein de la Wehrmacht aussi. Il en fut ainsi dans le cas du retardement de l'offensive à l'ouest ou celui du déclenchement de l'attaque du Danemark et de la Norvège. En dépit des tentatives faites pour faire croire le contraire, Hitler n'était pas assez stupide pour agir sans consulter les militaires. On n'a qu'a lire l'instruction du 12 Novembre 1940 donnée par Hitler aux dirigeants militaires [71], instruction rédigée après la fin victorieuse de

H0652 - 0031

L.C.27
30.8.46
10 à 11 h.

l'offensive de l'ouest, dans laquelle il examine d'une manière très expérimentale ses plans futurs en France, une offensive possible en Espagne, si Madère et les Açores devront être occupées, quelle assistance devra être apportée aux Italiens en Afrique du Nord, ce qu'il faut faire en Grèce et dans les Balkans, ce que l'avenir peut réserver en ce qui concerne l'Union Soviétique, et s'il faut envahir l'Angleterre au printemps de 1941. HITLER concluait :

> "Je compte sur les commandants en chef pour exprimer leur opinion sur les mesures envisagées dans cette instruction. Je donnerai ensuite des ordres concernant la méthode d'exécution et de synchronisation des actions individuelles."

Non, les chefs de la Wehrmacht n'étaient pas des pantins. S'il est vrai que c'est surtout grâce à HITLER et aux Nazis que les généraux eurent l'occasion de reconstruire la Wehrmacht, il est vrai aussi que HITLER dépendait complètement des généraux pour l'exécution de ses plans. BRAUCHITSCH a fait remarquer[72] que :"l'exécution des ordres qui étaient donnés à l'armée et aux groupes d'armées exigeait une telle connaissance approfondie des questions militaires, de telles capacités et une telle compréhension psychologique, que peu de personnes seulement étaient réellement capables d'exécuter de tels ordres." Et, il est utile de noter que malgré une friction très réelle et très naturelle existant entre les seigneurs de la guerre et un ancien caporal,HITLER, jusqu'en 1944, ne choisit jamais ses commandants en chef en dehors de l'armée[73]. Et même pendant ces derniers mois dé-

H0652 - 0032

L. C. 28
30-8-46
10 à 11.

sespérés, il n'y eut que quatre "outsiders" (tous venant des SS)[74] qui parvinrent à la distinction convoitée.

La Wehrmacht qui inonda le continent européen n'était pas non plus commandée par des hommes hésitants. Ces guerres d'agression furent déclenchées et conduites par des hommes qui avaient le culte de la puissance armée, et qui voulaient accroitre l'hégémonie de l'Allemagne. C'est, au fond, la raison pour laquelle les Nazis et les chefs de la Wehrmacht donnèrent son unité au Troisième Reich. J'appelle de nouveau l'attention du Tribunal sur le mémorandum de l'Amiral FRICK de juin 1940 :[75]

> " On sait trop bien pour qu'il en soit de nouveau fait mention que la situation actuelle de l'Allemagne dans le détroit de la baie d'Héligoland et dans la Baltique--bordée comme celle-ci l'est par tout un groupe d'Etats et soumise à leur influence-- est une situation impossible pour l'avenir de la plus grande Allemagne.

\- - -

H0652 - 0033

L.C. 29
30.8-46
10 à 11h.

"3). La puissance de la Grande Allemagne dans les Zônes stratégiques acquises dans cette guerre devrait avoir pour résultat de donner aux populations vivant dans ces zones, le sentiment qu'elles sont aux points de vue politique économique et militaire entièrement dépendantes de l'Allemagne. Si l'on obtient les résultats suivants--que l'expansion soit entreprise (dans une mesure que j'indiquerai plus tard) au moyen des mesures militaires d'occupation prises pendant la guerre, que la force de résistance francaise (unité populaire, ressources minérales, industrie, armée) soit brisée, de telle facon que la question d'une renaissance ne se pose plus, que les états plus petits, comme les Pays-Bas, le Danemark et la Norvège soient placés sous notre dépendance, ce qui nous permettra de les réoccuper facilement en toutes circonstances et à tout moment- alors le même résultat mais au point de vue psychologique beaucoup plus, sera obtenu.

+++

"La solution +++, par conséquent, semble être +++d'écraser la France, d'occuper la Belgique, une partie du Nord et de l'Est de la France, d'autoriser les Pays-Bas, la Norvège et le Danemark à exister sur la base indiquée plus haut."

Devant ces documents nous avons néammoins entendu à maintes reprises les généraux prétendre qu'on ne leur avait jamais dit ce qui se passait et qu'ils avaient entendu parler des évènements pour la première fois par la radio. Incessamment, jusqu'à leur incarcération à la prison de Nuremberg, ils ont protesté qu'ils n'avaient jamais entendu parler de certaines choses. Des personnalités militaires, comme tant d'autres dans cette cause, n'ont pas hésité à placer la responsabilité de choses qu'ils ne peuvent nier ou écarter sur les épaules d'une ou deux personnes qu'ils cherchent à représenter comme, en dehors et ne représentant nullement le groupement. Le caractère commun à tous ces boucs émissaires est qu'ils sont tous morts. On fait partager le blâme à feu Reichenau et aux autres morts incapables de parler : Hitler, Himmler, le Dr Rasche et le reste. Ces ar-

H0652 – 0034

L.C. 30
30.8.46
10 o'clock

guments sont méprisables et absolument inconcevables. Le monde refusera de les croire.

Aucun groupement d'hommes n'a été plus intimement lié aux évènements que ne le furent les Chefs militaires en Allemagne et autour d'elle, dans les années qui précédèrent la guerre. Les chefs militaires nous disent maintenant qu'ils n'ont jamais su, ni désiré savoir, ni dû savoir ces choses. Si ce qu'ils prétendent est vrai, alors ils sont uniques, car presque tout le monde en avait entendu parler. L'une des choses les plus remarquables au sujet de ce procès a été, qu'au lieu d'une série de révélations sensationnelles, les documents rassemblés par et le travail qui leur a été consacré à servi à confirmer ce que ...

-15-suite et fin

H0652 - 0035

L.C. 31
30.8-46
10 à 11 h.

l'on soupçonnait ou savait d'jà dans le monde, il y a plusieurs années. Je ne puis supposer que, qui que ce soit admettra jamais le point de vue, que les circonstances ont obligé les chefs militaires à présenter ici, pour essayer de se laver d'une tâche, trop profonde pour qu'elle puisse s'effacer.

H0652 - 0036

L.C.32
30.8-46
10 à 11.

B. Troisième et Quatrième Chefs de l'Acte d'Accusation:

Les crimes de Guerre et les Crimes contre l'Humanité

Les crimes contre la paix, auxquels l'Etat-Major Général et le Haut Commandement ont participé, ont inévitablement conduit aux crimes de guerre qui suivirent. Sans la participation de ce groupement aux crimes contre la paix, il n'y aurait pas eu de crimes de guerre. Ceci ne constitue pas un passage d'un sujet à un autre, mais seulement l'inévitable chaine des causes, ce qui nous mène à considérer les méthodes par lesquelles la Wehrmacht a fait les guerres qu'elle avait déclenchées.

Nous ne prétendons naturellement pas que les mains de tous les soldats allemands ont été plongées dans le sang innocent ou que les règles de la guerre et les lois de l'honnêteté étaient ignorées de tous les chefs militaires allemands. Mais nous prétendons que la nature et l'étendue des atrocités commises sur l'ordre des chefs de la Wehrmacht et perpetrées ensuite par cette dernière dans un grand nombre de pays d'Europe, revèlent et prouvent une indifférence calculée de la part des chefs militaires en face de l'accomplissement des crimes.

Il existe un fait incontesté, c'est que le Commandement Suprême de la Wehrmacht, d'après les instructions d' HITLER en tant que son commandant en chef, a donné différents ordres qui portaient une atteinte flagrante aux règles de la guerre. Parmi ces ordres, nous trouvons ceux

H0652 - 0037

L-C. 33.
30.8-46
26 à 11

qui furent la cause de l'éxécution des membres de Kommandos et des Commissaires politiques, ceux qui provoquèrent la "pacification" des territoires occupés de l'Union Soviétique par l'usage étendu de la terreur, et d'autres encore. La défense ne nie pas le fait que ces ordres ont été donnés, pas plus qu'elle ne conteste leur criminalité, ce qu'elle ne peut d'ailleurs pas faire. On nous dit plutot que les chefs militaires allemands étaient des soldats honorables, qu'ils désapprouvaient ces ordres, qu'ils étaient tacitement d'accord pour ne pas les éxecuter et qu'ils n'étaient pas éxécutés.

Soumettons cette défense à l'épreuve des faits dans le cas de l'ordre sur les Kommandos. L'ordre original (76)et les autres documents pertinents ont tous été versés au dossier.[77] En octobre 1942, Hitler ordonna l'extermination jusqu'au dernier des membres des Kommandos et que même s'ils se rendaient ils n'en soient pas moins fusillés immédiatement, à moins qu'il s'avère nécessaire de les interroger, et, dans ce cas, ils devaient être fusillés après.

H0652 – 0038

L. C. 34
30.8.46
10 à 11 h.

L'ordre n'était pas un acte criminel non-prémédité; les opérations de Kommandos alliés causaient de sérieux dommages à l'effort de guerre allemand, et Hitler pensait que cet ordre aurait un effet préventif.

L'ordre fut donné par l'O.K.W. et distribué aux trois branches du service. Il a été absolument prouvé qu'il fut largement diffusé et bien connu dans la Wehrmacht. Rundstedt, Commandant en chef de l'Ouest, rapporta le 23 juin 1944, que [78]"le traitement des groupes de Kommandos ennemis a été appliqué jusque là conformément à l'ordre d'Hitler. Deux ans plus tard, dans des circonstances différentes, Rundstedt témoigna qu'il "esquiva" et "sabota" l'ordre, et que celui-ci ne fut pas éxécuté.[79] Comme suite à cet ordre les membres de Kommandos britanniques et norvégiens furent éxécutés en Norvège en 1942 et 1943;[80] les membres de Kommandos américains furent fusillés en Italie en 1944;[81] des soldats alliés furent executés en Slovaquie en 1945.[82] Et il est dans l'ordre des choses que l'ordre a dû être appliqué dans d'autres cas dont, malheureusement il ne reste plus trace maintenant.

A la lumière de ces documents, que reste-t-il des moyens de défense?
Tout au plus, et simplement parce que certains des chefs militaires le désapprouvaient, que cet ordre ne fut pas appliqué aussi souvent qu'il aurait pu l'être. Mais ce moyen de défense est pire que sans valeur; il est honteux.

H0652 - 0039

L. C. 35
30.8.46
10 a 11

Nous ne devons pas oublier que tuer un prisonnier de guerre sans défense n'est pas seulement une violation des lois de la guerre, c'est un assassinat. Un assassinat n'en est pas moins un assassinat qu'il y ait une victime, ou 55 (ce qui est le nombre de membres des Kommandos dont le massacre a été prouvé par les documents), ou les 90 000 d'Ohlendorf.

Dans cette affaire les crimes s'amoncellent tellement que nous risquons de perdre notre sens de la proportion. Nous avons entendu parler de tant d'extermination en masse que nous sommes tentés d'oublier que le simple assassinat est un crime capital.

Les lois de toutes les nations civilisées exigent qu'un homme ne recule devant rien pour éviter d'être mêlé au crime, soit comme complice instigateur ou coconspirateur. Et ces exigennes peuvent raisonnablement s'appliquer aux "chefs" militaires allemands. Devant ce Tribunal ils ont souvent fait état de leurs traditions d'honneur, d'honnêteté, de courage et de chevalerie.

L.C. 36
30.8-46
40 a 11.

H0652 – 0040

Selon le Droit militaire allemand, un subalterne est passible de sanctions pour avoir obéi à l'ordre d'un supérieur en sachant que cet ordre exigeait de commettre un crime d'ordre militaire ou d'ordre général.[83] L'ordre de Kommando exigeait qu'un crime soit commis, et chaque officier allemand qui eut cet ordre en mains le savait parfaitement bien.

Lorsque Hitler ordonna la publication de cet ordre les chefs de la Wahrmacht savaient que celui-ci exigeait de commettre un crime. La responsabilité de l'application de cet ordre retombe complètement sur le groupe désigné dans l'acte d'accusation. Les chefs qui se trouvaient à l'O.K.W, à l'O.K.H. à l'O.K.L. et à l'O.K.M. avaient a décider entre: refuser la publication d'un ordre criminel ou le transmettre aux commandants en chef en campagne. Les commandants en chef en campagne avaient à décider entre :executer ou refuser d'executer l'ordre , ou le transmettre à leurs subordonnés [84].

On peut imaginer qu'il y eut de nombreuses conférences et conversations téléphoniques entre les divers membres du groupe pour discuter de cette affaire. Il n'a pas été prouvé qu'un seul membre du groupe protesta ouvertement contre l'ordre ou fit connaitre qu'il refusait de l'executer. Il en resulta que l'ordre fut transmis à une grande partie de la Wehrmacht. Ceci plaça les chefs de grades inférieurs dans la même situation que leurs supérieurs.

H0652 – 0041

L.C. 37
30.8-46
10 à 11

On nous dit que certains des généraux furent tacitement d'accord pour ne pas exécuter cet ordre. Si cela est vrai, ce fut un compromis misérable et sans valeur. En transmettant l'ordre avec des accords "Secrets" ou "tacites" les commandants en chef ne firent que propager la responsabilité et ils/[88] mirent dans l'impossibilité de contrôler effectivement la situation. Un accord tacite dans le but de désobéir ne peut pas être respecté dans un domaine aussi étendu. Le résultat inévitable résultat prouvé par les documents, en fut que l'ordre fut exécuté et que des hommes innocents furent assassinés.

Parce qu'il était responsable de l'application de l'ordre de Kommando, le général Dostler fut traduit en justice, reconnu coupable et fusillé.[88] Pour le même crime le général Falkenhorst vient d'être condamné à mort. Mais la responsabilité de ces crimes est partagée entre Falkenhorst et Dostler et chaque commandant en chef allemand, à l'intérieur ou en campagne, qui permirent à cet ordre de

H0652 - 0042

L.C. 38
30-8-46
To a 11.

devenir la règle officielle de la Wehrmacht et qui ont pris part à sa diffusion. Sur cette inculpation seulement je soutiens que l'Etat-Major général et le Haut Commandement sont convaincus d'avoir participé directement, effectivement et en toute connaissance de la perpétration de crimes de guerre.

Sur le Front de l'Est, la froide indifférence des seigneurs de guerre allemands en face des violations des lois de la guerre, de la masse des souffrances et de la mort a produit des résultats également criminels et, encore plus horribles parce que à une échelle plus grande. Les atrocités commises par la Wehrmacht et autres groupements du Troisième Reich dans l'Est furent d'une monstruosité tellement étourdissante qu'elles mettent vraiment à l'épreuve le pouvoir de compréhension. Pourquoi toutes ces choses sont-elles arrivées? L'étude montrera, je crois, que ce n'était pas seulement folie ou soif de sang. Au contraire, il y avait à la fois une méthode et un but. Ces atrocités ont été le résultat d'ordres et directives soigneusement calculés, donnés avant ou au moment même de l'attaque contre l'Union soviétique, et qui forment un plan logique et cohérent.

Nous n'avons pas besoin ici de considérer les raisons pour lesquelles Hitler, à la fin de 1940, commença à envisager sérieusement le déclenchement d'une attaque contre l'Union soviétique. Nous savons que depuis septembre 1940, il discutait constamment cette possibilité avec les chefs militaires, qui avaient grandement la possibili

H0652 - 0043

L.C. 39
30.8.46
10 à 11.

de lui faire connaitre leur opinion. Nous savons qu' il y avait divergence d'opinion parmi les généraux; aucun ne semble avoir eu beaucoup de scrupules moraux mais certains pensaient qu'il n'était pas nécessaire d' attaquer et d'autres doutaient qu'une victoire rapide put être obtenue. Néanmoins, certains autres pensaient avec Hitler qu'une attaque devait être déclenchée. Quand Hitler, après consultation et avec l'appui d'une partie des chefs militaires, décida de déclencher cette attaque, il ne semble pas quàucun des généraux en chef se soit opposé/vraiment/énergiquement à cette décision, 87 et ils se lancèrent dans cette guerre avec la détermination très ferme de la mener jusqu' au succès final.

Quelles que soient les raisons qui peuvent avoir poussé à cette attaque, il y eut un facteur qui, une fois la décision prise, devint l'objet et le but capital de l'attaque. Ce fut de s'emparer de vastes territoires

~~-Suspension d'audience de 60 minutes.-~~

H0652 - 0044

de l'Union soviètique ,et de les exploiter pour le bénéfice matérial de l'Allemagne. Pour y parvenit,on voulait " pacifier"et écraset toute opposition dans les territoires occupés aussi rapidement que possible et avec le minimum de dépense en main d'oeuvre et en matériel, d"effacer le syst me politique des Soviets et installer des nouvelles administr tions politiques régionales soutenues par les Allemands,vérifier et développer la capacité de production de ces territoires et l'affecter aux besoins du Troisième Reich.

- suspension d'audience de 60 minutes-

H0652 - 0045

PG I
30;8.1946
I4 H. I5 H.

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONALE

La séance est ouverte le 30 aout 1946
à I4 heures
sous la Présidence de Lord Justice Lawrence

LE PRESIDENT :
Le Dr Stahmer a demandé, au nom de l'accusé Goering, que certains affidavits déposés par le Dr Laternser au nom du Haut Commandement et de l'Etat-Major général soient considérés comme étatn en faveur de l'accusé Goering. La Cour prendra naturellement ces affidavits en considération en faveur de Goering comme elle considérera tout le reste des procès-verbaux.

Monsieur Champetier de Ribes prend la parole.

Monsieur le Président, Messieurs les Juges

La défense propose un second moyen.

Les organisations, dit-elle, étaient indépendantes les unes des autres et ne se connaissaient pas. Les unes dépendent de l'Etat, les autres du Parti et l'Etat et le Parti exercent leur activité dans des domaines différents. Dans le sein même des organisations des cloisons étanches existaient entre les différentes sections qui les composaient et qui agissaient en toute indépendance. Et, au risque de sacrifier les cellules les plus compromises les défenseurs s'efforcent de dégager la responsabilité du plus grand nombre possible des groupes prétendument isolés.

Mais ce moyen est contredit en fait par tout ce que nous savons de l'organisation générale des services du Reich. Comme l'a démontré M. Dubost en établissant la responsabilité personnelle des accusés individuels, l'interprétation étroite des organisations et des service ne peut être discutée.

L'Etat- National-socialiste est totalitaire. Ses fonctionnaires comme ses services s'inspirent d'une idéologie commune, poursuivent des buts communs et l'unité de l'action est assurée par la pénétration du Parti, expression de la volonté politique du Peuple dans tous les rouages de l'Etat.

(Reichsgesetzblatt.1933 p.1016 lère partie P.S.1.395) Dans les textes, cette unification de l'Etat et du Parti est réalisée par la loi du 1er Décembre 1933 : y est-il dit "Le Parti National-Socialiste est devenu le représentant de l'idée de l'Etat allemand et est indissolublement lié à l'Etat" (Art. 1er).

Les services publics doivent coopérer avec les services du Parti.

.../...

H0652 - 0046

Dans les faits, cette compénétration, cette unification de l'Etat et du Parti est réalisée par la concentration dans les mêmes mains des pouvoirs émanant de l'un et de l'autre .

Hitler, est en même temps chef de l'Etat, de l'Armée et du Parti.

Himmler chef des S.S. qui dépendent du Parti, est en même temps celui de la Police, qui dépend de l'Etat .

Les gauleiters, fonctionnaires du Parti, sont aussi, dans la plupart des cas, les représentants de l'Etat en leur qualité de gouverneurs du Reich ou de présidents supérieurs de Prusse.

Le Chef de la Chancellerie du Parti participe à l'élaboration des lois importantes et à la nomination des fonctionnaires supérieurs de l'Etat .

(Reichsgesetzblatt 1933 lère partie) p.175.P.S. 1397) La loi du 7 Avril 1933 permet l'épuration des fonctionnaires d'Etat, suspects de n'être pas suffisamment dévoués au Parti, et nous savons avec quelle brutalité la même épuration a été opérée dans le Haut-Commandement .

Ainsi, dans les faits comme dans les textes, l'interdépendance de l'Etat, du Parti et de l'Armée est étroitement réalisée, et dans le concret de leur activité il est impossible de distinguer la part de responsabilité de l'un ou de l'autre .

En faut-il des exemples. Nous en avons fourni de nombreux et craignons de lasser l'attention du Tribunal .

Suffira-t-il de rappeler la coopération étroite de la Gestapo, du S.D., des S.S. et de l'Armée dans l'élaboration commune des instructions générales et dans l'exécution des opérations contre les résistants, des représailles contre les populations civiles, de l'extermination des Juifs ,

H0652 - 0047

N'en trouvons-nous pas la démonstration éclatante dans l'instruction de Hitler, maintes fois citée, du

(F.673) 30 Juillet 1944 :

"Tous les actes de violence de civils, non allemands (disait-il, de civils) dans les territoires occupés contre la "Wehrmacht, les S.S., et la Police et contre les "installations dont ils se servent, sont en tant "qu'actes de terreur ou de sabotage à combattre de "la façon suivante :

"a) La troupe et chaque membre séparé de la "Wehrmacht, des S.S. et de la Police doivent abattre "immédiatement sur place, les terroristes et saboteurs ""pris en flagrant délit.

"b) Quiconque sera pris plus tard, doit être ""transféré au service local le plus proche de la "Police de Sécurité et du S.D....."

En citant par trois fois côte à côte la Wehrmacht les S.S. et la Police, Hitler ne souligne-t-il pas l'étroite collaboration de ces organisations .

Faut-il rappeler une fois de plus les nombreuses

(U.K.66) instructions de Keitel, l'ordre du Maréchal Kesserling du 14 Janvier 1944, le Journal de marche du Général

(F.257 - R.F.405) Von Brodowski, qui mettent l'armée à la disposition de la Police ou la Police à la disposition de l'Armée pour la répression sauvage des actes de la résistance ?

Faut-il rappeler les ordres de Keitel prescrivant

(F.A.I. 137.P.S. 138.P.S.) aux Généraux commandant en France, en Hollande et en Belgique de faire concourir l'armée au pillage artistique organisé et dirigé par Rosenberg .

;;;/...

H0652 – 0048

Le témoin Hoffmann, cité par la Gestapo, n'a-t-il pas déclaré à l'audience du 1er Août que le décret "Nacht und Nebel" était l'oeuvre de la collaboration du Haut-Commandement et du Ministère de la Justice.

Ainsi la défense espère-t-elle en vain diluer les responsabilités, en les répartissant entre les organismes de l'Etat et ceux du Parti, entre les organisations soit-disant indépendantes .

Elle n'est pas plus heureuse, quand elle tente d'établir que des cloisons étanches séparaient, au sein de la même organisation, les diverses sections, qui la composaient. A qui fera-t-elle croire, que, par exemple, les services administratifs du S.D. et de la Gestapo, ignoraient l'ampleur des déportations, quand ils devaient résoudre le difficile problème des convois, ou que le service du matériel pouvait ignorer l'extermination par des procédés chimiques, quand il était chargé de réparer les camions à gaz .

En vérité tous les services de la Gestapo, du .S.D., des S.S. et du Haut-Commandement sont étroitement solidaires dans les crimes, commis en commun et ce qui es vrai de ces organisations, l'est aussi, mes éminents collègues du Ministère public l'ont démontré, du cabinet du Reich et des chefs politiques. Les organisateurs sont-ils moins coupables que les exécutants, le cerveau est-il moins responsable que le bras .

o o
ooo
o

.../...

H0652 - 0049

Ainsi croyons-nous avoir démontré la culpabilité solidaire de toutes les organisations que nous vous demandons de déclarer criminelles .

Est-ce à dire que notre dessein est d'obtenir des tribunaux compétents les condamnations les plus sévères contre tous les membres de ces organisations ?

Certes non. En sollicitant de votre Justice la condamnation morale des organisations, sans lesquelles les crimes du National-socialisme n'auraient pu être perpétrés, nous ne vous demandons pas de condamner, sans les avoir entendus, des hommes, qui, bien au contraire pourront faire valoir devant les tribunaux compétents leurs moyens de défense personnelle .

Si d'ailleurs le statut de votre Tribunal édicte que "dans tous les cas où le Tribunal aura proclamé le caractère criminel d'un groupe ou d'une organisation... ce caractère criminel sera considéré comme établi et ne pourra plus être contesté", il ne dit nulle part que devront être traduits devant les autorités compétentes tous les membres de ces groupes ou organisations, et nous pensons que devront être poursuivis seulement ceux qui, ayant connaissance de l'activité criminelle du groupement ou de l'organisation, y auront volontairement adhéré, participant ainsi personnellement aux crimes commis par la collectivité .

Nous pensons, d'autre part, que dans l'intérêt d'une Justice sereine et dans l'espoir de la pacification universelle, les peines devront être proportionnées à la gravité des infractions relevées que si les peines les plus sévères pourront en toute justice sanctionner les

.../...

H0652 - 0050

crimes, dont un membre d'une organisation serait reconnu personnellement coupable, la simple affiliation, même volontaire, à l'un de ces groupes ne devrait être punie que de peines privatives de liberté ou même de la simple privation de tout ou partie des droits civils et politiques .

Et si le Tribunal le pense aussi, rien, dans le statut, ne lui interdit de le dire sous la forme, qui lui paraîtra opportune .

o o
o

Ainsi, Messieurs votre sentence ne sera pas, comme paraissait le craindre le Dr.Steinbauer, dans sa plaidoirie pour Seyss-Inquart, la conclusion d'un "procès du vainqueur contre le vaincu". Elle sera la manifestation solennelle et sereine de la Justice éternelle .

Dans cette même plaidoirie, tentant d'opposer le langage de M. de Menthon à l'attitude d'un de plus héroïques chefs de la résistance française, dëvenu le Président du Gouvernement de la République, le Docteur Steinbauer rappelait le mot de Georges Bidault, visitant, après la libération, les grands blessés allemands, "Camarades, leur disait-il, je vous souhaite une guérison prochaine et un heureux retour dans votre pays".

Le défenseur de Seyss-Inquart se trompait. Il n'y a pas d'antinomie entre le langage de François de Menthon et celui de Georges Bidault, et les Français comme, je suis sûr, tous les citoyens libres des Nations Unies, ~~sont~~ seront tous d'accord pour concilier la sévérité nécessaire contre les coupables avec la pitié pour ceux qui n'ont peut-être été que des victimes .

.../...

H0652 - 0051

En déclarant criminelles les organisations collectives, de manière à permettre aux autorités compétentes de frapper les coupables mais seulement les coupables, en rappelant solennellement au monde qu'une loi morale préexiste à l'arbitraire des hommes et des gouvernements, qu'elle s'impose aux hommes publics comme aux hommes privés, aux nations comme aux individus et qu'il est criminel de la violer, votre sentence contribuera puissamment à la grande oeuvre de pacification universelle qu'entreprennent, dans l'organisation des Nations Unies, comme à la Conférence de la Paix, à New-York comme à Paris, les représentants des peuples libres "dans l'immense espérance des hommes simples au coeur droit".

o o o
o o
o o
o

H0652 - 0052

F.G/9
30/8/I946
I4H. à I5H.

H0652 - 0053

RÉQUISITOIRE DE RUDENKO

Monsieur le Président, Messieurs les Juges,

Nous sommes arrivés à la phase finale de ce procès, qui a été mené avec un soin exceptionnel et une grande maîtrise. Pour les cas individuels des principaux criminels de guerre assis sur le banc des accusés, le Ministère Public a déjà présenté des preuves exhaustives. Nous soutenons aussi pleinement l'accusation contre les organisations criminelles-le gouvernement de l'Allemagne fascite, et l'Etat major et le commandement suprême des forces armées allemandes, le corps dirigeant du Parti allemand socialiste, de la police secrète d'Etat (Gestapo), des échelons de protection du Parti nationale socialiste allemand(SS), du service de sécurité(SD) et des détachements de choc (SA).

Comme il a été établi par l'enquête judiciaire à la tête de l'Allemagne se trouvait une bande de conspirateurs ayant usurpé le pouvoir de l'Etat et la direction de toute l'Allemagne.

Un tel groupe de conspirateurs, exerçant son activité dans un pays de plusieurs millions d'habitants, au centre d'un immense appareil d'Etat, ne pouvait exister sans tout un système d'organisations criminelles auxiliaires; reliant les conspirateurs avec la périphérie. Les" Führer " de grand chemin avec les" Führer" des rues et des ruelles. C'est pourquoi dans l'Allemagne hitlérienne fonctionnait sous la direction constante et immédiate des conspirateurs, un réseau d'organisations munies d'un grand pouvoir- le corps dirigeant de la NSPAP, la Gestapo, les, SS, la SD etc...

La loi de I933, par laquelle l'appareil d'Etat de l'Allemagne hitlérienne; fut la consécration ouverte et légale de ce fait.

Pour renforcer le lien entre la bande dirigeante et les organisations, chacun des conspirateurs remplissait plu-

H0652 - 0054

sieurs rôles,possédait plusieurs visages : Goering était ministre,Commandant des forces aériennes,plénipententiaire pour le Plan de 4 ans,Reichsleiter,chef supême des SA;Hess était ministre réprésentant d'Hitler dans le Parti,général des Waffen SS et des SA; Rosenberg était Reichs-führer du Parti national socialiste pour les questions d'idéologie et de politique extèrieure. Ministre et Obergruppen-fuhrer SA etc... De même que Goering Ministre est insèparable de Goering-Obergruppenfuhrer SA de même la SS,la Gestapo et les autres organisations criminelles sont inséparables de régime. On peut s'imaginer l'Allemagne hitlèrienne sans bliothèques,sans écoles,et même sans hopitaux,mais l'allemagne hitlèrienne ne pouvait exister sans SS et san Gestapo.

Reflétant cette réalité politique,le statut du Tribunal militaire internaional prèvoit deux formes de participation aux crimes des groupements hitlèriens:l'article 6 du statut parle de la participation à un complot criminel tandis que les articles 9 et IO parlent de l'appartenance à des organisations criminelles réunies entre elles, car elles reflètent dans des termes juridiques le rapport et le lien qui existaient en réalité entre le complot et les organisations de l'Allemagne hitlèrienne.

Ayant étroitement lié ces deux formes de participation des Hitlèriens aux crimes internationnaux,la participation à un complot et l'appartenance à une organisation,le statut du Tribunal militaire internationnal établit à bon droit pour l'une ou l'autre forme de participation des consèquences juridiques diverses.

La participation à un complot qui par sa nature même ne peut comprendre un grand nombre de personnes est prèvue par le statut comme un acte punissable en lui- même.

Par contre la question de la responsabilité pour l'appartenance à des organisations criminelles comprenant des c

H0652 - 0055

centaines(de milliers de membres,est résolue par le Statut du TRibunal d'une façon différente,Reposant entièrement sur les principes de droit et de justice,le Statut du Tribunal laisse le soin de déterminer la responsabilité individuelle des membres d'une organisation, qui suppose la détermination de la culpabilité d'un grand nombre d'individus à la compétence des Tribunaux nationnaux.

D'après l'article IO du Statut," si le Tribunal reconnait telle ou telle organisation comme criminelle, les tribunaux nationnaux ont le droit de juger des individus pour avoir fait partie d'une organisation

Conformément aux indications de l'article IO du Statut,les tribunaux de l'URSS,des Etats-Unis,de l'Angleterre,de la France et des I8 autres Etats qui se sont joints à l'accord de Londres,peuvent naturellement condamner,mais ils ont également le droit de conclure que l'accusé n'a pas du tout été membre de l'organisation ou qu'il n'en a fait partie que nominalement,tandis qu'en fait il n'avait rien à faire avec l'organisation,et en se basant sur cela prononcer un acquittement. Toutes ces questions et les questions semblables étaient et sont restées de la compétence des Tribunaux internationnaux. Ces Tribunaux -là ne sont limités que sur un point de principe très important:si le Tribunal International reconnait une organisation comme criminelle ,les tribunaux nationnaux ne peuvent ni nier ,ni même contester le caractère criminel de cette organisation

Cette séparation des compètences des Tribunaux Internationnaux est extrémement importante pour comprendre les stipulations du Statut du Tribunal sur les organisations criminelles.

H0652 - 0056

F.G./I2
30/8/I946

I4H. à I5H;

En effet,c'est justement parce que le Tribunal ne doit résoudre que la question générale du caractère criminel des organisations,et non les questions particulières de la responsabilité individuelle des membres de ces organisations,que le Statut n'indique pas les caractéristiques concrétes de ce qu'est une"organisation" et ne lie dans ce cas le Tribunal par aucune exigence formelle.

H0652 - 0057

L'absence dans le statut d'une définition détaillée d'une organisation criminelle n'est, par conséquent, pas une omission, mais la position de principe découlait du fait, signalé plus haut, de laisser de tout le côté concret d'une affaire à la compétence de la juridiction nationale. C'est pourquoi les tentatives d'exiger, pour qu'une organisation soit reconnue comme criminelle, la présence de certains signes concrets (tels que le volontariat des membres, l'information mutuelle, etc.) non seulement ne trouvent pas d'appui dans le statut, mais sont en désaccord avec sa structure même. La tâche unique et fondamentale qui incombe au Tribunal consiste non pas en recherches de ce genre, dont s'occupent et s'occuperont les tribunaux nationaux, mais à établir un fait décisif, à savoir, si l'organisation a participé par ses actions criminelles à la réalisation du plan des conspirateurs hitlériens.

C'est justement en vue de cette tâche que le staut a créé la procédure de mise en accusation des organisations.

En fait, le statut du Tribunal prévoit la possibilité de décider de la criminalité d'une organisation à la condition absolue d'examiner le cas d'un de ses représentants concrets, assis au banc des accusés. Les accusés, à ce procès, ont en même temps participé à un complot et ont été des membres dirigeants d'organisations au sujet desquelles le Tribunal doit décider si elles ont été criminelles ou non. Par conséquent, l'ensemble des preuves déjà présentées pour les cas individuels des accusés, constitue en même temps le matériel essentiel de preuves relatives aux organisations qu'ils représentent. Les documents qui ont été présentés par le Ministère Public ont montré clairement comment les organisations nommées dans l'Acte d'Accusation ont servi d'outil constant et direct pour la réalisation des plans criminels des conspirateurs. De cette façon, à la suite de l'enquête judiciaire, le caractère criminel de ces organisations a été prouvé d'une façon absolue et exhaustive.

H0652 – 0058

FG 14
30.8.1946
14 H. 15 H.

Le statut du Tribunal, dans son désir d'assurer une instruction aussi complète que possible de l'affaire des organisations, invitait au moyen de la radio, de la presse et d'annonces spéciales les membres des organisations incriminées à venir présenter au Tribunal leurs explications. Le tribunal sait quel grand nombre de personnes détenues dans des camps de concentration ont voulu profiter de cette occasion. La formation d'une commission auxiliaire a donné au Tribunal la possibilité d'entendre le plus grand nombre possible de membres d'organisations, qui devront par la suite être entendus et jugés par les tribunaux nationaux. Or voici qu'à la suite de travaux préliminaires compliqués, un groupe de témoins choisi par la défense s'est présenté devant le Tribunal. Incapable de réfuter lespreuves accablantes présentées par le Ministère Public sous forme de documents, la Défense a décidé de leur opposer leurs propres témoins.

Messieurs les Juges, nous nous souvenons de ces témoins et de leurs dépositions, s'il faut encore des preuves que le mensonge était chez les Hitlériens le compagnon constant et fidèle des crimes, alors les faux témoignages de Kauffmann, Sievers, Manstein, Reinecke, Best, etc... pourront y apporter une illustration frappante.

Ces "témoins", dans leur effort de blanchir les organisations criminelles dont ils étaient eux-mêmes des membres dirigeants, ont abouti dans leurs propos à une absurdité évidente. D'après eux la SS et la Gestapo auraient été des sociétés d'élus, un club de nobles, une ordre de chevalerie. Ce n'est pas pour rien que déjà avant, le défenseur de Rosenberg a cité celui-ci au nombre des chevaliers. Tous y brillent par la pureté morale et sont remplis de l'amour du prochain. L'obergruppenfuehrer des bourreaux professionnels SS se déplaçait pour aller sauver des juifs des progromes et des meurtres tandis que le Général Brauchitsch était un ardent pacifiste.

FG 15
30.8.1946
14 H. 15 H.

H0652 – 0059

Il est instructif dans tout cela que d'après les dépositions des témoins, toutes les organisations sans exception que l'acte d'accusation déclare criminelles seraient pures et innocentes. Mais alors, qui donc a commis les meurtres de 12.000.000 de citoyens pacifiques ? Qui a torturé les prisonniers de guerre et déporté des territoires occupés des millions de gens pour un travail d'esclave en Allemagne ? Il n'y a parait-il pas de responsables !

Ce mensonge, mensonge cynique et impie de gens dont la conscience ne s'est pas arrêtée devant des meurtres et l'honneur devant le parjure, ce mensonge ne mérite même pas d'être réfuté.

Lors de l'examen de l'affaire des organisation criminelles, le Ministère Public a présenté des documents frappants, témoignant de nouvelles atrocités commises par les organisations hitlériennes criminelles.

Les faits, des faits irréfutables, sont établis. La volonté inébranlable de la loi est claire. Le moment est venu de tirer des conclusions.

Au Congrès du Parti nazi de 1939, Hitler avait déclaré :

"Ce n'est pas l'Etat qui nous a créés, c'est nous qui avons créé l'Etat. Il est possible que quelques uns nous considèrent comme un Parti, d'autres comme une organisation, d'autres encore comme quelque chose de différent ; en réalité, nous sommes ce que nous sommes."

Le présent procès donne une réponse complète et précise à la question de savoir qui étaient les Hitlériens. Le Fuehrer, à la tête d'une bande criminelle de conspirateurs, qui paraissaient dans des rôles et sous des appellations divers (Ministres, Gauleiters, Obergruppenfuehrer, etc.), entourée d'un réseau d'organisations criminelles crées par eux et ayant saisi dans leur étau des millions de citoyens allemands, - telle était schématiquement la structure politique de l'Allemagne hitlérienne.

C'est pourquoi la reconnaissance comme criminelles des or-

gani

FG 15
30.8.1946
14 H. 15 H.

H0652 - 0060

GAnisations nommées dans l'acte d'accusation, de même que la reconnaissance de l'existence d'un complot constituent les conditions nécessaires du triomphe de la justice, triomphe désiré passionnément par tous les peuples épris de liberté.

Au sujet des diverses organisations que le Ministère public juge nécessaire de reconnaître comme criminelles, je crois devoir ajouter aux arguments convainquants avancés par mes très honorés collègues, ce qui suit :

Membres dirigeants du Parti Nazi.

Dans la partie I, paragraphe 4, subdivision A, de l'acte d'accusation, intitulée "Le parti nazi comme centre d'un plan commun ou complot", il est dit :

"En 1921, Adolf Hitler devint le Chef Suprême ou "Fuehrer" du Parti national-socialiste allemand, connu sous le nom de Parti nazi, formé en 1920. Le Parti nazi avec ses organisations auxiliaires devint un moyen d'union entre les accusés et leurs complices et un instrument servant à réaliser lesbut posés dans leur complot".

Au cours des débats cette assertion a été entièrement confirmée. Les crimes innombrables de la clique hitlérienne étaient inspirés et dirigés par le parti nazi, qui était l'âme du complot fasciste.

Beaucoup parmi les accusés et les soi-disants témoins à décharge ont déclaré avoir été des nationalistes qui voulaient protéger l'Allemagne contre un attentat de la part d'autres Etats. Cela est un mensonge évident. Seuls des imposteurs peuvent affirmer que l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Norvège, le Danemark, la Belgique, la Hollande, la Yougoslavie, l'Union soviétique et d'autres pays épris de liberté aient voulu attenter à l'intégrité et à l'indépendance de l'Allemagne. En réalité les fascistes allemands étaient non pas des nationalistes, mais des impérialistes, dont le but essentiel et décisif était de s'emparer de terri-

H0652 - 0061

toires étrangers, afin d'assurer l'expansion du capitalisme allemand militant. Ils s'appelaient impudemment des socialistes. Seuls des démagogues effrontés peuvent prétendre que les fascistes allemands qui ont supprimé toutes les libertés démocratiques d'un peuple et les ont remplacées par des camps de concentration, qui ont institué le travail forcé dans les usines et les fabriques et rétabli les méthodes d'esclavage dans les villes d'Allemagne et les pays occupés par eux - que ces gens-là soient les défenseurs des intérêts des ouvriers et des paysans.

Et si ces impérialistes et réactionnaires revêtaient le manteau de "nationalistes" et de "socialistes", ils le faisaient uniquement pour tromper le peuple.

Le programme même du parti nazi contenait les fondements d'un plan de domination, de conquête de territoires étrangers et la base du principe de haine du genre humain.

Dans l'une des publications annuelles du NSDAP, éditées sous la direction de Ley, on lit :

"Le programme est la base politique du NSDAP et, par conséquent la loi politique fondamentale de l'Etat. Tous les principes légaux doivent être appliqués dans l'esprit du programme du parti. Après la prise de pouvoir, le Fuehrer a réussi à réaliser les éléments essentiels du programme du parti, depuis les principes essentiels jusqu'aux détails."

Le parti hitlérien est inséparable du gouvernement hitlérien, des SS, de la Gestapo, et des autres organisations criminelles du régime hitlérien, de même que les chefs nazis assis au banc des accusés sont inséparables des bourreaux d'Auschwitz et de Maïdanek, de Babiy-Yar et de Treblinka.

"Les résultats que j'ai atteints - disait Hitler - sont connus du parti, grâce auquel je devins grand et qu'à mon tour j'ai élevé à la grandeur.

Je vous rappelle que le I.XII.1933, fut promulguée la loi "Pour

H0652 - 0062

assurer l'unité du parti et de l'Etat", dans laquelle il était dit :

"Après la victoire de la révolution nationale-socialiste, le NSDAP est devenu le symbole de l'Etat allemand et est indissolublement lié à l'Etat. Pour assurer une collaboration étroite entre les organisations du parti et les services de l'Etat, le représentant du Fuehrer est nommé membre du gouvernement du Reich".

Le paragraphe 3 de cette loi appelle les membres du NSDAP et des SA (y compris les organisatio s qui leur sont subordonnées) "les dirigeants et les animateurs de l'Etat national-socialiste".

Le loi du I.XII.1933 était la mesure fondamentale qui a assuré au corps dirigeant du parti criminel nazi un pouvoir politique absolu en Allemagne, puisque cette loi stipulait que le parti nazi est la personnification de l'Etat.

Pour gagner au régime fasciste les masses de la population, les hitlériens, tout en jouant sur les sentiments nationaux et en se servant de procédés démagogiques incroyables, ont mis en oeuvre la corruption sociale de la façon la plus éhontée. D'importantes organisations furent créées, telles que les Jeunesses hitlériennes, le "Front du Travail", les SA, les SS, etc. Beaucoup de membres de ces organisations furent liés au régime fasciste non seulement par des privilèges et des avantages matériels de toute sorte, mais par la responsabilité collective des crimes perpétrés en commun. Quant aux éléments qui étaient mécontents du régime, une machine écrasante de terreur était dirigée contre eux, avec son réseau étendu de détection, de provocation, de trahison, de camps de concentration, et de justice sommaire.

Le système du cumul des fonctions dirigeantes dans le parti nazi avec les fonctions dirigeantes dans les organisations terroristes - SS, Gestapo, et le gouvernement, - favorisait la réalisation des plans de soumission et de contrôle du peuple et de l'Etat allemands.

Le Reichfuehrer SS Himmler était en même temps un Reichsleiter du NSDAP.

FG 19
30.8.1946
14 H. 15 H.

H0652 - 0063

Le Ministre des Affaires étrangères Ribbentrop était ~~XX~~ général des SS tandis que le représentant du Fuehrer Hess était en même temps ministre du Reich.

Le Président du Conseil Secret, Neurath, était général des SS tandis que l'un des chefs de la Gestapo - West - était Kreisleiter du parti nazi, etc...

Ayant obtenu à l'iade de leur parti, un contrôle absolu sur l'Allemagne, lesconspirateurs hitlériens se mirent à ~~XXXX~~ réaliser leurs plans d'agression. Dans son discours au Reichstag du 20 février 1938, Hitler avait dit :

"La principale garantie de la révolution nationale socialiste consiste en une domination absolue tant extériuer qu'intérieure de l'Allemagne et de toutes ses organismes et institutions par le parti national-socialiste. Toutes les institutions se trouvent sous le contrôle des chefs suprêmes du parti."

J'ai déjà indiqué dans le réquisitoire final que le NSDAP, sous la direction de Bormann, s'était transformé en une organisation dirigeante de Police, qui se trouvait être en collaboration étroite avec la police secrète allemande et les SS ; que tout l'appareil du Parti national-socialiste était appelé à travailler à la réalisation des plans criminels d'agression des chefs de l'Allemagne hitlérienne que l'appareil du Parti NSDAP avait pris une part active aux mesures des autorités allemandes, tant militaires que civiles, pour l'utilisation inhumaine de prisonniers de guerre et des populations des territoires occupés emmenées en esclavage.

Lorsqu'il était question, au procès, du mensonge de Goebbels, de la terreur de Himmler et de la perfidie de Ribbentrop, cela se rapportait au Parti nazi tout entier. Lorsque le Ministère public présentait les preuves de l'activité criminelle de Goering et de Hess, de Rosenberg et de Streicher, de Schirach et de Frank, de Speer et de Sauckel, -c'étaient en même temps des preuves contre le NSDAP, dont les accusés étaient les chefs. Ces preuves sont tout-à fait suffisantes pour reconnaitre tout le Parti nazi comme une organisation criminelle, comme l'entend l'article 9 du Statut du

H0652 - 0064

Tribunal Militaire international. Cependant, le Ministère Public ne pose pas la question de la responsabilité des simples membres du Parti, dont un grand nombre furent victimes de leur crédulité.

Nous posons la question, en plein accord avec l'acte d'accusation, de ne déclarer une organisation criminelle qu'en ce qui concerne les membres dirigeants du Parti nazi, qui étaient le cerveau, l'échine et l'âme de ce Parti, sans lesquels les conspirateurs hitlériens n'auraient pas pu réaliser leurs plans criminels.

Le corps dirigeant était un groupe choisi spécial au sein même du Parti nazi, et en tant que tel était doté de prérogatives spéciales. Les chefs politiques étaient organisés conformément au principe de Fuehrer, qui s'appliquait non seulement à Hitler, mais aussi à tous les membres dirigeants.

"La base de l'organisation du parti est le principe de Fuehrer" était dit dans le statut d'organisation du Parti national-socialiste.

Chaque chef politique prêtait serment. D'après le statut du Parti, le texte du serment était le suivant :"Je jure une fidélité absolue à Adolf Hitler. Je jure d'obéir sans discussion, de même qu'aux chefs désignés par lui".

Tous les chefs politiques étaient nommés selon un choix spécial. La seule distinction était que les uns -les Reichsleiter, les Gauleiter et les Kreisleiter- étaient désignés par Hitler lui-même ; d'autres -les chefs des "Amt" et des sections d'un Gau ou d'un Kreis, de même que les Ortsgruppenleiter- étaient nommés par le Gauleiter ; tandis que les chefs politiques comme les Zellenleiter et les Blockleiter étaient désignés par le Kreisleiter.

Vous avez vu défiler devant vous, Messieurs les Juges, un grand nombre de ces Reichsleiter et Gauleiter.

NG 21
30/8/46
14h. 15h.

H0652-0065

Au banc des accusés sont assis les Reichsleiter Rosenberg, Schirach et Frick. A vec les Reichsleiter absents -Bormann, Himmler, Ley et Goebbels- ils formaient la tête du parti et du gouvernement hitlérien et ce sont eux aussi qui étaient les chefs du complot fasciste.

Vous voyez assis là le Gauleiter de Franconie -Streicher. Le marchand d'esclaves Sauckel était Gauleiter de la Thuringe. Vous avez entendu parler de l'activité de bourreau exercée en Ukraine par Erich Koch. Erich Koch était aussi un Gauleiter;- Le Gauleiter de la Basse Styrie Uberreiter dirigeait les fusillades et les exécutions en masse en Yougoslavie. Je rapporterai quelques notes brèves sur son activité.

"Le 20 juin 1942, dans le district de Cilli, pendant la période en question, ont eu lieu 105 exécutions et 362 arrestations... Le Chef de la Police de sécurité va, dans les 15 jours, évacuer la prison de Cilli. Les détenus seront en partie transférés dans d'autres prisons, en partie fusillés . De cette façon, nous ferons de la place pour la prochaine action de grande envergure".

"Le 30 juin 1942, 67 personnes, dont 6 femmes ont été fusillées à Cilli".. etc.

Le Gauleiter Wagner sévissait en Alsace, le Gauleiter Terboven en Norvège. Le chef du NSDAP à l'étranger, le Gauleiter Bohle, organisait et dirigeait un vaste réseau d'espionnage, d'agitation et de terrorisme à l'étranger, et créait ce qu'on a appelé la Cinquième colonne dans divers pays.

Par le décret du 1er septembre 1939, 16 Gauleiters furent nommés délégués du Reich à la défense . Plus tard, étant donné la nécessité de poursuivre la mobilisation des réserves militaires, les Gauleiter sont appelés à remplir des fonctions toujours plus importantes. Chaque Gau devient une région de défense du Reich, et chaque Gauleiter devient le

~~xxxxxxxxxxxxx~~

H0652 - 0066

Commissaire de la région.

Le décret du Conseil des Ministres pour la défense du Reich , en date du 16 novembre 1942, ordonne que "pendant la durée de la guerre les Gauleiters seront chargés de fonctions spéciales". Pendant la guerre, les Gauleiters s'occupaient également des questions du logement des troupes, on leur confiait d'importantes missions militaires, toutes les branches de l'économie de guerre allemande étaient coordonnées par eux.

A la fin de la guerre, les Gauleiters étaient à la tête du Volksturm, dans leurs régions respectives.

Souvenons-nous que lorsque Speer fut nommé en mars 1945, délégué d'Hitler pour la destruction totale des objectifs industriels, des ponts, des voies ferrées et des moyens de communication, ce fut aux Gauleiters qu'il adressa son télégramme, car c'étaient eux qui dirigeaient sur place la destruction des objectifs importants.

Et, après tout cela, la défense essaie de présenter le Parti hitlérien comme une sorte de Société de bienfaisance et ses dirigeants dans le rôle de dames patronesses, s'efforçant d'embrouiller cette question pourtant claire par un amoncellement de dépositions écrites, recueillies dans diverses prisons et camps où se trouvent les fascistes arrêtés.

Le défenseur Servatius comprend que la valeur probante de cet amas de dépositions écrites est extrêmement douteuse. Et il fait appel à un dernier argument lorsqu'il déclare : "Le défenseur n'a pas été à même de visiter les camps en Autriche, en l'absence d'une intervention de la zone soviétique".

Après ceci, les dépositions des témoins à décharge sont-elles donc devenues plus convaincantes ? La situation se trouve-t-elle donc changée du fait que Servatius ne s'est pas rendu en Autriche? Il a été donné à Servatius toute

H0652-0067

possibilité de visiter les camps de la zone d'occupation soviétique. Il a été dans certains camps, il savait que les journaux paraissant en zone soviétique, et la radio, avaient communiqués à maintes reprises que les membres des organisations avaient le droit d'adresser des déclarations au Tribunal et d'y prendre la parole. Servatius savait tout cela et n'en a pas moins tenté d'induire le Tribunal en erreur. Il s'y est également efforcé dans d'autres cas.

Lorsque Servatius se réfère à l'ordonnance de Hess du 27 juillet 1935, pour étayer le fait que le Corps des chefs politiques n'existait pas et que le terme même de "chefs politiques" n'aurait pas été officiel, il omet de dire que la même ordonnance de Hess stipule : "Le terme de "chefs politiques" demeure bien entendu en usage".

Servatius augmente artificiellement le chiffre des membres dirigeants du NSDAP jusqu'à 2.100.000 hommes pour prêter démagogiquement à l'accusation l'intention de punir des millions d'Allemands. En même temps, il affirme sans la moindre preuve que parmi les membres du système des Gauleiters, 140.000 n'étaient que des membres d'honneur dont le but était de soustraire à la responsabilité judiciaire les chefs fascistes éminents.

Le fasciste éprouvé Kaufmann, cité par la Défense à la barre des témoins, membre du NSDAP, depuis 1921, et ayant 20 ans d'expérience de Gauleiter, n'aurait rien su des crimes commis par les conspirateurs hitlériens ; il était du reste "socialiste" et ne se préoccupait que du bien-être de la population.

Un autre témoin à décharge, Hans Wegscheider, qui avait été pendant 12 ans Ortsgruppenleiter, est allé encore plus loin dans ses dépositions. Pendant ces 12 années, il n'aurait même pas eu le temps de lire "Mein Kampf".

FG 24
30/8/46
14h. 15h.

H0652-0068

Un troisième témoin, Meyer-Wendeborn, Kreisleiter depuis 1934, dans ses efforts pour disculper ses complices, a même surpassé Kaufmann ; alors que ce dernier a répondu par l'affirmative à la question "Les Blockleiter et les Zellenleiter faisaient-ils partie des chefs politiques ?", Meyer-Wendeborn répondit"non" .

On pourrait prouver par d'autres exemples encore l'inconsistance de la position de la défense. Mais j'estime qu'il n'est pas nécessaire de polémiquer avec une défense qui a recours à des témoins du genre de Kaufmann et Meyer-Wendeborn.

Parmi les chefs politiques de l'Allemagne hitlérienne (ce terme, tel qu'il ressort du document de la Défense N° 12) a été consacré par l'ordonnance de Hess du 27 juillet 1935); il y avait dans les cadres de la hiérarchie nazie, un groupe à part de ce qu'on appelait les "Hoheitstraeger" (détenteurs de souveraineté), ceux-ci occupaient une position spéciale.

Le groupe des "Hoheitstraeger" comprenait, outre les Gauleiters et les Kreisleiters, , les Ortsgruppenleiters, les Zellenleiters et les Blockleiters .

Le caractère particulier des chefs politiques qui étaient Hoheitstraeger est indiqué dans le "Livre d'organisation "ou statut) du NSDAP". , et dans un journal spécial intitulé "Der Hoheitstraeger", qui était secret sauf pour un cercle déterminé de dirigeants du NSDAP, des SS et des SA.

Le contenu du journal "Der Hoheitstraeger" montre que les dirigeants du Parti nazi se préoccupaient constamment des mesures et des doctrines dont l'application constituait la réalisation du complot fasciste. En 1937 -38, le journal s'occupait de l'ensemble des questions suivantes :

- Articles antisémites calomnieux, entre autres ceux du fameux Ley .
- Attaques contre l'Eglise.

H0652-0069

- Justification d'une expansion de l'espace vital et nécessité de conquêtes coloniales,
- Motorisation de l'armée.
- Utilisation des cellules et des blocs nazis pour atteindre des résultats électoraux favorables aux hitlériens lors du plébiscite.
- Culte du Fuehrer
- Théorie raciale etc...

Ces sujets étaient traités d'un numéro à l'autre. Et après cela, la Défense essaie d'affirmer que les dirigeants du Parti nazi n'étaient pas au courant des plans des conspirateurs hitlériens.

Les nazis essaient maintenant par tous les moyens de désavouer leurs liens compromettants avec la Gestapo et le SD, mais l'eixtence de ce lien est indiscutable.

Dès le 26 juin 1935, Bormann avait publié une ordonnance qui disait :

"Afin d'établir un contact plus étroit entre les groupes du Parti et ses organisations, et les chefs de la Gestapo, l'adjoint du Fuehrer demande que les chefs de la Gestapo soient convoqués à toutes les réunions importantes du Parti et de ses organisations."

Dans une autre ordonnance du 14 février 1935, signée également par Bormann, il était dit :

"Dans la mesure où le succès du travail du Parti dépend dans l'essentiel, du travail des SD, il est inadmissible que son élan soit à la merci d'attaques provoquées par des échecs individuels. Au contraire, il faut l'aider de toutes nos forces".

Le Tribunal dispose d'un grand nombre de preuves relatives aux crimes les plus graves auxquels ont pris part tous les dirigeants du Parti nazi, depuis les Reichsleiter jusqu'aux Blockleiter. Je me contenterai d'en rappeler quelques-uns.

FG 26
30/8/46
14h. 15h.

H0652 - 0070

Réalisant les plans des conspirateurs hitlériens pour la réduction en esclavage des peuples de Yougoslavie, le Kreisleiter de la circonscription de Pettau détruisait, avec l'aide des Ortsgruppenleiter et des Blockleiter, toutes les inscriptions, enseignes, affiches, etc... écrites en langue slovène. Ce chef fasciste alla jusqu'à charger les Gruppenleiters de "veiller à ce que les inscriptions en slovène soient aussi enlevées rapidement et complètement de toutes les icônes, chapelles et églises".

Dans sa lettre du 13 septembre 1944, adressée à tous les Reichsleiters, Gauleiters et Kreisleiters, Bormann leur annonçait l'accord conclu avec l'OLW au sujet de la "collaboration du Parti dans l'utilisation du travail des prisonniers de guerre. C'est pourquoi les officiers chargés des questions relatives aux prisonniers de guerre ont reçu l'ordre de travailler en collaboration étroite avec les Hoheitstraeger ; les commandants des camps de prisonniers de guerre devront immédiatement mettre des officiers de liaison à la disposition des Kreisleiters".

On connait les résultats de cette collaboration et la façon dont les prisonniers de guerre ont été utilisés en Allemagne.

Le décret de Goering du 27 mars 1942, à propos de la nomination de Sauckel au poste de Délégué Général à l'utilisation de la main-d'oeuvre, prévoyait que celui-ci aurait le droit de donner des ordres "également aux organes du Parti et de ses éléments composants, ainsi qu'aux organisations affiliées".

Et Sauckel afait usage de ce droit, Comme Sauckel l'écrivait dans son "programme publié le jour anniversaire du Fuehrer", il avait ~~donné~~ "avec l'accord du Fuehrer et de Monsieur le Maréchal du Reich, de même que celui du chef de la Chancellerie du Parti" délégué ses fonctions à tous les Gauleiters du Reich. Les devoirs des Gauleiters étaient formulés de la façon suivante par l'ordonnance de Sauckel :

FG 27
30 8/ 46
14h. 15h.

H0652 - 0071

"Assurer un fonctionnement sans heurts et coordonné de tous les services du Gouvernement et du Parti, tant militaires qu'économiques , pour obtenir un rendement maximum dans l'utilisation de la main-d'oeuvre".

Le 25 septembre 1944, Himmler publia une ordonnance absolument secrète "pour assurer la discipline et le rendement des ouvriers étrangers". Dans cette ordonnance, Himmler donnait l'instruction aux chefs d'entreprises, d'observer avec le plus grand soin l'état d'esprit des ouvriers étrangers. Dans ce but, une collaboration étroite des services du Parti, du Gouvernement et de l'économie avec la Gestapo est nécessaire".

Plus loin, cette ordonnance stipulait que tous les membres du NSDAP travaillant dans les entreprises industrielles sont tenus, par ordre du Kreisleiter et par l'intermédiaire du Ortsgruppenleiter "de surveiller eux aussi, de la façon la plus serrée les ouvriers étrangers et de rapporter fidèlement leurs moindres observations aux chefs nazis des entreprises, afin que ceux-ci les transmettent aux délégués de l'Abwehr". Là où il n'y avait pas de délégué permanent de l'Abwehr, ces renseignements étaient communiqués aux Ortsgruppenleiters.

L'ordonnance de Himmler prévoyait que "dans l'intérêt de l'unité de la direction politique, les délégués du contre-espionnage devront être convoqués, quand il y a lieu par le Kreisleiter, en accord avec le Chef de la Gestapo, afin d'être instruits de la situation politique.

Voilà en quoi consistait la "direction politique" des Kreisleiterset des Ortsgruppenleiters ! Ces fonctions d'espionnage étaient également remplies par les Blockleiters ; le "Livre d'Organisation du NSDAP" le dit clairement.

"Le Blockleiter doit dépister tous ceux qui font courir des bruits nuisibles et en rendre compte au Ortsgruppenleiter, afin que ce dernier à son tour en fasse part aux autorités de l'Etat".

H0652 – 0072

G.M. I
30/8/46
I5 H. I6 H.

Le Blockleiter était "le propagateur de l'idéologie national socialiste parmi la population placée sous sa tutuelle politique. et parmi les membres du parti fascite,c'est lui qui recrutait les membres des jeunesses Hitlériennes,des SA,SS,et du Front du Travail Allemand,(DAF) qui veillait à la fréquentation des réunions nationnal socialistes,à la participation aux manifestations publiques,etc.

" Le Blockleiter fait une propaga,de nationnal socialiste incessante"

Le caractère de la propagande nazie est bien connu de tous.

" Nous voulons de nouveau des armes" écrivait Hitler. C'est porquoi tout ,depuis l'ABC de l'enfant jusqu'au dernier journal,chaque théatre et chaque cinéma,chaque colonne et chaque panneau d'affichage disponible doivent etre mis au service de cette unique et grande mission".

Tous les Allemands ne connaissent pas ces paroles d'Hitler,mais chaque Allemand connaissait le Blockleiter de son secteur et ce Blockleiter répandait sans cesse l'infection fascite,empoisonnait la conscience des hommes, favorisant la réalisation des plans communs des conspirateurs hitléreins.

Les Blockleiter étaient de petits Fuehrer,mais eux aussi possédaient un pouvoir trés réeel sur lescitoyens vivant dans leur secteur.

Bien entendu,les Blockleiter n'ont pas élaboré de plans de guerre d'agression,mais iils ont beaucoup fait pour que ces plans sient réalisés.

H0652 – 0073

Ils étaient également unélément trés important un élement trés important du parti nazi qui constituait le centre du complot fasciste.

Voilà pourquoi nous insistons pour que soit reconnu comme organisation criminelle le groupe des chefs politiques du Parti nazi ,tous les Fuehrer grands et petits Les Reichsleiter et Gauleiter, les Kreisleiter et les Ortsgruppenleiter,les Zellenleiter et les Blockleiter, tout l'ensemble des dirigeants du mécanisme monstrueux de la dictature fasciste.

" Les Echelons de protection"SS"

Parmi les autres organisations criminelles crées par le fascisme allemand,il faut réserver une place a part a ce que l'on a appelé les " échelonsde protestion" du Parti Hitlérien, "Schutzstaffel" ou en abrégé "SS".

A;l'appelation "SS" se rattachent les plus grands crimes du fascime allemand,les éxecutions massives dans les camps de concentration,les mesures impitoyables dirigées contre les populations pacifiques et les prisonniers de guerre,les monstrueuses "actions" collectives.

Dans l'essentiel c'étaient justement les"SS" qui étaient chargées de la réaliqation pratique des plans d'Hitler et de sa clique,visant à l'extermination des peuples.

Himmler en sa qualité de Reichsfuehrer SS appelait souvent les "SS" ,le"corps noir". DE même " Das Schwarze Korps," " le corps noirs",étaient le nom que portait le journal officiel des "SS",l'organe du Reichsfuefrer SS.

CE n'était un terme pris au hasard. Tout le système de "SS" depuis de qu'on appelait les "Allgemeine SS"(SS gènèrales) et jusqu'à la garde des camps et aux Waffen "SS" était vraiement constitué comme un "corps"

H0652 - 0074

spècial de criminel sûrs de l'impunité,spécialement entraînès et formès,dans l'esprit des théories hitlériennes les plus cruelles et les plus humaines. Les principaux conspirateurs facites avaient besoin d'effectifs pour accomplir les meutres de millions d'habitants des pays asservis,pour l'invasion des territoires et la réalisation pratique de la soi-disante germanisation" Ces tâches là étaient justementaccomplies par les membres des "SS".

L'organisation"SS" se constitua et devint connue comme la garde pretorienne d'Hiltler,comme une organisation d'assassins et de faiseurs de progroms;elle garda ce même caractère pendant toute le durée de son existence.

Au nombre des autres preuves,le mi,istère public soviètique a présenté un numéro du journal"Das Schwarze Korps" en date du 20 Aout I942 qui comporte un éditorial inutile "Faut-il germaniser?" Les points du programme d'Himmler contenus dans cet article ontune telle importance l'orsqu'il s'agit d'expliquer la nature des SS que je vais me permettre à nouveau de citer un bref passage de cet article :

"... Le Reichsfuehrer SS a lancé le mot d'ordre suivant :

Notre mission n'est pas de germaniser l'ESt ,au vieux sans de ce mot,c'està dire d'inculper à la population la langue allemandes,mais d'obtenir que à l'Est soit exclusivement peuplé de gens de sang véritablement allemand et germanique."

Cet article avaitété publié à l'intention de tous les SS, à l'époque ou le fascisme allemand criminel était encore sûr de la victoire et était déjà passée à la phase pratique de l'extermination de millions d'ê-

H0652 - 0075

tres humains.

L e4 Octobre I943, à la conférenc de Gruppenfuehrer SS à Posen, le fondateur des SS,Himmler parlant de l'extermination des Juifs d'Europe,déclarait :

Entre nous ,nous parlerons avec la plus entière franchise,mais nous d'en ferons jamais mention en public. Exactement comme le 30 Juin I934 nous n'avons pas hésité en l'éxécustion de l'ordre reçu à aligner au mur et à fusiller des camarades quis'étaient rendus coupables,et n'en avons jamais parlé et n'en parlerons jamais.... J'entends ici"l'évuacation" des Juifs, l'extermination du peuple Juif. Cela fait partie de choses dont on parle facilement.... "Le peuple Juif sera exterminé dit chacun des membres du parti, l'extermination des Juifsnleur anéantissement figurent clairement dans notre programme et nous le Fraisons...

La plupart d'entre vous savent ce que c'est que Ioo cadavres, 500 cadavres alignes ou I.000 cadavres. alignés. D'une façon générale, nous pouvons dire que nous avons accompli cette tâche difficle par amour de notre peuple. ET ce faisant mené a bien les tâches les plus difficiles nous n'avons fait de tort ni à notre âme,ni à notre caractère ".

Je ne m'attarderai pas à l'histoire des SS. En rapport avec ce qui a ete dit plus haut ,on peut simplement mentionner le fait que les échelons de protection constitues des 1925,se virent élevés un décret spécial d'Hitler date du 20.8.34 . au rang d'une organisation autonome du parti hitlérien,et ceci précisement à la suite des meutres politiques commis par les SS le 30.VI.34.

H0652 - 0076

Il est dit dans le décret d'HITLER :

"Etant donné la vaillante attitude des SS, notamment à l'occasion des évènements du 30 Juin I934, j'élève les SS à la situation d'une organisation autonome au sein du Parti Nazi."

L'histoire de l'évolution des SS dans le système du gouvernement hitlérien témoigne de la fusion toujours plus intime des SS, tant des "Allgemeine SS" que des "Waffen SS", avec l'appareil de la police : Gestapo, SD, Einsatzgruppen et Sonderkommandos, qui réalisaient les "actions" collectives, les "filtrages" dans les camps, etc.

Cette évolution fut consacrée par l'ordre secret d'HITLER, en date du I7 Août I938, dans lequel HITLER exposant les raisons pour lesquelles le I7 Juin I936, il avait réuni les fonctions du Chef de la Police Allemande et celle du Reichsführer SS, déclarait :

" Par la Nomination du Reichsführer SS et du chef de la police allemande auprès du Ministère de l'Intérieur, le I7 Juin I936 (Reichsgesetzblatt, première partie, page 487), j'ai établi la base d'une unification et d'une réorganisation de la police allemande."

Grâce à cette mesure, les échelons de protection ## qui se trouvaient sous la direction du Reichsführer SS et du Chef de la Police Allemande, entraient en contact avec la police allemande.

Ce n'est qu'en cette liaison organique très étroite avec les organismes de police les plus cruels créés par le fascisme allemand et spécialement destinés à la torture et à l'extermination d'êtres humains, que l'on peut comprendre avec exactitude le rôle des SS.

La défense s'est vainement efforcée de réfuter ces circonstances. Elle a tenté de présenter au Tribunal l'or-

...

H0652 - 0077

ganisation des SS comme étant constituée par une série d'organismes entièrement indépendant,séparés les uns des autres par des cloisons absolument étanches:"ALlgemeine SS", SS générales;"Waffen-SS",""les troupes SS, VerfuegungstruppeSS", phalange division" "Totenkopf"(tête de mort).

Aucunde ces groupements et aucune de ces sections SS, à l'exception d'une faible partie du Totenkepf" n'aurait eu le moindre rapport avec la police et les camps de concentration, pas plus qu'avec les " actions " de police effectués par Hitler Himmler,Heydrich,Kaltenbrunner. Enfin de compte ,selon la défense ,les seuls complices des crimes de ces bourreaux auraient été les membres de la Gestapo MUELLER ET EICHMANN, ainsi que le chef de l'administration " D " des SS,Pohl.

En somme ,ce seraient ces sept hommes-là qui auraient tué et torturé à mort plus de dix millions d'êtres humains.

Parmi les faux témoins déjà connus du Tribunal;des témoins à décharge des SS,tels que l'ancien Fuhrer des SS et de la police du Oberabschmitt de Munich, la Ober gruppenfuhrer SS baron von Eberstein,le général -colonel des Waffen-SS Hausser le chef du service de recrutement des Waffen-SS, Brill, ou les juges SS Reinscke et Mehr,ont droit ; sinon à la toute première,par l'impudence des mensonges auxquels ils ont eu recours pour tenter de couvrir l'organisation SS et ses membres.

...

H0652 - 0078

Toutefois,le même mensonge a ses limites.

Poussé à son dgré extrême, il o non seuleument été impuissant à aider les criminels,mais les a irrémédiablment accablés.

Il me semble qu ele Tribunal a pu apprècier à sa juste valeur la déposition du juge de réserve SS, Mohr, qui a décrit l'un des camps de concentration SS les plus horribles,Buchenwald,comme une sorte de sanatorium pour les détenus,avec une bonne nourriture,des terrains de sport un travail facile effectué en plein air,et une grande bibliothèque .

Aux mensonges maladroits des "Témoins" à décharge des SS,viennent s'opposer des documents qui dévoilent clairement le caractère criminel de cette organisation. A ces mensonges s'oppose également l'irréfutable logique des faits,faits constitués par les plus abominables crimes organisés et réalisés par les membres de tous les éléments et de toutes les organisations des SS.

Voici les principaux éléments dont se compose au début de la guerre l'organisation des SS :

I°: CE qu'on appelait les"Allgemeine SS" (SS Générales),dans lesquelles les membres des SS recevaient une préparation générale avant d'être dirigés dans les "Waffen SS" ou dans telle organisation policière. Les Allgemeine SS" étaient le réservoir dans lequel puisaient pour compléter leurs effectifs,les organisations spèciales du fascisme allemand,telle que la police secrète d'Etat ou Gestapo;le service de Sécurité (SD),la direction des camps de concentration (groupe D),etc...

2°: Les Waffen SS-qui en réalité n'étaient nullement des"Unités de garde" de l'ancienne armée allemande,éloignées de toute activité policière, telles que s'efforçait de les représenter la Défense et les accusés-,

H0652-0079

~~Les~~"Waffen SS" comprenaient,entre autres unités,les services dont ~~les~~ mêmes les défenseurs des SS n'ont pas osé contester le caractère criminel. "les Kommandantur de camp des Waffen-SS qui ~~[illegible]~~ dirigeaient les massacres de gens pacifiques et de prisonniers de guerre dans les camps de concentration. Les Waffen-SS, dont faisaient partie également les formations de police SS, étaient justement les unités qui avaient pris la plus grande part à la destruction des agglomérations et des villages, et aux crimes innombrables commis sur les territoires temporairement occupés de l'Union Soviétique et des pays de l'Europe Orientale.

3. Le système SS comprenait un service (ou "Amt") économique, qui gérait les camps de concentration ; un "Amt" pour le renforcement du nationalisme allemand, qui mettait en pratique les infâmes théories du "racisme", et toutes les organisations policières hitlériennes, telles que les Einsatzgruppen et les Sonderkommandos.

Cela ne vaut guère la peine de polémiser avec la défense lorsqu'elle prétend que le lien entre les SS et la police était de "pure forme" et s'expliquait par "l'union personnelle" de Himmler.

On connaît l'importance qu'HIMMLER attachait à ce que tous les fonctionnaires de police fussent membre des "Allgemeine SS", qui étaient le réservoir et le noyau unifiant, dans le système - police ss du fascisme allemand.

Parmi d'autres preuves, on a déjà présenté au Tribunal la lettre d'HIMMLER à KALTENBRUNNER du 24 Avril 1943, sur l'ad-

...

H0652-0080

mission dans les SS des fonctionnaires de la SIPO (Police de Sécurité) dans le cas où "le candidat aux SS convient au point de vue racial et idéologique, s'il y a des garanties relativement au nombre de ses enfants, de la santé de toute sa famille et si lui-même n'est pas malade ou dégénéré."

Cet infâme "Corps Noir" du fascisme germanique était chargé d'un rôle exceptionnel dans la réalisation des plans criminels du fascisme allemand.

Les dégénérés en uniforme ~~noir~~ SS, qui avaient perdu toute notion de la morale humaine, étaient non seulement assurés d'impunité pour leurs crimes, mais encore on leur inculquait journellement qu'ils étaient "l'élite raciale" qui formerait la base du futur "Grand Reich Allemand".

C'était ce que leur déclarait HIMMLER, c'était ce que leur déclaraient les Reichsleiters, les Gauleiters, promus par HIMMLER aux titres les plus élevés SS et qui, selon la valeur que le "Reichsführer SS" attachait à leur activité pouvaient s'élever dans la hiérarchie SS.

...

GM/ IO
30/8/46
I5 à I6 H.

H0652-0081

Le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne fascite, Ribbentrop, n'avait pas honte d'être mis au même rang, en sa qualité de SS, que l'assassin POHL ou le brigand et le bourrequ Globotchnik, au contraire, il en était très fier.

Je considérerai toujours comme un"honneur particulier d'appartenir à ce fier corps du Führer, qui a une importance capitale pour l'avenir de notre Grand Empire Allemand" écrivait Ribbentrop dans sa lettre à Himmler, à l'occasion de sa promotion du rang des Gruppenführers à celui d'Obergruppenführer SS.

Ainsi, le même système SS réunissait le commandant Treblinka, unterscharführer Kurt Franz, l'inventeur des chambres à gaz, untersturmführer Bekker, l'expérimentateur SS, qui faisait des expériences sur des hommes vivants; hauptsturmführer Dr. Rascher et le ministre du Reich, Obergruppenführer SS Ribbentrop.

A une conférence des Gruppenführer SS à Pozan, Himmler a déclaré en parlant de l'unité des SS et de la police:

"J'y ajoute continuellement quelque chose, je cherche toujours le lien qui me donne la possibilité de réunir tout cela. Malheur si ce lien n'est pas assez solide et s'il commence à se désunir. Alors, soyez sûrs, tout reviendrait dans un bref délai au passé insignifiant... Je pense que nous répondons devant l'Allemagne, car l'Allemagne a besoin de cet ordre SS, tout au moins pour les siècles prochains"

En terminant son discours, il dit :

" C'est après que nous aurons gagné la guerre que notre travail vacommencer, je vous l'ai déjà dit"

"... c'est de cet ordre, de cette couche supérieure de la race germanique que doit naître le plus grand

...

H0652 - 0082

nombre de descendants. Pendant 20- 30 ans, nous devions donner à l'Europe la couche de dirigeants. Si les SS avec les paysans , et nous avec notre ami Backe, nous commençons à nous occuper de la répopulation de l'Est, généreusement, sans restrictions, sans rien demander, avec un élan et une poussée révolutionnaire, en 20 ans nous repousserons la frontière de notre nation à 500 km vers l'Est...

... Nous dicterons nos lois à l'Est. Nous foncerons en avant et peu à peu nous approcherons de l'Oural.3

Dans un bref discours, il est impossible d'énumérer les crimes les plus graves, commis par les SS.

Mais ce n'est même pas nécessaire, car les preuves fournies sont présentées à la mémoire du Tribunal.
Je vais m'arrêter brièvement sur quelques questions concernant la responsabilité de quelques groupes particuliers SS, à propos des objections élevées par la Défense.

a) ALLGEMEINE SS.

Quelle que fut l'organisation spéciale à laquelle appartenait un membre des SS, il était avant tout membre des Allgemeine SS, et s'il en était exclu il perdait son poste et toutes les prérogatives qui en découlaient.

Ceci dit, je m'arrêterai sur l'un des documents présentés par le Ministère Public Soviétique, lors de la présentation des preuves sur les crimes des Hitlériens, commis contre les prisonniers de guerre soviétiques.

Dans ce cas particulier, il s'agit d'un dossier de l'enquête menée par les SS ~~lors de la présentation des preuves sur les crimes~~ au sujet d'un incident qui avait eu lieu au cours de l'application du "régime spécial".

La signification de cette expression est bien connue au Tribunal. Dans le cas considéré, un certain Haupt-

...

H0652 - 0083

sturmführer SS, KALNACH, en faisant l'inspection du camp de Berditcheff pour les prisonniers de guerre soviétiques, qu'on appelait le "camp d'éducation par le travail", décida de mettre à mort 78 prisonniers de guerre soviétiques, dont l'état de santé , selon le procès-verbal d'enquête du Commandant de ce camp, Sturmführer SS KNAPP, a été caractérisé comme suit :"Ils étaient très grièvement blessés, tous, les uns étaient amputés des deux jambes, les autres des deux bras, à la plupart il manquait l'un des membres. Quelques-uns seulement avaient leurs membres intacts, mais ils étaient tellement estropiés par d'autres blessures, qu'ils n'étaient propres à aucun travail."

Le fait que les prisonniers de guerre soviétiques ne pouvaientêtre utilisés pour le travail était la seule justification de leur mise à mort.

L'exécution de cet ordre fut confiée à trois SS, Unterscharführer PALANO, Rottenführer SS HESSELBACH, et Sturmführer SS VOLLPRACHT. Dans les dépositions recueillies sur ces trois SS, ils sont caractérisés ainsi :

"Au sujet des trois hommes ci-dessus mentionnés, auxquels j'ai confié l'exécution des prisonniers de guerre, je savais qu'à Kiev déjà, ils avaient participé aux éxecutions massives de plusieurs milliers de personnes. L'administration locale, pendant que j'y étais, leur avait également confié l'exécution de plusieurs centaines de gens."

Cependant, il arriva que les 28 prisonniers de guerre soviétiques résistèrent héroïquement à leurs bourreaux, durant leur transmort au lieu de l'exécution : ils en tuèrent deux et prirent la fuite.

C'est à ce sujet qu'une instruction fut ouverte et le Chef du détachement SS de Berditcheff fut évidemment accusé, non pas d'avoir ordonné de tuer 78 hommes innocents et malades, mais de les avoir laissé s'évader.

...

H0652 - 0084

Je me suis référé à ces documents, non pas pour rappeler à la mémoire un des épisodes innombrables de la sauvagerie des SS, sur les territoires temporairement occupés de l'URSS, mais pour citer un texte très caractéristique d'un avertissement sur la responsabilité encourue pour faux témoignage, donné avant l'interrogatoire aux SS chargés de l'instruction.

Il est dit :

"Je connais le sujet de l'interrogatoire que je vais subir. J'ai été instruit du fait qu'une fausse déposition de ma part entraînera une sanction et mon exclusion des SS."

En entrant dans les "ALlgemeine SS", le futur membre de cette organisation criminelle prêtait un serment spécial dont le texte était le suivant :

"Je jure à toi, Adolf HITLER, Führer et Chancelier du Reich, de t'obéir jusqu'à la mort, à toi et à ceux que tu auras nommés pour me commander."

Quel que fût son service, qu'il mît à mort des hommes à Tréblinka et à Auschwitz, ou qu'il torturât pendant les interrogatoires, dans les chambres de torture de la Gestapo, il restait toujours- lui-même - ~~##~~ un membre impitoyable et stupidedes "Allgemeine SS" et il ne connaissait que deux devoirs : l'obéissance aveugle au Führer et Reichskanzler et l'exécution sans discussion de n'importe quel ordre criminel.

b) WAFFEN SS.

Les "Waffen SS" sont nées de la Garde Personnelle de HITLER, appelée "Leibstandarten" et de la division

...

H0652 - 0085

"Tête de Mort", qui opérait principalement dans les camps de concentration.

Pendant la guerre, les "Waffen SS" se composaient entre autres unités, de Kommandantur de camps de concentration qui procédaient elles-mêmes à l'extermination de milliers de gens et mettaient en pratique un régime d'épuisement extrême des détenus, avant leur mise à mort. Aux troupes SS étaient également rattachées les divisions et les détachements de la Police.

Cette simple énumération des éléments composant les Waffen SS témoigne déjà de leur caractère criminel. Le Ministère Public Soviétique a présenté, à titre de preuve, le verdict du Tribunal Militaire du 4° Front Ukrainien, ainsi que le rapport de la Commission Extraordinaire d'Etat sur les atrocités des envahisseurs germano fascistes dans la ville de Kharkov et dans sa région.

Il ressort de ces documents que, pour l'extermination de plus de 20.000 citoyens pacifiques de Kharkov, les exécutions de prisonniers de guerre fusillés et brûlés vifs, sont responsables les Waffen SS et en particulier la division SS 'Adolf Hitler', sous le commandement de l'Obergruppenführer DIETRICH et la division SS 'Tête de Mort' sous le commandement de l'Obergruppenführer des Waffen SS SIMON.

Dans la ville de Kiev, pendant la domination allemande, on a torturé, fusillé et empoisonné dans les chambres à gaz plus de I95.000 citoyens pacifiques : ceux-ci ont été pour la plupart, exterminés par les détachements SS et d'après le rapport de la Commission Extraordinaire d'Etat, les responsables sont : l'ancien Commandant des SS dans le sud de la Russie et en Ukraine, le Major-Général TROENFELD, le Lt-Gl des Waffen SS JUTNER et d'autres représentants des Waffen SS. Dans la ville de Rovno et dans la région de Rovno, les Allemands ont exterminés I02.000 hommes. ...

GM I5
30.8.46
15-16 H

H0652 – 0086

Un soldat du 4° Escadron de la 17° Division de Cavalerie SS, Adolf Mitzke, a témoigné, avec d'autres, au sujet de ces crimes commis sur l'ordre du Commandant du Régiment, le Standartenfuherer Zebender : il avait , ainsi que d'autres soldats de ce régiment, fusillé des citoyens pacifiques, y compris des femmes, et avait incendié des villages.

URSS 51

Dans la note du Ministre des Affaires Etrangères de l'URSS V.M MOLOTOV, datée du 17 Avril 1942, déposée au Tribunal sous le N° URSS 51, se trouve une description établie d'après les documentsoriginaux allemands, d'atrocités commises dans la région de Toropets par une briga de de cavalerie des Waffen~~-~~SS.

Je cite la note : après la défaite totale, dans la région de Toropets, en janvier 1942, d'une brigade SS de cavalerie allemande, par les unités de l'Armée Rouge, on a trouvé, parmi les documents saisis, le rapport du 1° régiment de Cavalerie de cette brigade sur la "pacification" par celui-ci de la région de Starobinsk en Russie Blanche. Le Commandant du Régiment rapporte, qu'à côté des 239 prisonniers de guerre, un détachement de son régiment a fusillé 6.500 citoyens pacifiques.

Ce rapport indique que le dit détachement avait agi d'après un ordre du régiment N° 42 du 27 Juillet 1941. Le Commandant du 2° Régiment de la même brigade, von Magill, dit dans son rapport sur la pacification opérée dans la région du Pripet, du 27 Juillet au 11 août 1941, ce qui suit: "Nous avons chassé les femmes et les enfants dans les marais, mais cela n'a pas produit les effets voulus, car ces marais n'étaient pas assez profonds pour qu'on puisse s'y noyer. Dans la grosse majorité des cas, on peut atteindre le fond à la profondeur d'un mètre (probablement du sable)".

H0652 - 0087

Dans le même Quartier Général, on a découvert le télégramme N° 37 du Standartenfuehrer, Chef de la Brigade de Cavalerie SS, adressé au détachement de cavalerie du 2° Régiment et daté du 2 Août 1941. Dans ce télégramme, on déclare que le Reichsfuehrer SS et chef de la Police, Himmler, considère que "le nombre de citoyens pacifiques exterminés est insignifiant" et indique "qu'il faut agir d'une façon radicale", que "les chefs des unités sont trop mous dans l'exécution des opérations" et ordonne de lui rapporter chaque jour le nombre de fusillés.

Tout à fait analogue à ces exemples était l'activité criminelle des unités des Waffen SS sur les territoires de la Yougoslavie, de la Pologne et d'autres pays de l'Europe de l'Est, temporairement occupés par les Allemands.

Je voudrais rappeler au Tribunal des nombreux documents présentés au Tribunal par les Ministères Publics de l'URSS et de la Grande-Bretagne, relatifs aux crimes perpétrés sur le territoire de la Yougoslavie par les divisions du SS "Prince Eugene".

En particulier, je vous rappellerai le rapport de la Commission d'Etat yougoslave N° 29 sur les atrocités de cette division SS.

On y décrit comment les soldats SS, les membres de ces mêmes Waffen SS qu'on appelle ici "La Garde Allemande" brûlaient la population de villages entiers, y compris les femmes et les enfants. Je voudrais rappeler aussi, la déposition du Major général des Waffen SS, *Auguste Schmidthuber, où il décrit comment, sur l'ordre du Commandant du 1° Bataillon SS Kaassarer, la population civile du village Krivaia Reka a été enfermée dans un église qu'on a fait sauter ensuite.

G/M 17
30.8.46
15 - 16 H

H0652 - 0088

Je me permettrai de me référer aux déclarations connues du Tribunal, des Officiers de cette divisionsur les exécutions en masse des otages et les assassinats de prisonniers de guerre.

On a lu au Tribunal l'ordonnance très secrète de Himmler, d'après laquelle des unités des Waffen SS avaient anéanti des milliers d'agglomérations, de villages et de villes sur les territoires de l'URSS temporairement occupés par les Allemands.

Dans cette ordonnance, Himmler disait : "Le but qui doit être atteint consiste en ce qu'après l'évacuation des régions ukrainiennes, il n'y reste pas un homme, pas une tête de bétail pas un quintal de grain, pas une ligne de chemin de fer, que pas une maison ne reste intacte, pas une mine qu'on puisse exploiter pendant les années à venir, pas un puits qui ne soit empoisonné. L 'adversaire doit retrouver un pays complètement brûlé et dévasté."

Les Waffen SS, en exécution des ordres criminels du Reichsfuehrer SS (l'ordre de Himmler du 10Juillet 1943), emmenait en esclavage la population de régions entières et ramassait les enfants ukrainiens et russes dans des camps de concentration spéciaux pour enfants.

Ce qu'on appelait les Waffen SS étaient tout d'abord les troupes de choix des SS, composées dans leur majorité de volontaires, y compris de membres des Allgemeine SS, appelés à mettre en pratique les plans criminels de Hitler et de sa clique.

Les tentatives de la défense et des accusés de représenter ces troupes comme une "Garde allemande" éloignée des "toute fonction policière" et qui n'avait jamais trempé les mains dans le sang des innocentes victimes, sont en contradiction flagrante avec les faits indiscutables et inexorables Nous n'affirmons pas, cependant, que parmi les soldats des Waffen SS, il n'y avait absolument pas de conscrits. La question du degré de culpabilité individuelle appartient à la

H0652 - 0089

compétence des Tribunaux Nationaux .Néanmoins, les Waffen SS, dans leur ensemble, font partie intégrante du système des institutions et des organisations SS et sont indiscutablement criminels.

LE PRESIDENT : Il serait peut-être temps de suspendre la séance maintenant.

(Suspension d'audience de 15 Minutes)

H0652 - 0090

MR. DODD.- M. le Président, j'aimerais soumettre une requête de l'accusé SEYSS-INQUART, relative à un affidavit de ce dernier qui présente un argument. Nous l'avons fait traduire et il n'apporte rien de nouveau. Il donne la position de l'accusé vis à vis d'un document et différents commentaires.

Il s'agit de deux documents 364-PS et 365-PS pour l'accusé SEYSS-INQUART, qui n'ont pas été déposés comme preuve. Le Ministère Public pense que ces documents peuvent être considérés comme n'ayant pas été versés. Il y a une autre question qui a donc été soulevée et j'ai pensé que les observations que je viens de formuler pourront être utiles au Tribunal.

LE PRESIDENT.- Est-ce en allemand ?

MR. DODD.- Oui c'est en allemand M. le Président, et la traduction que j'ai n'est pas complète, nos services étaient surchargés, cela existe en projet, je peux le voir paragraphe par paragraphe si vous voulez.

LE PRESIDENT.- Est-ce que ce document est long ?

MR. DODD.- Non, le projet a une page et demie environ, quant à l'affidavit lui-même il comprends six pages. Mais le résumé ne comprend qu'une page et demie.

LE PRESIDENT.- M. DODD, si la seule objection présentée consiste à dire qu'il s'agit simplement d'une argumentation, c'est un cas difficile et nous voulons que cela soit présenté à la fin des débats.

MR. DODD.- L'objection est telle que je viens de la formuler. Je ne veux pas insister particulièrement là-dessus, mais il n'y a rien qui ne soit contenu dans ces af-

...

H0652 - 0091

fidavits qui exige une réponse. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insister là-dessus.

LE PRESIDENT.- Le Tribunal pense que dans ces conditions il est préférable d'admettre ces affidavits écrits et que les documents 3640 et 3645 PS soient versés.

MR. DODD.- Donc nous verserons le 3640 et 3645-PS qui n'avaient pas été versés.

Je voulais également informer le Tribunal d'une lettre de M. LATERNSER, au sujet de laquelle il n'y a pas d'objection à formuler.

(Dr LATERNSER s'approche de la barre).-

LE PRESIDENT.- Représentant du M. le/Ministère Public vient de dire qu'il n'a pas d'objection à formuler contre votre lettre.

DR. LATERNSER.- M. le Président, j'aimerais lire un alinéa de cette lettre pour qu'il apparaisse au procès-verbal. Il s'agit de deux phrases ...

LE PRESIDENT.- Mais si la lettre est versée il n'est pas nécessaire que vous preniez le temps du Tribunal dans le but la faire apparaître dans le procès-verbal. Le Ministère Public est bien d'accord pour que cette lettre soit considérée comme faisant partie des preuves.

DR. LATERNSER.- Oui, mais étant donné que le témoin SCHREIBER a fait ses déclarations ici, j'aimerais tout de même insister sur la nécessité qu'il y a pour moi de lire ou une deux phrases pour qu'elles apparaissent dans le procès-verbal.

LE PRESIDENT.- Un instant je vous prie.

Non, Dr LATERNSER, la lettre sera admise comme une partie des preuves dans le dossier, mais nous ne permettons pas qu'on y consacre davantage de temps.

...

H0652-0092

DR. LATERNSER.- M. le Président, à propos de cette question, on m'a procuré aujourd'hui, pendant l'interruption, une pièce dont j'ignore il est vrai, si le Tribunal voudrait bien l'accepter. En tout cas, j'aimerais porter ce document à la connaissance du Tribunal . De ce document il ressort que même parmi une des nations alliées la guerre biologique aurait été préparée comme guerre offensive ou défensive, et que plusieurs milliers de personnes étaient occupées à cela. J'aimerais simplement présenter cela au Tribunal pour lui fournir un fait qui me semble être important en ce qui concerne le jugement de cette affaire, du point de vue du droit international.

LE PRESIDENT.- Si c'est contraire aux principes que nous avons arrêtés, une telle preuve ne peut pas être admise.

DR. LATERNSER.- Mais étant donné qu'en l'occurence il s'agit de quelque chose de nouveau ...

KE PRESIDENT.- Dr LATERNSER, le Tribunal comprends parfaitement l'argument que vous nous présentez, que les recherches qui ont été faites en vue de la guerre biologique ne l'ont été que dans des buts purement défensifs. D'autres arguments basés sur des déclarations concernant ce qu'auraient fait les nations alliées, ne peuvent pas être acceptés.

GENERAL RUDENKO.- Le 4 Octobre I943, pendant son discours devant les Gruppenführers SS Poznan, HIMMLER a déclaré :

"Nous avons besoin d'une unité complète avec le Parti et toutes ses organisations. Heureusement, nous sommes actuellement tout à fait unis aux SA. Le nouveau Chef d'Etat-Major SCHEPMANN, considère que sa tâche la plus importante est de réaliser la paix et la concorde entre les anciens groupements du Parti."

...

H0652 - 0093

Ainsi le créateur de ces même S.S. qui, en I934 avaient exterminé les dirigeants SA du putsch, confirmaient, en I943, l'union complète des SS avec les SA et soulignaient l'importance de cette organisation criminelle hitlérienne dans le complot général.

Pendant toute la durée du développement du Parti hitlérien, et, plus tard, de l'Etat Hitlérien, les SA ont personnifié l'organisation criminelle à laquelle les dirigeants du fascisme germanique attachaient une importance toute particulière. Ils la considéraient comme l'une des armes les plus importantes pour terroriser et tromper leur peuple et aussi pour préparer l'agression contre d'autres Etats.

Les troupes d'assaut, "Sturmabteilungen" ou SA étaient les premières troupes de choc dans les mains des conspirateurs, c'était la première organisation de masse militaire et terroriste, créée par eux.

Il est inutile d'entamer une polémique avec la défense des SA au sujet du rôle qui a appartenu à cette organisation criminelle dans l'ensemble de la conspiration fasciste. Par sa substance, la plaidoirie de l'avocat BOEHM manque d'ailleurs de toute argumentation juridique digne d'attentation. C'ëst un discours émanant d'un nazi convaincu, et qui reprend à plusieurs reprises les pires exemples de la propagande hitlérienne ...

DR. LAFOHRT.- (Défenseur des SA).-

M. le Président, permettez-moi de réfuter brièvement cette accusation très grave qui vient d'être élevée. Maître BOEHM est malheureusement empêché d'assister à la séance aujourd'hui, mais au cours de l'interruption j'ai constaté dans la liste de M. le Secrétaire Générale, qui est également à la disposition de la Délégation Soviétique,

...

H0652-0094

que l'avocat Maître BOEHM n'a jamais été membre du Parti National-Socialiste. Le reprôche selon lequel, dans sa plaidoirie il aurait voulu faire de la propagande nationale-socialiste n'est donc nullement fondé. Par conséquent il ne peut y avoir dans toute l'Allemagne un seul homme doué de bon sens qui, alors qu'il a toujours eu une attitude négative en ce qui concerne le Parti, pendant des années, veuille faire de la propagande nazie au cours de ce procès.

LE PRESIDENT.- Nous ne nous occupons pas de savoir si les avocats de la défense appartiennent au Parti Nazi ou non. Cette observation formulée par le Ministère Public Soviétique ne veut pas dire que le Dr BOEHM était membre du Parti Nazi. Cela a peut-être été exprimé avec une certaine vigueur, mais il voulait simplement dire que les déclarations du Dr BOEHM avaient été faites du point de vue nazi. Il n'a pas dit que le Dr BOEHM était nazi.

DR. LAFOHRT.- M. le Président, je n'ai rien à ajouter à ce que je viens de dire, si ce n'est que je prie le Tribunal de bien vouloir considérer la situation assez difficile dans laquelle se trouve la Défense, et de bien vouloir considérer qu'il est impossible de représenter les différentes formations du Parti sans développer le point de vue du Parti. C'est tout ce que je voulais dire.

Si M. le Représentant du Ministère Public Soviétique constate que certaines démonstrations juridiques font défaut dans la plaidoirie de Maître BOEHM, je puis lui répondre que ces arguments sont contenus dans l'excellente plaidoirie de Maître GLEWITZ. On nous a dit qu'on répondrait à cette plaidoirie, mais jusqu'ici il n'y a pas eu de réponse.

SP/1.

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

H0652-0095

LE PRESIDENT.- La traduction que nous avons sous les yeux de votre réquisitoire peut prêter à confusion. Le Tribunal aimerait être certain que ce qui est dit à son sujet était exact. Ne disiez-vous pas que...

GENERAL RUDENKO.- C'est tout à fait exact. Vous avez très bien dit, M. le Président, que j'affirme ici que ce discours était prononcé du point de vue d'une position d'un Nazi. Mais je n'affirme pas que BOEHM lui-même ~~xxxxxxxx~~ est un membre du Parti. Il me semble qu'on ne peut pas admettre une telle polémique (?).

LE PRESIDENT.- Je crois~~xx~~, Général RUDENKO, qu'il serait peut-être bon que vous retiriez toute insinuation tendant à dire que le Dr. BOEHM lui-même était un nazi convaincu.

GENERAL RUDENKO.- Mais je n'affirme pas que le Dr. BOEHM lui-même est un nazi persuadé et je dis seulement qu'il part d'une position d'un nazi convaincu.

LE PRESIDENT.- Ce que vous voulez dire, c'est que le Dr. BOEHM a représenté un certain point de vue. En tant qu'avocat, bien sûr, il ne représente pas son propre point de vue. Il représente uniquement le point de vue du camp qu'il défend. Est-ce là ce que vous avez voulu dire ?

GENERAL RUDENKO.- Oui , bien sûr.

LE PRESIDENT.- Très bien. Poursuivez, Général RUDENKO.

.../..

H0652 - 0096

SP/1

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

Général RUDENKO.- Ils ont été organisés par HITLER déjà en 1 921, avec le soutien entier de la Reichswehr, qui rêvait de revanche. Le noyau des SA était composé d'hommes du genre de STREICHER et de ROEHM, d'antisémites sauvages, de chauvinistes, de partisans de la conquête de l'espace vital et d'officiers et de soldats sans emploi de l'armée vaincue du Kaiser.

On a rassemblé dans les SA, d'une part les éléments les plus réactionnaires et les plus revenchards et, d'autre part, s'y rallièrent des aventuriers séduits par le décorum de cette organisation criminelle et qui flairaient la possibilité de participer à des pogroms et à des pillages.

Dès le début, l'organisation des SA se composait strictement de volontaires ; ce principe a été conservé invariablement au cours de tout le développement des SA.

Depuis le putsch de Munich en 1923 et jusqu'au jour où les hitlériens s'emparèrent du pouvoir en 1933, les SA restèrent une arme fidèle dans les mains de la clique de fascistes hitlériens, en les rendant "maîtres de la rue" et en leur garantissant l'élimination de leurs adversaires politiques. Au même titre que les SS, les SA entraient dans la composition du Parti hitlérien. Ceci a été officiellement annoncé par l'arrêté du mois de Mars 1935.et c'était également écrit dans les statuts de l'organisation du Parti hitlérien.

"Jamais l'opinion publique n'aurait rien su de nos discours passionnés ni de la propagande de notre petite fraction du Reichstag ou des tendances et des tâches de notre parti, si elle n'avait entendu le pas des détachements SA en marche, et leurs chants de combat". C'est ainsi que s'exprimait le Sturmfuhrer SA BAUER dans sa brochure intitulée "SA".

Mais l'opinion publique allemande n'entendait pas seulement "le pas des SA en marche et leurs chants de combat". Elle sentait d'une façon beaucoup plus concrète les coups de matraques, les coups de feu tirés sur les adversaires politiques, et les pogroms

.../..

H0652-0097

dans les quartiers ouvriers. La valeur fondamentale des SA, du point de vue des principaux conspirateurs fascistes, consistait justement en cette fonction des SA, d'être un outil de pogroms et de terreur. Pendant la période de la lutte pour le pouvoir et plus tard les SA étaient avanttout une arme de violence grossière et un moyen d'écarter et d'exterminer les adversaires politiques.

Ce point de vue a été ouvertement exprimé par GOEBBELS dans son discours, prononcé en 1935. Il a dit alors :

"Les adversaires politiques à l'intérieur n'ont pas disparu pour des motifs secrets inconnus de personne. Non. Ils ont disparu parce que notre mouvement disposait de l'arme la plus puissante dans le pays et cette arme la plus puissante était les SA".

Le Tribunal se souvient des dépositions du témoin GISEVIUS sur la terreur semée par les SA dans les rues des villes allemandes sur les bandis en uniformes SA qui assommaient les gens de coups, les tuaient et se moquaient de la dignité humaine, et qui avaient transformé les Etats-Major des SA en maisons de tortures.

Il est vrai qu'au moment de l'arrivée des hitlériens au pouvoir, une autre organisation terroriste était déjà entièrement formée et est devenue l'exécutant principal de leurs prescriptions. Elle a formé, en même temps que les SA, la réserve de cette grandiose machine de police qu'avait créée le fascisme germanique. C'étaient les SS ; et les "Chemises brunes" qui entouraient HITLER ont dû reculer quelque peu pour laisser passer à la tête de l'appareil hitlérien "le corps noir" des SS".

Le biographe officiel de GOERING parle de la large utilisation des SS en tant que réserve de la police politique. Il souligne qu'en créant la Gestapo, GOERING avait incorporé dans les effectifs de cette organisation l'une des plus dangereuses et criminelles du fascisme germanique, de nombreux membres des SA comme "les plus surs au point de vue politique". Le Tribunal sait déjà, d'après les documents présentés, qu'en même temps que les SS, les

.../..

H0652 - 0098

membres des SA, après l'arrivée des Fascistes au pouvoir, formaient les unités de garde des camps de concentration). En décrivant le camp de concentration d'Oranienburg, le Sturmbahnfuhrer SA SCHEFFER dit que "les membres des SA les plus surs et les plus courageux furent choisis pour travailler dans le camp dont ils devaient assurer la garde permanente. C'est ainsi que nous formions les cadres des gardes expérimentés qui étaient toujours prêts à agir".

Il me semble qu'il est inutile de s'arrêter sur la question de savoir quel était le régime appliqué aux détenus dans ces camps et comment se conduisaient les SA en remplissant dans ces camps le rôle de bourreaux.

Ce sont les SA qui ont mis en pratique les premiers pogroms antijuifs. Ces faits sont confirmés, parmi d'autres documents présentés par le Ministère Public, par les rapports officiels des commandants d'unités et de détachements SA. A côté des SS, les SA étaient élevés dans le même esprit d'anti-sémitisme sauvage qui a finalement atteint son point culminant dans la création de Treblinka et de Cholmno.

Cependant, en analysant le caractère criminel de cette organisation, on ne peut pas omettre encore une fonction importante des SA qu'ils ont remplie dans le plan général du développement du complot hitlérien.

Les SA étaient l'organisation sous le truchement de laquelle on a procédé à l'instruction en masse de cadres purement militaires pour la Wehrmacht, appelés par la suite à réaliser les plans d'agression hitlériens.

Cette activité criminelle s'accomplissait dans le plus grand secret pour le monde extérieur.

"En complément de mes instructions..... en date du 11 Juillet 1933, j'estime qu'il est nécessaire de demander à toutes les autorités SA de se montrer très prudentes à l'égard de toute publicité relative au service des SA et cela non seulement dans la presse générale, mais aussi dans les communiqués et les journaux de diver-

.../..

H0652 - 0099

ses unités SA. Ce n'est que tout dernièrement que le Ministère de l'Intérieur, à la demande du Ministère des Affaires Etrangères, a donné des instructions sévères à toutes les autorités allemandes, au sujet d'une censure très sérrée de toutes les publications qui pourraient donner à l'étranger un prétexte de dénoncer la violationpar l'Allemagne des conditions du Traité de Versailles.

Cet ordre secret du Chef d'Etat-Major SA réfute complètement l'affirmation de la défense au sujet du "caractère pacifique" des SA et de leur activité "purement sportive".

La structure même de l'organisation des SA avec leurs brigades et leurs régiments avait un caractère purement militaire. Dès leur création sous la direction des officiers de la Reichswehr les plus réactionnaires, qui se sont liés avec les hitlériens, les SA ont commencé la préparation des cadres pour la prochaine guerre.

Plus tard, après l'arrivée des hitlériens au pouvoir, les SA sont devenus l'instrument principal de l'instruction militaire sur une grande échelle et les officiers de la Wehrmacht, revêtus d'uniformes SA s'occupaient de l'instruction purement militaire des SA.

Les chefs SA comprenaient bien la place qui leur était assignée dans la réalisation des plans d'agression hitlériens après leur arrivée au pouvoir.

A ce sujet, il est bon de rappeler au Tribunal un court extrait de l'article qui fut publié dans l'organe des sections d'assaut "le Combattant SA", le 6 Janvier 1934. "... En exécutant la volonté du Fuhrer, le combattant SA doit demeurer le défenseur de la révolution nationale socialiste contre les ennemis du pouvoir. Il doit le rester toujours, car il nous reste encore des tâches immenses à remplir qui ne peuvent être menées à bien sans une participation et une aide active de la part des sections d'assaut.

"Ce qui a été fait jusqu'à présent, à savoir l'accession au pouvoir et l'extermination de tous les éléments responsables des

.../..

H0652-0100

conséquences désastreuses pour le pays pendant la période d'après-guerre, c'est-à-dire des partisans du Marxisme, du Libéralisme, et du Capitalisme, l'extermination de ces hommes n'est qu'une tâche préliminaire, un tremplin vers l'accomplissement des véritables grandes tâches du national-socialisme".

Et par la suite, pendant tout le développement de l'Hitlérisme, les SA furent une arme fidèle entre les mains de la criminelle clique hitlérienne.

Pendant la guerre, les membres des SA furent chargés par décret spécial de veiller sur les prisonniers de guerre et sur les "ouvriers" de l'Est. Ils ne devaient pas admettre le moindre relâchement de l'effroyable régime d'extermination auquel ils étaient soumis. Les SA assuraient le service de garde dans toute une série de "camps de travail".

L'organisation des SA était une des plus importantes organisations criminelles du Parti hitlérien.

L'activité criminelle de ses membres à l'exception de "l'association des vétérans" et des personnes attirées dans les organisa-itions sportives SA, est entièrement prouvée par l'instruction judiciaire.

Les sections d'assaut du Parti fasciste allemand, dont l'activité constitue un chapitre important de l'histoire des crimes du régime hitlérien doivent être sans aucun doute reconnues par le Tribunal comme une organisation criminelle.

GESTAPO.

La Gestapo a été créée par l'accusé GOERING le 26 Avril 1933, alors qu'il était Premier Ministre de Prusse et au début c'est GOERING lui-même qui en était le chef.

Peu à peu la direction des Polices politiques des territoires fédéraux s'est concentrée dans les mains du chef des SS du Reich, Heinrich HIMMLER. D'après la loi du 10 Février 1936, la Gestapo a été déclarée "organisation de police spéciale" pour tout le Reich.

Par le décret du 17 Juillet 1936, HITLER a nommé HIMMLER chef de la Police allemande, en sanctionnant de cette façon "l'union

.../..

H0652-0101

personnelle" (Personal Union) atteinte à ce moment entre les SS et la Police en sa totalité.

Dans sa première ordonnance du 25 Juin 1936, sur la structure de la Police allemande, HIMMLER a nommé au sein de la même "Union Personnelle" comme chef de la Police de sécurité, qui réunissait dans son système la Gestapo et la Police criminelle, le Chef des SD - Reinhardt HEIDRICH ; après la disparition de HEIDRICH, l'accusé KALTENBRUNNER est devenu sons successeur.

En 1939, à la suite du renforcement du rôle de direction de la SD dans le système général de sécurité de l'Etat nazi, pour mettre ultérieurement la Police de sécurité sous une direction unique, on a procédé à la réorganisation des services centraux de la sécurité : elle a trouvé son expression dans l'union de "la direction générale de sécurité SS" et de "la direction générale de la Police de sécurité", dans le cadre d'un mécanisme unique dépendant par moitié de l'Etat et du Parti - "direction générale de la sécurité du Reich - RSHA.

La direction de la Police secrète d'Etat qui avait jusqu'alors fait partie de la direction générale de la Police de sécurité et connue alors sous le nom abrégé de la Gestapo, s'est transformée en AMT IV du RSHA.

a) <u>Les tâches de la Gestapo</u>.

Les tâches de la Gestapo, dans le système général des services de sécurité du IIIème Reich, étaient nettement définies à un moment donné par le même HEIDRICH, dans un article publié dans le journal allemand "Police allemande". Il a défini le rôle des SD en tant que service d'espionnage politique du Parti nazi et de l'Etat, dans les obligations duquel rentraient la mise en évidence et l'étude, dans le but d'informer les Chefs nazis, de l'état d'esprit, des tendances et des courants pllitiques, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Reich, - La tâche des services de la Police secrète d'Etat, considérait-il, était de mettre en évidence d'une façon concrète et d'empêcher de nuire des éléments suspects et hostiles au régime fasciste.

.../..

H0652-0102

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

C'est à la réalisation de cette tâche principale du programme de l'Etat nazi que servait tout le système de formations et d'organismes centraux, territoriaux, pénitentiaires et spéciaux de la Gestapo.

La réalisation de cette tâche exigeait un choix individuel extrêmement soigné des agents de la Gestapo. Ils étaient choisis parmi les cadres des fonctionnaires de la Police générale et de l'administration, qui avaient le plus d'expérience et qui s'étaient montrés dans l'action partisans fanatiques du régime hitlérien, ainsi que parmi les agents actifs de la SD nommés, en règle générale, aux postes de direction dans la Gestapo.

Dans les dépositions écrites de l'ancien chef de l' AMT IV du RSHA, Walter SCHELLENBERG, il a été établi que 75 % des fonctionnaires de la Gestapo étaient membres des SS. C'est en tant que tels qu'ils rentraient dans la Gestapo ; ou bien alors ils rentraient dans les SS pour commencer leur service dans cette organisation punitive et terroriste.

Le nombre des collaborateurs de la Gestapo, pendant la période de 1943 à 1945, a atteint 40 à 50.000. Un tel effectif, pour parler comme Foujé, permettait à la Gestapo d'avoir "des yeux partout pour voir, et des mains partout pour saisir".

L'activité criminelle de la Gestapo ne se limitait pas aux frontières du territoire du Reich.

Pendant la période de préparation des plans d'agression, on a chargé les services de la Gestapo, en collaboration avec la SD, de l'organisation d'un des premiers groupes d'opérations "Einsatzgruppen", ayant pour mission d'opérer sur les territoires de la République Tchécoslovaque.

Au début des opérations militaires, la Police d'Etat secrète, en accord avec le plan élaboré et établi d'avance, a mis une partie de ces cadres à la disposition des forces armées, au sein desquelles ils ont formé ce qu'on a appelé "la Police de campagne secrète" , GFP. Les formations de cette dernière remplissaient, dans les troupes de l'armée active, les fonctions propres à la Gestapo et à la

../..

H0652-0103

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

Police criminelle dans le Reich, et, en outre, des fonctions étendues de Police punitive, dirigées contre la population pacifique et les partisans dans les zones de combat.

Dès sa création, la Police secrète d'Etat jouissait de droits étendus de répression extra-judiciaire contre les éléments qui "menaçaient l'Etat nazi et le Parti. L'une des formes essentielles de la répression de ces éléments était l'utilisation du droit d'arrestation et de détention de protection dont se servaient fréquemment les services de la Gestapo pendant toute la durée de leur existence, tant sur le territoire du Reich lui-même que dans les régions annexées et occupées par l'Allemagne.

Les lieux de détention de protection étaient les camps de concentration allemands, qui jouissaient d'une vaste et sombre renommée. L'emprisonnement dans un camp de concentration s'effectuait sur un simple ordre écrit du chef de la Police de Sécurité et de la SD, HEYDRICH, et par la suite, de l'accusé KALTENBRUNNER ou du Chef de l'AMT IV du RSHA, MUELLER. Dans beaucoup de cas l'ordre d'emprisonnement en camp de concentration était donné personnellement par le Reichsfuhrer SS et Chef de la Police allemande, Heinrich HIMMLER.

Jamais l'homme qui subissait la détention de protection ne savait à quelle durée de souffrances et d'humiliations il était condamné, - la durée de détention dépendait entièrement de l'arbitraire de la Gestapo. Même dans les cas où la Gestapo délimitait d'avance la durée de détention de l'homme qu'elle envoyait en camp de concentration, il était strictement interdit de la communiquer, tant au détenu qu'à ses proches.

Ces camps de concentration sont devenus les prototypes des camps d'extermination nés au cours de la période du déclenchement de l'agression hitlérienne. Les générations futures se rappelleront leurs noms avec horreur : MAIDANEK, Auschwitz, Treblinka et beaucoup d'autres.

En tant que mécanisme punitif et exécutif de l'Etat nazi, la Police secrète d'Etat était en relation étroite avec le Parti nazi.

.../..

H0652-0104

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

Dans l'annexe au décret du Ministre du Reich et de la Prusse du 20 Septembre 1936, il est dit sans ambiguité que "les tâches spéciales de la Police de sécurité exigent une entente complète et une collaboration étroite... avec le Gauleiter de la NSDAP également".

En prenant connaissance du décret du 14 Décembre 1938, sur la collaboration des organes du Parti avec la police d'Etat secrète, on s'aperçoit facilement du contact étroit entre les diverses organisations des conspirateurs fascistes, en particulier entre la Gestapo et la direction du Parti nazi. Les accusés HESS et BORMANN se préoccupaient continuellement de maintenir un contact étroit entre le Parti et la Gestapo.

b) Participation de la Gestapo à la préparation de l'agression.

Comme je l'ai déjà dit, la Gestapo, à côté d'autres organisations fascistes criminelles, avait pris une part très active dans la préparation de la main-mise sur les territoires d'autres états.

Une liste contenant 4.000 noms de citoyens yougoslaves, établie en 1938 et saisie en Mai 1945 dans la section de la Gestapo à Maribor, témoigne indiscutablement de la participation de la Gestapo dans la mesure de ses fonctions, à la main-mise sur la Yougoslavie.

Les dépositions de l'un des traitres yougoslaves, DRAGOMIR, IOVANOVITCH, ancien chef de la Police Serbe sous l'occupation allemande, ont établi que les cercles dirigeants des conspirateurs nazis avaient fait des plans préalables des services de la Gestapo en Yougoslavie. Selon le plan fixé, on a distribué d'avance aux Allemands habitant en Yougoslavie des postes importants dans la police.

Le Ministère Public soviétique a présenté au Tribunal un document, sous le n° URSS 509, qui montre également que même avant la main-mise des fascistes sur la Tchécoslovaquie, les services de la Direction Générale de la Sécurité du Reich, avaient projeté un développement de l'activité de la SD et de la Gestapo dans les terri

.../..

H0652-0105

toires de ce pays.

Le rapport du Gouvernement tchécoslovaque montre encore une autre forme de la participation des services de la Gestapo dans la préparation de l'agression. La Direction Générale de la Sécurité du Reich lançait en Tchécoslovaquie ses agents pour assassiner les antifascistes ou pour les enlever et les emmener en Allemagne.

Le fait de la participation des services de la Gestapo à l'élaboration des plans d'agression est affirmé également par une série de documents. Ces documents disent que, même avant leur attaque perfide contre l'URSS, les bourreaux hitlériens établissaient des listes, des manuels d'espionnage et recueillaient les renseignements nécessaires sur les chefs des organismes d'Etat et les citoyens éminents qui, selon leurs plans, devaient ^ etre supprimés. Ainsi la Gestapo, en collaboration avec la SD et la Police criminelle, avait préparé pour servir leurs buts criminels, des manuels d'espionnage spéciaux pour l'URSS", "le manuel d'espionnage allemand", "liste de recherches de domiciles" et d'autres manuels d'espionnage et listes de ce genre.

L'activité criminelle de la Gestapo pour la préparation et le déclanchement de l'agression à l'intérieur de l'Allemagne et dans les Etats de l'Ouest est déjà suffisamment élucidée par mes honorés collègues ; aussi vais-je passer à la question des crimes de la Gestapo dans les territoires de l'URSS, de la Yougoslavie, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, temporairement occupés par les Hitlériens.

LE PRESIDENT.- Quelle est la référence à cette liste de personnes ? .. URSS 3. C'est ce que j'ai sous les yeux. Est-ce exact ?

GENERAL RUDENKO.- 3, oui.

LE PRESIDENT.- Très bien.

GENERAL RUDENKO.-

Les crimes de la Gestapo en Tchécoslovaquie, Yougoslavie et Pologne.

Les crimes commis par les Hitlériens à l'aide de l'appareil

.../.

H0652-0106

exécutif de la Police dans les territoires temporairement occupés par eux en Tchécoslovaquie, Yougoslavie et Pologne, ont des traits communs nombreux.

Divers services de la Gestapo formaient l'appareil exécutif qui commettait la plupart de ces crimes.

La première "action" de masse pour l'extermination des intellectuels polonais, conçue par FRANK et approuvée par HITLER, qu'on a appelée "l'opération AB" a été exécutée par la Gestapo elle-même. C'étaent justement les agents de la Gestapo qui faisaient venir à leur aide des détachements SS sous la direction du chef des SS et de la Police en Pologne Obergruppenfuhrer Kruge et Brigadenfuhrer STRECHENBACH, qui ont exterminé plusieurs milliers d'intellectuels polonais, lors de cette opération de masse.

Selon une ordonnance de FRANK du 9 Octobre 1943, les institutions de sinistre renommée, qu'on a appelées les "Standgerichte" créées pour "supprimer les attaques contre la construction allemande dans le gouvernement général", se composaient également d'agents de la Police secrète, c'est-à-dire de la Gestapo.

C'était justement la Gestapo, en Pologne, qui exécutait de cruelles représailles à l'égard des prêtres, dès avant Janvier 1941 ; ils ont tué près de 700 prêtres et ont enfermé 3000 prêtres en camps de concentration.

Comme cela a été pleinement démontré par les documents présentés par le Ministère Public soviétique, la Gestapo a créé, sur les territoires polonais, des postes spéciaux d'extermination en masse de la population juive.

Il y avait une différence entre ces camps d'extermination, tels que Maidanek et Auschwitz, soumis la direction des SS au point de vue de l'administration et de l'intendance, et le poste secret d'extermination en masse à Holmno, où l'on a exterminé dans des chambres à gaz 340.000 Juifs ; ce poste a été créé par la Gestapo et en dépendait directement. Il s'appelait "Sonder-Kommando Kulmhof".

Ce "Sonder-Kommando" de la Gestapo était inspecté par le

.../..

H0652-0107

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

Chef de la Gestapo de Lodzi, Brautfisch.

C'est également la Gestapo qui a créé le prototype de tous les camps d'extermination ultérieurs - Treblinka.

Le "Referat" d'EICHMANN, qui mettait en pratique l'extermination des Juifs en Europe en se servant pour cela du système de camps d'extermination de la Section D des SS - faisait partie de l'ensemble de la Gestapo et EICHMANN était directement subordonné au Chef de la Gestapo MULLER.

En Pologne, les agents de la Gestapo ont exterminé 3.200.000 Juifs; en Tchécovlovaquie; 112.000 Juifs;en Yougoslavie, 65.000 Juifs.

La Gestapo mettait en pratique, dans les territoires occupés par les Allemands des pays de l'Europe Orientale, le système criminel d'otages et de la responsabilité collective et étendaient arbitrairement le cercle de personnes qui devaient subir les représailles les plus cruelles. Ainsi, par exemple, la Police secrète en collaboration avec l'accusé FRANK, a promulgué l'ordre bien connu sur les représailles en masse à l'égard des "familles des hommes accusés de sabotage", où il était dit qu'il faudrait "fusiller sur place non seulement les criminels pris, mais encore exécuter en même temps tous les hommes de la famille ; quant aux femmes de la famille, agées de plus de 16 ans, il faudrait les envoyer dans un camp de concentration".

Ce qui se passait en Pologne est caractéristique non seulement pour ce pays mais également pour la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie.

En Tchécoslovaquie, 200.000 hommes ont passé par la seule prison de Brno, pendant la période d'occupation ; 50.000 d'entre eux seulement ont été libérés, les autres ont été tués ou envoyés à une mort lente dans des camps de concentration.

Par l'ordonnance du 9 Mars 1 942, la Gestapo avait reçu le droit de procéder à des "emprisonnements de protection" à l'intérieur du "Protectorat".

Dès avant le début de la guerre, des milliers de patriotes

.../..

H0652-0108

tchèques, en particulier de médecins, de professeurs, de juristes, de prêtres, etc... ont été arrêtés. En outre, dans chaque région, on établissait des listes de personnes susceptibles d'être arrêtées comme ôtages au premier signe de désordre dans "la structure sociale ou la sécurité". En 1940, Karl Hans FRANK a déclaré, dans un discours aux chefs "du mouvement d'unité nationale", que 2.000 otages tchèques qui se trouvaient en camps de concentration seraient fusillés si les hommes politiques importants tchèques refusaient de signer une déclaration de loyauté.

Après l'attentat contre HEIDRICH, beaucoup de ces otages ont été exécutés.

En 1939, la Gestapo a réuni les directeurs et les chefs magaziniers de diverses industries tchèques. On a exigé d'eux des certificats suivants : "Je prends en considération le fait que je serai immédiatement fusillé si mon usine s'arrête de travailler sans faison valable".

De la même façon, les professeurs des écoles tchèques devaient donner à la Gestapo des certificats spéciaux où ils se portaient garants de la conduite loyale de leurs élèves.

La Gestapo a commis des crimes inégalés par leur cruauté en exterminant la population du village de Lidice et en détruisant le village lui-même.

La terreur policière prenait des formes exceptionnellement sévères sur le territoire de la Yougoslavie.

Pour prouver ce fait, on peut citer le court extrait suivant du rapport n° 6 de la Commission d'Etat Yougbslave pour l'investigation des crimes de guerre :

"Des groupes d'ôtages ont été pendus à Tzelie (Tzilli) aux crochets sur lesquels les bouchers suspendent la viande. A Maribor, 5 hommes de chaque lot de victimes condamnées étaient obligés de mettre les otages fusillés dans des caisses et les charger sur des camions. Après cela, les cinq hommes étaient fusillés et les cinq suivants devaient continuer le chargement. C'était ainsi qu'on procédait sans arrêt. La rue Sodna à Maribor était tout inondée de sang qui coulait des camions".

.../..

H0652-0109

SP/14.

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

On a présenté au Tribunal plusieurs documents sur l'exécution en masse d'otages, signés par des chefs correspondants des sections territoriales de la Police secrète allemande en Yougoslavie. Je ne vais pas m'arrêter en détail sur le contenu de ces documents, car j'estime que le Tribunal se le rappelle suffisamment.

d) Les crimes de la Gestapo dans les territoires de l'URSS temporairement occupés.

Le procès a pleinement prouvé les crimes les plus graves commis par la Gestapo sur le territoire soviétique temporairement occupé, où elle agissait soit au sein des formations d'opération - "Einsatzgruppen", "Einsatzkommandos" et "Sonderkommandos" SD et de la Police de sécurité, soit au sein de la Police de campagne secrète , complétée par les fonctionnaires de la Gestapo et de la Police criminelle.

En règle générale, les fonctionnaires de la Gestapo, dans tous ces cas, remplissaient le rôle de réalisateurs immédiats "d'exécutions inhumaines et d'actions massives", agissant sous la direction politique générale d'agents SD et avec la coopération des membres d'autres espèces de Police, ainsi que des détachements "Waffen SS" dont on a fait un large usage dans ce but.

Le procès a établi de nombreux cas d'assassinats en masse et de tortures de citoyens pacifiques de l' URSS par les services de la Gestapo. En guise d'exemple, je vais me contenter de décrire seulement quelques cas caractéristiques. Dans la seule petite ville de Viazma, sur l'ordre du Chef de la Gestapo, ont été torturés et assassinés plusieurs milliers de citoyens soviétiques. Les fanatiques fascistes, non seulement tuaient leurs victimes, mais les obligeaient encore à creuser eux-mêmes leurs tombes.

Dans le village de Zaitchiki de la région de Smolensk, la Gestapo a emmené de force dans une maison 23 vieillards, femmes et enfants, a incendié la maison et brûlé vifs tous ceux qui s'y trouvaient.

.../..

SP/15.

H0652-0110

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

Dans les hopitaux psychiatriques de Riga, la Gestapo a exterminé tous les malades qui s'y trouvaient.

Comme on peut le voir du rapport de la Commission extraordinaire d'Etat sur les crimes des usurpateurs allemands dans la ville de Rovno et la région de Rovno, la Gestapo commettait des assassinats en masse pour tout acte de résistance aux usurpateurs allemands.

Quand, en Novembre 1943, un inconnu a assassiné le juge allemand dans la ville de Rovno, la Gestapo a fusillé plus de 350 détenus de la prison de Rovno.

L'utilisation par la Gestapo de chambres à gaz pour l'extermination de citoyens soviétiques est connue par les rapports de la commission d'Etat extraordinaire sur les crimes des usurpateurs fascistes allemands. Dans la ville de Krasnodar et dans sa région, la Gestapo, qui opérait au sein des groupes d'opérations, a exterminé par l'intoxication par l'oxyde de carbone plus de 6.700 citoyens soviétiques, y compris les femmes, les vieillards et les enfants qui se trouvaient en traitement à l'Hopital de la ville de Krasnodar, ainsi que les détenus de la prison de la Gestapo.

Dans la banlieue de la ville de Krasnodar, dans un grand fossé antitank, ont été ensevelis plusieurs milliers de cadavres de citoyens soviétiques intoxiqués par le gaz et jetés dans le fossé par la Gestapo.

Dans la région de Stavropol, on a mis à mort par l'intoxication au gaz dans les chambres à gaz 54 enfants gravement malades qui se trouvaient en traitement dans les sanatoria de la station de Tiberda, ainsi que 660 malades de l'hopital psychiatrique de Stavropol.

On peut se faire une idée du genre de tortures utilisées par la Gestapo par les dépositions du citoyen KOVALTCHOUK de la région de Stavropol. La Gestapo n'interrogeait que la nuit. Pour l'interrogatoire, on était appelé dans une cellule séparée où des appareils de torture spéciaux étaient installés, par exemple des chaines avec des menottes pour immobiliser les mains et les pieds fixées au plancher de ciment. Le détenu était préalablement

.../..

H0652-0111

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

déshabillé à nu , il était étendu à terre, ses mains et ses pieds enchainés , puis il était battu à coups de bâton de caoutchouc. Quelquefois on mettait sur le dos de la victime une planche et on portait des coups secs sur la planche avec des poids lourds.

La cellule de torture était aménagée de façon que, lorsque le détenu était torturé, les autres détenus qui se trouvaient dans la cellule voisine en attendant leur tour pouvaientxxx observer les tortures et les sévices. Après les tortures, les inquisiteurs modernes jetaient de côté le détenu qui avait perdu connaissance, et entrainaient dans la cellule la victime suivante qui, dans la plupart des cas, avait déjà à moitié perdu connaissance.

Des tortures inouies au cours des interrogatoires étaient admises par la Gestapo, même à l'égard des femmes.

Je ne cite qu'un exemple. De telles tortures aux interrogatoires étaient largement pratiquées dans les territoires occupés de l'URSS.

L'utilisation de tortures de moyen-age au cours des interrogatoires avait lieu sur les ordres spéciaux de la Direction Générale de la Sécurité du Reich, et du Chef de la Gestapo, MUELLER. Dans l'un de ces ordres très secrets, les chefs exhortent les subordonnés : "Le troisième échelon peut se composer d'éléments suivants : une diète très simple (pain et eau) ; une couchette dure, une cellule sombre, privation de sommeil, exercices épuisants, fouet.

Les intellectuels, également, subissaient des humiliations et des persécutions inouies de la part de la Gestapo, sans en excepter des savants et des artistes éminents, qui se trouvaient dans les territoires soviétiques envahis par les Allemands.

La persécution des représentants de "l'Intelligentzia" de la part de la Gestapo était menée suivant un plan établi d'avance. Par exemple, même avant l'occupation par les armées allemandes de la ville de Lvoff. Ces détachements de la Gestapo possédaient des listes de représentants les plus en vue de l'Intelligentzia de

.../..

H0652-0112

SP/17.

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

Lvoff, voués à l'extermination. Aussitôt après l'occupation par les Allemands de la ville de Lvoff, les arrestations en masse et les exécutions de professeurs, de médecins, de juristes, d'écrivains et d'artistes ont commencé. Sans considérer la dignité humaine de leurs victimes, les membres de la Gestapo avaient recours aux tortures les plus recherchées sur les savants arrêtés, puis ils les fusillaient.

Après la libération de Lvoff des occupants allemands par les divisions de l'armée rouge , l'investigation a établi que les Allemands y ont assassiné plus de 70 savants, techniciens et artistes les plus éminents ; leurs cadavres ont été brûlés par la Gestapo.

Par peur de responsabilité, les chacals fascistes ont soigneusement essayé de dissimuler les faits d'extermination des intellectuels de Lvoff.

La Gestapo a également participé aux assassinats de prisonniers de guerre.

On a lu au procès la directive de l'AMT IV du RSHA du 17 Juin 1941 sur les opérations des détachements de la Police de Sécurité et de la SD dans les camps de prisonniers de guerre.

Vous avez eu le loisir également de prendre connaissance de la directive de MUELLER du 9 Novembre 1941 à tous les services de la Gestapo, qui prescrit de jeter les corps des prisonniers de guerre, morts en cours de déplacement vers les lieux d'exécution.

Le Tribunal xx a en mains la déposition écrite de l'ancien membre de la Gestapo Kurt LINDORF au sujet des exécutions des commissaires politiques soviétiques et des militaires juifs, ainsi que l'ordonnance du Chef de la Police de sécurité et SD aux services locaux de la Gestapo sur l'acheminement de certaines catégories d'officiers prisonniers évadés de camps vers le camp de concentration de Mauthausen, pour qu'on y prenne à leur égard les mesures "Kugel" (balle).

Le Tribunal connait l'ordre du commandement du 6ème district militaire du 27 Juillet 1944, qui stipule que les prisonniers de

.../..

H0652-0113

guerre évadés et rattrapés sont privés de leurs droits et sont mis à la disposition des services de la Gestapo, ainsi que l'ordre de KEITEL du 4 Aout 1942 aux Forces Armées, où il est dit que les mesures à prendre à l'égard de parachutistes isolés et de groupes de parachutistes sont du ressort des services de la SD et de la Gestapo.

Les services de la Gestapo participaient activement à l'envoi en esclavage en Allemagne de dizaines de milliers de citoyens pacifiques des territoires temporairement occupés par l'Allemagne, ils prenaient des mesures de représailles sévères à l'égard de ces gens à leur arrivée en Allemagne. Ainsi, le 16 Décembre 1942, le Chef de la Gestapo MUELLER a communiqué dans son télégramme que la Gestapo est autorisée à arrêter près de 47.000 Juifs pour compléter la main-d'oeuvre dans les camps de concentration.

Dans la directive du 17 Décembre 1942, MUELLER écrit au même en ce qui concerne 35.000 Juifs.

Dans un ordre secret du 18 Juillet 1941, MUELLER donne des instructions aux services de la Gestapo sur les mesures nécessaires pour prévenir les troubles parmi les travailleurs étrangers.

L'activité criminelle de la Gestapo est terriblement importante en ce qui concerne l'extermination des Juifs.

L'affidavit de Wilhelm HETL du 7 Novembre 1945 établit que la Gestapo a exterminé près de 6 millions de Juifs.

Les rapports de la commission d'état extraordinaire pour l'investigation des atrocités des fascistes allemands sur le territoire de l'URSS et d'autres documents rapportent des faits nombreux de tortures de toutes sortes, d'humiliations infligées et d'assassinats en masse des Juifs par la Gestapo.

Le procès a pleinement confirmé l'accusation présentée au sujet de l'activité criminelle de la Gestapo.

En tant qu'organe de terreur sanglante s'étendant sur des masses, la Gestapo doit être reconnue organisation criminelle.

.../..

H0652-0114

SP/19.

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

Service de sécurité SD.

Le Service de sécurité "SD" - Sicherheitsdienst - était ordinairement désigné dans les documents officiels de police hitlérienne sous le nom conventionnel de SD. Il a été conçu comme une organisation de complot et d'espionnage du Parti et des SS au sein du fascisme allemand. L'organisateur de la SD, en même temps que des SS, était HIMMLER.

La SD était le mécanisme secret du système SS, qui, après la prise de pouvoir par les Hitlériens, s'est le plus rapidement fondu avec les services de Police ; il a fourni les cadres aux postes de direction de la police secrète, créés au sein du système SD et des détachements de garde ; il a joué, au moment de l'organisation du RSHA - Direction générale de la sécurité du Reich - et plus tard aussi, un rôle décisif dans le système d'information politique et de "l'extermination préventive" des éléments indésirables pour les Hitlériens.

La SD était l'organisation la plus proche de l'Etat-Major central des conspirateurs criminels hitlériens - les chefs du parti hitlérien. Aussi est-ce justement la SD qui a participé le plus activement à l'élaboration des mesures de police qui accompagnaient invariablement tous les plans d'agression hitlérienne.

La SD, comme on le montrera plus loin, a créé les premiers Einsatzgruppen, s'est mise à la tête de ces organisations de bandits fascistes allemands, a préparé d'une façon organisée les crimes qui ont été commis par la suite dans les territoires occupés de la Pologne, de la Yougoslavie, de l'Union Soviétique et d'autres Etats.

En essayant de décharger cette organisation criminelle de sa responsabilité, la défense s'est lancée dans une discussion sur la signification du terme même SD.

Nous comprenons pourquoi la défense soulève cette "discussion terminologique". Elle en a besoin pour essayer de soutenir la version de KALTENBRUNNER sur la SD. Ce serait "un service d'infor-

.../..

H0652-0115

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

mation intérieur allemand" strictement limité dans ses fonctions, étranger à toute fonction de police .

Cette discussion a été soulevée par la défense pour que, en reconnaissant la partie la plus apparente seulement de l'activité criminelle de la SD, elle puisse dissimuler derrière la notion "d'information générale sur l'état d'esprit de divers cercles" les les autres fonctions politiques et policières tenues par la SD, en tant que clé du mécanisme de la police et des SS.

Cependant, en fait, la SD était une organisation d'espionnage à branches multiples du fascisme allemand, qui a contribué activement à la réalisation des plans criminels d'agression, qui opérait tant à l'intérieur de l'Allemagne que dans les territoires occupés et à l'étranger.

Les cadres de la SD, à côté de la Gestapo, formaient l'ossature de base et la direction des Einsatzgruppen et les agents de la SD tenaient toujours le rôle important dans la direction des Einsatzgruppen.

Les tâches remplies par la SD peuvent être subdivisées en :

1) "Informations générales englobant absolument tout, - comme il a été indiqué dans les documents officiels SD - "Lebensgebiete", régions vitales" du Reich fasciste, toutes les institutions d'Etat et tous les cercles de la Société de l'Allemagne fasciste.

2) Les tâches spéciales en rapport avec la préparation de fichiers spéciaux et de listes (surtout pour les pays qui devaient être envahis). Dans ces fichiers et des listes on portait les noms des personnes qui devaient être soumises à un "régime spécial" - exterminées ou enfermées en camps de concentration.

3) La tâche de compléter les effectifs des organisations criminelles spéciales qui réalisaient elles-mêmes les plans des hitlériens pour l'extermination des éléments politiques indésirables et des intellectuels dans les territoires occupés et qui menaient à bien les "exécutions" et les "opérations" inhumaines.

Tout l'effectif SD était composé de SS. Ceci se comprend, puisque la SD était une organisation apparentée aux SS et jusqu'au dernier moment s'appelait "SD près du Reichsfuhrer SS".

.../..

SP/21.

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

H0652-0116

Dans le système SD, très étendu, rentrait : AMT III du RSHA (service d'espionnage politique intérieur ainsi que service d'espionnage politique dans les territoires occupés) ; AMT VI du RSHA (service d'espionnage à l'étranger, ayant à sa tête un des collaborateurs les plus proches de HIMMLER - Walter SCHELLENBERG, dont les dépositions sont bien connues au Tribunal) , et AMT VII qui était quelquefois désigné comme "section de la guerre idéologique" , qui comprenait en outre une série d'institutions auxiliaires très importantes, formant le mécanisme détaillé de l'espionnage à l'étranger et à l'intérieur.

Pour réfuter les affirmations présentées par la défense, je voudrais me tourner vers un document qui caractérise la situation réelle de la SD dans le système de police et des SS en Allemagne hitlérienne.

Je veux parler du document qui a pour titre "Utilisation de la SD" dans le cas "Tchécoslovaquie". Ce document porte la griffe "secret, importance d'Etat" et daté de Juin 1938, c'est-à-dire plus de 9 mois avant l'envahissement de la Tchécoslovaquie. Il a été saisi par l'armée rouge dans les archives SD à Berlin et présenté au Tribunal par le Ministère Public soviétique.

Le contenu de ce document ne laisse aucun doute sur le fait, d'abord, que la SD participait activement à l'élaboration et la réalisation des plans d'agression criminels hitlériens et ensuite que c'est justement la SD qui était l'initiatrice et l'organisatrice des Einsatzgruppen.

Je lis quelques extraits de ce document. Il y est dit...

Je passe ce paragraphe qui a déjà été vu...

"Tout le territoire de la Tchécoslovaquie était divisé d'avance en unités territoriales grandes (Oberabschnitt) ou petites (Unterabschnitt), en rapport avec la structure territoriale de la SD à l'intérieur de l'Allemagne, à l'intérieur de chaque unité, on préparait et on formait des Einsatzgruppen et des Einsatzkommando spéciaux. Dans le texte du document on peut lire que les plans d'organisation étaient faits pour les Oberabschnitt de Prague, de

H0652-0117

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

Bohême, de Moravie, de Silésie, de Waagtahl, et d'autres.

La formation des Einsatzgruppen et des Einsatzkommando était entièrement du ressort de la SD. Dans le texte du document il est dit à ce sujet :

"La formation des Etats-Majors des services de la SD doit se faire en tenant compte des exigences suivantes :

1) les exigences de la SD elle-même.

2) les exigences d'ordre économique".

On avait élaboré tout un programme de préparation d'agents des Einsatzkommando, pris parmi les collaborateurs bénévoles et les Allemands des Sudètes. On prévoyait également l'utilisation de "personnes adéquates" d'extraction allemande, vivant en Tchécoslovaquie et on soulignait spécialement que "....il faut avoir en vue que, malgré toutes les mesures de prudence, nous n'aurons pas à notre disposition beaucoup de personnes de ce genre, car un grand nombre d'entre elles seront éventuellement arrêtées, déportées ou tuées".

Les Einsatzgruppen formés sur le territoire de l'Allemagne devaient être concentrés à la frontière germano-tchèque pour avancer sur le territoire de la Tchécoslovaquie, en même temps que les armées l'envahissaient. Dans le texte du document il est dit à ce sujet :

2) "Aussitôt qu'un district est libéré de l'ennemi, c'est-à-dire occupé, des groupes préposés à cet effet se dirigent immédiatement vers le centre administratif de district, en suivant les divisions armées qui y rentrent. En même temps avancent d'autres groupes, destinés aux régions à libérer ultérieurement de l'ennemi".

Pour réfuter les assertions de la défense sur les relations mutuelles de la SD et de la Gestapo, le 5è paragraphe du document présente un grand intérêt : il est spécialement consacré à la délimitation des sphères d'action entre la SD et la Gestapo. Il y est dit :

"Les mesures à prendre en Allemagne s'effectuent sous la direction de la Gestapo. La SD y coopère. Les mesures à prendre

.../..

H0652-0118

dans les régions occupées s'effectuent sous la direction d'un Fuhrer supérieur de la SD ; des fonctionnaires de la Gestapo sont adjoints aux divers Etats-Majors d'opérations".

Ainsi, il n'y a aucun doute que c'était justement aux agents de la SD qu'appartenait le rôle directeur dans les opérations des Einsatzkommandos sur le territoire de la Tchécoslovaquie. Ils devaient être à la tête des Einsatzkommando et exécuter eux-mêmes les prescriptions du Reichsfuhrer SS sur l'extermination des patriotes tchèques, des intellectuels, et la répression du mouvement de libération nationale dans le pays occupé.

Le fait suivant mérite une attention particulière : les fonctionnaires de la SD détachés aux Einsatzgruppen dans ce but devaient établir une liaison, comme on le voit au par. 7 du document, avec les unités des troupes SS ou l'unité spéciale SS "tête de mort".

Avant l'envahissement du territoire tchécoslovaque, les Einsatzkommandos SD formés devaient accomplir en Allemagne untravail criminel préparatoire. Il consistait à établir ce que l'on appelait "le fichier M". Ce fichier était composé en deux exemplaires pour chaque région, on y portait les noms des personnes qui, pour telle ou telle raison, devaient être écartées.

La question de vie ou de mort d'hommes était réglée par un simple marque au fichier, faite par un chef de service SD.

Dans le document que je cite, il est dit à ce sujet :

"c) les cartes doivent porter les marques des chefs de service, par exemple :

arrêter, liquider, écarter du service, observer, confisquer, surveillance de police, privation de passeports, etc...

L'établissement du fichier et de toutes sortes de guides de renseignements dans lesquels on portait les noms de gens susceptibles d'être exterminés, de gens arrêtés dans les territoires temporairement occupés par les Allemands, se rapportait en général au nombre des fonctions propres à la SD. L'extermination elle-même était ensuite mise en oeuvre par la Gestapo ou par des détachements

.../..

H0652-0119

spéciaux de SS, les Sonderkommandos ou la Police d'ordre.

Lors de la préparation de l'attaque contre l'Union soviétique, les agents de la SD ont également préparé avec soin toute une série de guides de renseignements et de listes d'enquêtes, où étaient portés les noms des représentants de l'Intelligentzia soviétique et des hommes politiques, voués à l'extermination d'après les directives inhumaines des criminels hitlériens.

Dans l'annexe n° 2 à l'ordre d'opération n° 8 du Chef de la Police de sécurité et de la SD, daté du 17 Juillet 1941, il est dit que, bien avant le début de la guerre avec l'Union soviétique le Service de Sécurité avait composé le "guide d'espionnage allemand", "des listes de recherche de domiciles", "le guide d'espionnage spécial pour l'URSS" où étaient portés les noms des Russes soviétiques que l'on devait considérer comme "dangereux".

Par les mêmes directives de HEYDRICH, nous savons ce que les criminels hitlériens avaient l'intention de faire de ces "russes soviétiques dangereux".

Ils devaient tous être exterminés par les Sonderkommandos sans sentence des Tribunaux, d'après les ordres 8 et 14 de la direction générale du Reich de la sécurité de l'Etat du 17 Juillet et 29 Octobre 1941.

Le même travail criminel était accompli par la SD avant le début de l'envahissement de la Yougoslavie. Le Ministère Public soviétique a présenté au Tribunal le "manuel d'espionnage" composé par ce que l'on a appelé "l'Institut allemand balkanique", "Sudost Deutsches Institut", dépendant de la SD. Ce manuel comprenait plus de 4.000 noms de citoyens yougoslaves qui devaient être immédiatement arrêtés, lors de l'attaque de la Yougoslavie. Le manuel composé par la SD a été transmis à la police exécutive, c'est-à-dire la Gestapo qui, elle, devait procéder à son tour aux arrestations.

Ce manuel a été découvert au bureau d'enregistrement de la Gestapo à Maribor et portait la griffe suivante faite par les agents de la SD : "les personnes nommées dans le texte doivent être arrêtées, informer le RSHA, aussitôt la tâche remplie".

H0652-0120

Cet institut SD menait un travail souterrain particulier, pour préparer en Yougoslavie les agents de la cinquième colonne. Un agent de la SD agrégé de l'Université de Graz, Hermann IBLER, avait fait à ce sujet un travail spécial ayant pour titre "Des Reiches Sudgrenze", et portant la griffe "strictement secret". Il contenait la liste des agents de la 5è colonne en Yougoslavie.

C'était précisément la SD qui commettait les actes de provocation politique à l'étranger. L'ancien chef de la Police de Sécurité et de la SD, KALTENBRUNNER, a été obligé de le reconnaître lors de son interrogatoire par un représentant du Ministère Public soviétique. Même lui n'a pas pu nier sa signature au bas d'une lettre à RIBBENTROP, au sujet de l'assignation d'un million de toumans par le Ministère des Affaires étrangères, pour soudoyer les élections en Iran.

Les agents de la SD comprenaient parfaitement quel rôle leur était assigné dans les territoires occupés, pour réaliser les plans fanatiques des hitlériens, quant à l'extermination des peuples asservis. A ce point de vue, est très caractéristique le document-trophée allemand présenté par le Ministère Public soviétique et saisi par les troupes de l'armée polonaise dans le SD - Blockstelle à Moguilno (Pologne).

Un certain chef du Blokstelle, Hauptsturmfuhrer SS, porte à la connaissance des informateurs SD dans une lettre qui leur est adressée, un discours de HIMMLER du 15 Mars 1940, où celui-ci exige des commandants des camps de concentration situés en Pologne qu'ils utilisent les ouvriers Polonais qualifiés dans le système d'industries de guerre des camps de concentration, puis qu'ils exterminent tous les Polonais. C'est pourquoi le Hauptsturmfuhrer SS de Moguilno exigeait à son tour de toutes les "personnes de confiance" -informateurs SD - qu'ils établissent des listes nominatives de Polonais qui leur paraitraient dangereux pour les exterminer éventuellement.

La SD était une des pièces les plus importantes de la machine policière SS du fascisme allemand. C'était une organisation de

.../..

H0652-0121

détectives et d'informateurs qui s'étendait sur tout le territoire du "Vieux Reich", ainsi que sur toutes les régions temporairement occupées et sur tous les pays. A un moment donné, c'étaient précisément les agents de la SD qui prenaient et dirigeaient les mesures de police les plus inhumaines des hitlériens.

C'est pourquoi le Ministère Public soviétique, s'appuyant sur des preuves indiscutables, considère que tout le système SD doit être déclaré criminel.

L'ETAT-MAJOR GENERAL ET LE HAUT COMMANDEMENT DES FORCES ARMEES.

Au cours du procès actuel, certains accusés, avocats et témoins de la Défense, pris parmi les généraux de l'Allemagne hitlérienne, ont fait maintes tentatives destinées à présenter le commandement militaire allemand et l'Etat-Major général comme des organisations qui étaient dirigées dans leur activité par le principe fondamental et unique "accomplir son devoir de soldat".

Les organes militaires supérieurs allemands étaient, selon eux, bien à l'écart de la politique criminelle du gouvernement hitlérien ; ils ne participaient pas à la solution des problèmes politiques et limitaient leur activité à la seule exécution des ordres du chef suprême sur des mesures d'un caractère strictement militaire.

Ils prétendent que l'Etat-Major général allemand, dans le cadre de l'appareil militaire qui existait alors en Allemagne, ne représentait ni plus ni moins qu'un organe auxiliaire technique.

De nombreuses tentatives, enfin, furent faites, et cela est parfaitement normal, pour départager le commandement des forces armées de l'activité des organismes allemands de police et des SS.

Tous ceux qui ont suivi tant soit peu, le développement politique de l'Europe après la première guerre mondiale, savent bien que les officiers et les généraux du Kaiser, se sont immédiatement montrés prêts à renouveler la partie perdue. Rendant responsables de la défaite militaire de l'Allemagne tout le monde

H0652-0122

sauf eux-mêmes, ils ont créé des organisations militaires illégales, en nourrissant l'espoir d'une revanche et se trouvaient prêts à vendre leur honneur et leur épée au premier aventurier politique qui n'hésiterait pas à déclancher un nouveau carnage mondial. C'est dans l'esprit de ces "traditions" quela nouvelle génération d'officiers était élevée.

Et ce n'est pas par hasard qu'Adolf HITLER, leur futur chef, survint du néant sur la scène politique, avec le soutien direct, moral et matériel de la Reichswehr.

Sauf de rares exceptions, ils suivirent cet aventurier avec enthousiasme, lorsque ce dernier, après s'être emparé du pouvoir aborda sur le champ le réarmement de l'Allemagne. Les orgueilleux généraux prussiens plièrent ainsi le genou devant le caporal HITLER , parce qu'ils comprirent qu'HITLER c'était la guerre.

Les feldmaréchaux BRAUCHÌTSCH, MILCH, MANNSTEIN et autres sont venus ici sous escorte de soldats de l'armée alliée dansle but de faire de faux témoignages devant le Tribunal Militaire International, dans une affaire qui les concernait.

Nous avons été appelés à assister à une transformation bizarre. Les loups sont devenus des agneaux. J'ignore sur quels gens naïfs comptait par exemple BRAUCHITSCH lorsqu'il tentait de/se faire passer pour un pacifiste convaincu. A l'en croire, tout en étant commandant en chef des forces de terre, il ne savait rien des plans d'agression, des préparatifs d'une invasion armée de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie, et il ne cessait de conseiller à HITLER de ne pas déclancher de conflit.

Par une défense aussi maladroite,ce n'est que lui seul qu'il pouvait induire en erreur.

Je me permettrai de m'arrêter brièvement sur des preuves réfutant les ruses et les échappatoires de la défense qui ne poursuivent qu'un seul but : celui de dissimuler et de minimiser l'envergure et le caractère criminel de l'activité des organes supérieurs du commandement militaire allemand.

.../..

SP/28.

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

H0652-0123

A. LES CRIMES CONTRE LA PAIX.-

Les preuves présentées au Tribunal font ressortir de façon indiscutable que l'Etat-Major général et le Haut commandement des forces armées étaient parfaitement informés des plans criminels d'agression du gouvernement hitlérien, qu'ils étaient d'accord avec ces plans et qu'ils avaient activement participé à leur élaboration et à leur exécution.

Les plans d'agression respirant la haine de l'humanité conçus par les conspirateurs hitlériens furent connus en Allemagne de chaque Allemand dès la parution de "Mein Kampf". Ils reçurent une vaste publicité qui allait croissant de jour en jour et de mois en mois.

Dès le début, ces plans furent reconnus par tous les chefs militaires de l'Allemagne qui, par la suite, mirent leur expérience et leur savoir au service de l'Etat hitlérien.

Je n'ai cependant pas l'intention d'approfondir ici l'histoire du gouvernement hitlérien et de sa machine de guerre dans le but d'établir quand et dans quelles circonstances commença l'activité criminelle des dirigeants militaires allemands.

Je tiens cependant à rappeler quelques preuves très importantes se rapportant déjà à la période du début de la guerre.

Dès le 23 Mai 1939, lors d'une conférence avec les grands chefs militaires dans la nouvelle chancellerie, HITLER déclarait :

"Il ne s'agit pas de Dantzig. Il s'agit pour nous d'étendre vers l'est notre espace vital." Ainsi la question d'épargner la Pologne tombe d'elle-même et la décision de l'attaquer à la première occasion est maintenue".

Développant ses plans politiques et militaires en présence des officiers supérieurs et des généraux allemands, HITLER déclarait à la conférence de l'Obersalzberg, le 22 Aout 1939 :

"Tout d'abord , anéantir la Pologne... Et si la guerre éclatait également à l'ouest, c'est l'anéantissement de la Pologne qui doit rester au premier plan. Je donnerai un motif de propagande

.../..

H0652-0124

pour justifier le déclanchement de la guerre. Peu importe qu'il soit vraisemblable ou non.

Lors de la conférence des commandants en chef, du 23 Novembre 1939. HITLER disait à ses conseillers militaires les plus proches :

"Dans le fond, ce n'est pas pour qu'elles restent inactives, que j'ai recréé les forces armées. La détermination d'agir était toujours ancrée en moi. Tôt ou tard, je voulais résoudre ce problème. Il advint cependant, par la force des choses, que le sort est tombé tout d'abord sur l'Est".

N'est-ce pas là une preuve que HITLER ne dissimulait pas ses plans criminels aux grands chefs militaires de l'Allemagne hitlérienne.

Encore plus convaincants dans ce sens sont les documents d'opérations du commandement allemand, qui exposent cyniquement les criminelles visées d'agression du gouvernement hitlérien.

Dans la directive de HITLER en date du 30 Mai 1938, relative à la réalisation du plan "GRUEN", qui prévoyait la main-mise sur la Tchécoslovaquie, on pouvait lire :

"C'est ma décision inébranlable d'abattre la Tchécoslovaquie dans l'avenir le plus proche par une seule opération militaire".

"Le moyen le plus favorable au point de vue militaire et politique sera un coup porté avec la rapidité de l'éclair, qui sera provoqué par un incident quelconque qui aura défié l'Allemagne dans la forme la plus catégorique et qui justifiera moralement les mesures militaires qui seront prises, ne serait-ce qu'aux yeux d'une partie de l'opinion publique mondiale".

Ou bien, la directive en date du 27 Mars 1 941 sur la conquête de la Yougoslavie, qui stipulait :

"Même dans le cas où la Yougoslavie ferait une déclaration de loyauté, il faudra la considérer comme un ennemi et par conséquent l'abattre aussi vite que cela sera possible".

Cette vérité cynique atteint son point culminant dans les documents allemands d'opérations militaires ayant trait aux préparatifs à l'agression contre l'URSS.

.../..

SP/30.

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

H0652-0125

Dans une circulaire de l'OKW relative aux territoires spéciaux, en date du 13 Mars 1941, c'est-à-dire bien antérieure à l'agression contre l'URSS, il était tout bonnement indiqué :

"Les territoires russes qui seront occupés au cours de la campagne devront, dès que le permettront les opérations militaires, être transformés, selon les instructions spéciales qui paraitront à cet effet, en Etats dotés de leurs propres gouvernements".

Dans les "instructions relatives à la propagande dans la région "Barbarossa" publiées par l'OKW en Juin 1941, il était prévu que "il ne fallait pas, pour l'instant, faire de propagande au sujet du démembrement de l'Union Soviétique".

Enfin, le document n.21 , en date du 18 Décembre 1940, enregistré sous le nom de "plan Barbarossa", déclarait :

"Le but final de l'opération est de se retrancher de la Russie asiatique sur une ligne Archangelsk-Volga".

L'ancien Général-Feldmaréchal de l'Armée allemande, Friedrich PAULUS, a donné ici, devant le Tribunal, une explication complète de ce "but final" poursuivi par l'Allemagne hitlérienne dans sa guerre contre l'Union Soviétique, et qui était connue de tous les commandants des forces armées allemandes.

Une preuve non moins éclatante en est apportée par un ordre de l'ancien commandant de la XIème Armée allemande, le Général-Feldmaréchal von MANNSTEIN, ordre qui a été lu au Tribunal par mon collègue américain et dans lequel MANNSTEIN, tout en exposant les buts politiques de la guerre contre l'Union Soviétique dans l'esprit des directives de HITLER, informe ses subordonnés, d'une manière non équivoque, que le but de l'agression contre l'URSS consiste à y exterminer le système de gouvernement existant.

Les paroles du Général hitlérien von MANNSTEIN sonnent mal lorsqu'il déclare après cela qu'il n'était qu'un soldat et qu'il n'était pas au courant de la politique du Gouvernement hitlérien.

Ces ordre montre que les généraux n'étaient non seulement au courant des buts politiques de la guerre, mais qu'ils leur donnaient aussi leur entière approbation. Il est certain qu'il n'en pourrait être autrement.

.../..

H0652-0126

B.- Participation directe à ce crime de l'Etat-Major général allemand.

Il est certain qu'il existait dans l'Allemagne hitlérienne une structure spécifique de la machine militaire. De concert avec l'OKW agissaient également l'Etat-Major des forces de terre ainsi que les Etats-Majors des forces aériennes et de la marine de guerre.

Les Etats-Majors des différentes sortes d'armes élaboraient, chacun dans le domaine de sa compétence, les parties correspondantes des plans généraux d'agression de l'Allemagne hitlérienne, et c'est l'OKW qui coordonnait et centralisait ce travail des diverses sortes d'armes.

Dans la mesure où le rôle décisif dans l'exécution des plans d'agression incombait aux troupes de terre avec leurs innombrables et puissantes formations blindées, la place prépondérante dans la préparation des mesures d'agression du Gouvernement hitlérien était occupée, naturellement, par l'Etat-Major général allemand.

Un rôle non moins actif était joué par l'Etat-Major général allemand dans la préparation d'autres plans d'agression de l'Allemagne hitlérienne.

L'ancien général allemand Walter WARLIMONT, l'adjoint de l'accusé JODL, a déclaré dans ses dépositions du 13 Novembre 1945:

"Cette directive " Barbarossa" naquit de la même façon que d'autres directives similaires. Pour commencer, un rapport sur les plans d'opérations du commandant en chef des forces de terre fut remis à HITLER."

Il ne peut y avoir aucun doute que dans l'élaboration des plans criminels d'agression le rôle décisif était joué par l'Etat-Major général allemand de même que par l'OKW.

C.- Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité

Les forces armées allemandes et leurs chefs accomplissaient, séparément ou en collaboration avec les organismes policiers allemands, des atrocités innombrables dans les territoires occupés.

.../..

SP/32.

30 Aout 1946. 16hs-17hs.

H0652-0127

Une simple énumération des preuves documentaires dévoilant les atrocités commises par les accapareurs germano-fascistes dans les territoires occupés aurait demandé beaucoup trop de temps.

H0652-0128

Pour cette raison, je ne me référerai qu'à des preuves isolées, confirmant que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité étaient commis par les forces armées allemandes d'une façon suivie et sur une vaste échelle, qu'ils étaient organisés à l'avance et que tous les maillons de la machine de guerre allemande y ont participé, du Feldmaréchal au simple soldat.

Il me suffit de se rappeler l'ordre de l'accusé Keitel dn date du 13mai 1941 sur le fonctionnement de la justice militaire dans la région "Barbarossa" et sur les mesures spéciales pour l'armée qui devaient appliquer "les mesures les plus extrêmes"; pour cela, les officiers allemands obtenaient le droit de fusiller sans jugement et on établissait l'impunité des militaires allemands pour les crimes commis contre les populations pacifiques.

Ou bien l'ordre de ce même accusé Keitel, en date du 16 septembre 1941, par lequel il prescrivait aux troupes allemandes de tenir compte du fait que la vie d'un homme dans les pays en question ne vaut absolument rien, et que l'on ne peut sévir que par l'application d'une cruauté exceptionnelle.

On pourrait également citerl'ordre de l'OKW sur l'extermination des commissaires soviétiques prisonniers, sur le marquage des prisonniers de guerre soviétiques ; l'ordre de l'accusé Goering sur l'extermination des aviateurs alliés capturés, sur le pillage des territoires occupés, et la déportation des populations pacifiques aux travaux forcés en Allemagne, l'ordre de l'accusé Doenitz interdisant de porter secours aux équipages des naviers en détresse, l'ordre de l'ancien général-Feldmaréchal Reichenau, sur le "comportement des troupes à l'Est", ainsi que de nombreux autres ordres semblables.

Tous, ils ont acquis maintenant un sens péjoratif. Ces ordres criminels ne restèrent pas des ordres sur papier,

H0652-0129

comme certains témoins se sont efforcés de le démontrer ici, comme von Brautschitch ou von Mannstein. Avec une ponctualité bien allemande, ils étaient mis en pratique.

Le Tribunal a entendu la déposition du témoin Walter Schreiber, ancien général-major du service médical de l'armée allemande.

Schreiber, bactériologue distingué, a parlé des plans des conspirateurs hitlériens tendant à utiliser comme arme de guerre le mortel bacille de la peste. Il a exposé comment ce crime a été organisé et réalisé, dont les inspirateurs ont été le Haut Commandement allemand et l'Etat-Major allemand, les accusés Hermann Goering et Wilhelm Keitel.

Seule l'avance des éléments de l'Armée Rouge vers les frontières allemandes, fit échouér ce plan criminel de la clique guerrière d'Hitler, plan dont la réalisation menaçait de causer de nouveaux maux effroyables et de décimer l'Europe tout entière."

Le Gouvernement totalitaire hitlérien a largement utilisé la coopération de ses différents rouages et ce n'est pas par hasard qu'une attention spéciale a été accordée à la coordination de l'appareil militaire dans l'Allemagne hitlérienne, avec d'autres organisations gouvernementales.

L'OKW était représentée dans de nombreux ministères allemands par ce qu'on a appelé les officiers de liaison ; en même temps, de nombreux ministères avaient leurs représentants dans l'OKW.

Une telle coopération a été tilisée d'une façon particulièrement étendue dans l'activité des autorités allemandes militaires et civiles dans les territoires occupés.

Mais, si les chefs hitlériens, sous le poids des convictions ont dû reconnaître leurs rapports avec le Ministère des Affaires Etrangères ou le Ministère desTerritoires de l'Est, par exemple, ils refusent catégoriquement

H0652-0130

cependant de reconnaître leurs rapports avec la police d'Etat allemande et les SS. Et ceci est compréhensible. Cependant, l'existence de tels rapports aurait, à elle seule, dévoilé leur participation à de nombreuses atrocités dans les territoires occupés.

C'est pourquoi je considère de mon devoir de prouver l'existence de rapports criminels entre le commandement militaire allemand et la police d'Etat secrète et d'autres organisations de police.

Les débuts de ces rapports remontent à une période bien antérieure à l'égression de l'Allemagne hitlérienne contre l'Union Soviétique.

L'ordre relatif aux territoires spéciaux , promulgué par l'OKW le 13 mars 1941, et signé par l'accusé Keitel, prévoyait la nécessité d'une action coordonnée dans les territoires occupés entre le Reichsfuehrer SS et le Commandement de l'Armée.

Les témoins Walter Schellenberg et Otto Ohlendorf, anciens dirigeants du SD du Reich, ont déclaré au cours de leurs dépositions devant le Tribunal, que déjà au mois de mai 1941;en exécution avec des directives de l'OKW, le général Wagner représentant de l'OKH et Heydrich, chef de la police de la sécurité et du SD, arrivèrent à un accord qui prévoyait l'organisation et l'échelonnement de l'act ivité au sein des forces armées allemandes, des groupes opératifs spéciaux de la police et du SD.

Au cours du contre-interrogatoire devant le Tribunal du témoin von Brauchitsch, ce dernier confirma qu'il fut informé de ces pourparlers entre Wagner et Heydrich.

L'existence et le caractère même de l'activité des groupes d'opérations de la police de Sécurité et du SD au sein des forces armées allemandes, sont confirmés par une série de preuves documentaires.

Le rapport du groupe d'opérations "A" de la Police

H0652-0131

de Sécurité et du SD, sur la situation du 15.10.41 , indiquait :"Il s'agissait d'établir au plus vite un contact personnel avec les chefs d'armée, et le Commandant-en-Chef de l'arrière. On peut noter que les relations avec l'armée se sont avérées comme étant en général bonnes, et dans certains cas excellentes, presque cordiales comme par exemple avec le commandant du groupe blindé, le colonel-général Hoeppner" Et plus loin :

" Dès le début de l'offensive à l'Est, il devint clair que le travail spécial de la Police de Sécurité devait s'étendre non seulement aux régions des arrières, mais aussi aux zones principales de combat."

Il ressort de la lettre du bourreau Kube, Commissaire Général pour la Russie Blanche, datée du 1er novembre 1941, danslaquelle lui-même s'indigne de l'activité criminelle des formations policières dans la ville de Sloutsk, que le 11ème Bataillon de Police qui commettait des fusillades en masse de Juifs dans cette ville, se trouvait sous les ordres directs des chefs militaires.

Les ordres de Goering, Doenitz, Jodl, Keitel et l'accord criminel de Wagner et de Heydrich, les ordres de Reichnau et de Mannstein ont laissé une trace sanglante vers les atrocités innombrables des troupes allemandes et les groupes d'opérations de la police de sécurité.

Le sang de millions de victimes innocentes souille non seulement les mains du soldat allemand Knittel et du sergent-chef Kurt, mais aussi celles des Feldmaréchaux de l'armée allemande.

La machine de guerre hitlérienne, dirigée par le Haut-Commandement des forces armées et par l'Etat-Major général allemand était la force décisive avec le concours de laquelle étaient conçus et réalisés tous les plans criminels d'agression du Gouvernement hitlérien, tous les crimes de guerre, et tous les crimes contre l'humanité.

FP/5
30/8/46
I7 à 17 H.30

Le Haut-Commandement allemand et l'Etat-Major général llemand s'avéraient ainsi comme étant l'une des organisations les plus importantes pour l'exécution du complot criminel de la clique hitlérienne, et les chefs suprêmes des forces armées allemandes, comme les participants actifs de ce complot.

A la suite du procès, je considère que le caractère criminel de cette organisation militaire est pleinement démontré.

Je passe à la dernière des organisations, susceptibles d'être déclarées criminelles, au Reichsregierung, au "Cabinet du Gouvernement", qui occupait une place prépondérante au sein du système de la dictature fasciste.

L'appendice "C" de l'acte d'accusation contient une liste détaillée des personnes ayant fait partie du Gouvernement et à qui, par conséquent, incombe la responsabilité des crimes commis par les Hitlériens, crimes énumérés aux chapitres premier, deuxième, troisième et quatrième de l'Acte d'Accusation.

Pendant neuf mois, le Tribunal a examiné les preuves des crimes monstrueux commis par les nazis. Nous avons entendu ici quels furent les crimes de la police et de la Wehrmacht, des SS et de la Gestapo, des gauleiters et des commissaires du Reich pour les territoires occupés, ceux de divers Fuehrer et leiter. Et nous pouvons déclarer de la daçon la plus catégorique que l'uniformité et l'analogie des crimes, l'unité des moyens et des méthodes de leur exécution, prouvent que ces crimes étaient dirigés et accomplis par les instructions d'un seul et même organisme central. Les traces de tous ces crimes innombrables et variés mènent à la bande des conspirateurs fascistes et au criminel gouvernement hitlérien.

Sous ce jour, les déclarations de la défense et des accusés, qui tendent à prouver que sous Hitler, le Co...

H0652-0133

le Conseil des Ministres n'était qu'un organisme purement technique, dépourvu de tout pouvoir réel, s'avèrent tout à fait peu convaincantes. En fait, les ministres, non seulement tranchaient eux-mêmes les questions soumises à leurs compétence mais étaient également, les exécutants de la volonté d'Hitler. Mais il est également vrai, que la décision finale des débats et des conférences officiels ou officieux était prise par Hitler, Mais on ne peut en même temps omettre le fait que chaque ministre hitlérien a été dans son ministère et par ses conseils, par les documents, qu'il soumettait, par ses projets de lois et de décrets, avait une infouence réelle sur les décisions que prenait Hitler au sujet des questions ayant trait à l'activité de plusieurs ministères. De même, il est impossible de ne pas compter avec le fait que la volonté de Hitler correspondait entièrement aux points de vue personnels et aux convictions de ses ministres. Ces derniers étaient indispensables à Hitler dans la même mesure où lui, Hitler, leur était nécessaire. Goering, Frick, Rosenberg, Neurath, Speer Funck et d'autres sont inconcevables sans Hitler, de même que Hitler est inconcevable sans eux. Sous la direction de Hitler, ils participaient activement à l'élaboration du complot fasciste et chacun d'entre eux, dans le rôle qui lui incombait, selon le plan criminel (qui déterminait l'activité de tous les ministères sans exception) exécutait ce plan d'une façon consciente et active.

Etant les dirigeants des ministères correspondants de l'Allemagne hitlérienne - des finances, de l'économie, de la justice, des voies de communications, etc... - ils jouissaient, au cours de la période 1933-1945, de toute la plénitude du pouvoir législatif, exécutif, administratif et politique. Et ce pouvoir, ils l'utilisèrent à l'exécution des plans criminels d'invasion des territoires d'autrui, à l'extermination des races et des peuples, à l'établissement de leur suprématie dans le monde. En

H0652-0134

Et , pour faciliter l'exécution de ces plans criminels, ils commencèrent par s'emparer et par conserver au moyen de mesures draconiennes leur pouvoir sur le peuple allemand et sur son gouvernement;

La marée de la terreur fasciste a déferlé sur l'Allemagne encore avant l'arrivée de Hitler au pouvoir elle s'accurt particulièrement après que ce dernier devint Chancelier en 1933 et les accusés Frick, Papen et Neurath, ministres du Gouvernement du Reich. Profitant de ce qu'ils faisaient partie du Gouvernement, ces ministres fascistes ont entièrement sanctionné la terreur des SA du Parti nazi et préparèrent la prise du pouvoir ultérieure, en se servant pour cela de l'incendie du Reichstag organisée par l'accusé Goering.

Sitôt après la prise du pouvoir par les fascistes, le 24 mars 1933, une loi sur "la défense du peuple et de l'Etat" paraît qui donne au Gouvernement du Reich aussi bien qu'au Reichstag, le pouvoir législatif.

Le 26 Mai 1933, le Gouvernement du Reich publie un décret sur la confiscation des biens des organisations communistes et à partir du 14 juin de la même année, les biens des organisations sociales-démocrates sont confisqués. Le 1er décembre 1933, le criminel Gouvernement du Reich publie, sous la signature de Hitler et de l'accusé Frick, la loi sur la "garantie de l'unité du Parti et de l'Etat."

Tout en poursuivant la liquidation des institutions démocratiques, le Gouvernement du Reich, par une li, sur "la reconstruction du Reich", supprime en 1934 les élections démocratiques aux institutions représentatives centrales et locales. Le Reichstag est transformé par les fascistes en une institution qui n'a plus aucune signification pratique.

Par une loi en date du 7 avril 1933, et d'autres

H0652-0135

tous les fonctionnaires de l'Etat, y compris les juges, qui avaient été convaincus de sentiments anti-fascistes ou qui avaient ~~xxx~~ appartenu aux organisations de gauche, ainsi que les juifs, furent relevés de leurs fonctions et remplacés par des fascistes. Conformément aux "principes de base de la loi allemande sur les fonctionnaires" en date du 26 janvier 1937, "les rapports intérieurs du fonctionnaire avec le Parti sont une des condit ons nécessaires à sa nomination.... le fonctionnaire doit exécuter la volonté de l'Etat national-socialiste, dirigé par la NSDAP."

La nazification complète de l'appareil du pouvoir gouvernemental en Allemag e a permis aux conspirateurs hitlériens de s'en servir ultérieurement comme d'une arme obéissante pour la réalisation de tous leurs plans criminels.

Afin d'inculquer l'idéologie fasciste et de tromper le peuple allemand, le Gouvernement hitlérien prend une série de mesures. Le ler mai 1934, il crée le Ministère de l'Education qui se voit confier la tâche d'éduquer les étudiants dans l'esprit du militarisme, de l'intolérance raciale et d'une conception de la réalité, déformée par les idées délirantes du fascisme.

Les tâches de cet ordre étaient également accomplies par le chef du Reich à la Jeunesse et par les organismes qui étaient sous ses ordres.

La liberté de l'individu, de la parole et de la presse est supprimée. Tous les syndicats libres sont également supprimés, leurs biens sont confisqués et la majorité de leurs dirigeants jetés dans les prisons.

Afin d'écraser par la terreur toute opposition, le Gouvernement crée la Gestapo et les camps de concentration. Sans jugement et sans la présentation de preuves concrètes quelconques des centaines de milliers de personnes sont arrêtées et exterminées sur la seule suspicion de senti-

H0652-0136

ments anti-fascistes.

La Défense s'efforce deprouver que les membres du Gouvernement du Reich n'ont pas participé à la publication des lois infâmes de Nuremberg, ni à la discrimination raciale des juifs. Et cependant, les lois de Nuremberg contenaient des instructions spéciales à deux membres du Gouvernement du Reich, à Hess et à Frick d'élaborer et publier les décrets complémentaires pour développer ces lois. Et ces lois furent publiées par Hess et par Frick.

Ce même Frick, de concert avec Funk, agissant sur les ordres de Goering, publiait le 3 décembre 1938 les décrets sur "la liquidation des biens juifs", et d'autres lois.

Dans tout Etat, le Gouvernement est responsable de toutes les lois promulguées dans la période où il se trouvait au pouvoir.

Le Tribunal a eu la possibilité d'examiner en détails toute l'activité du Gouvernement hitlérien, dirigée dans le sens de la préparation et du déclenchement d'agressions. Il ne m'est pas indispensable de parler à nouveau des agressions contre l'Autriche et la Tchéco-Slovaquie en 1938-1939, de l'attaque contre la Pologne, la Yougoslavie, l'Union Soviétique. De nombreux documents versés au Tribunal confirment que du côté du Gouvernement hitlérien tout avait été fait pour conserver sous contrôle allemand les territoires envahis de France, de Pologne, de Tchéco-Slovaquie, de Yougoslavie, de Norvège, de Hollande, de Belgique, ainsi que des parties du territoire de l'URSS. Seuls les puissants coups de boutoir de l'Armée Rouge et des armées des Gouvernements alliés ont empêché les conspirateurs fascistes de réaliser ces plans criminels.

L'activité du Gouvernement hitlérien avait mené à une guerre qui a emporté des millions de vies humaines et apporté des dommages matériels incalculables, ainsi que des souffrances incommensurables à de nombreux peuples.

FP/IO
30/8/46
I7 à 17 H.30

H0652-0137

Le Gouvernement hitlérien est responsable également de tous les crimes de guerre et de tous les crimes contre l'humanité qui furent perpétrés par les troupes et les autorités allemandes au cours desopérations militaires. De nombreuses preuves présentées au Tribunal ont démontré d'une façon suffisamment claire quel'Allemagne Hitlérienne se préparait à mener la guerre de la façon la plus impitoyable, avec un mépris total des lois et des usages de la guerre.

Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité étaient perpétrés non seulement à l'égard des forces armées des peuples épris de liberté. unis contre l'agresseur fasciste, mais aussi contre les populations civiles pacifiques et innocentes. Encore avant l'agression perfide contre l'Union Soviétique, le Gouvernement de l'Allemagne hitlérienne avait soigneusement élaboré les plans d'une extermination monstrueuse de l'élite des populations soviétiques.

Le rapport publié à son époque par la Commission extra ordinaire d'Etat sur les atrocités germano-fascistes dans les villes de Novgorod, Stavropol, Orle, Stalino, Smolensk Kiev, ainsi que dans d'autres villes, a établi l'existence d'un système approfondi prémédité d'extermination en masse par l'occupant germanique des prisonniers de guerre et des paisibles citoyens soviétiques.

Tous les accusés, membres du Gouvernement hitlérien, ont affirmé en hypocrites, qu'ils n'avaient soi-disant rien su jusqu'au procès actuel des atrocités inouies commises par les Hitlériens dans les camps de concentration, de l'arbitraire sauvage des SS, de la conduite scandaleuse des autorités allemandes dans les territoires temporairement occupés par elles. Mais toutes ces affirmations sont évidemment fausses.

H0652-0138

Chaque Allemand était au courant de ces faits dans une certaine mesure. Les radios du monde entier les avaient annoncés.

Les atrocités révoltantes des autorités allemandes perpétrées à l'égard des prisonniers de guerre et des paisibles citoyens soviétiques ont été portées à la connaissance du monde entier par les rapports du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S., V.M. MOLOTOV, en date du 25 Novembre 1941 et du 27 Avril 1942. Et malgré le fait que la violation des exigences les plus élémentaires du Droit international et de la morale humaine, admises par l'Armée allemande et par les autorités allemandes, étaient commues au Gouvernement du Reich par les rapports dont je viens de parler, la violation des lois et usages de la guerre s'est poursuivie cependant en 1943-45.

Tous ces crimes étaient donc accomplis avec le consentement et selon les indications directes du Gouvernement hitlérien.

Et ROSENBERG n'avait-il pas reçu une note de service de LAMMERS indiquant qu'en ce qui concernait les prisonniers de guerre soviétiques, la Convention de Genève n'était pas en vigueur ?

Une circulaire portant la signature de l'accusé BORMANN n'avait-elle pas été envoyée aux ministres par la Chancellerie du Parti avec une directive sur le traitement cruel et les brimades à l'égard des prisonniers de guerre soviétiques.

Le Ministère de l'Intérieur, la Direction centrale de la Sécurité du Reich, la Gestapo, les prisons

H0652-0139

et les camps de concentration n'étaient-ils pas des organes du Gouvernement allemand ?

Il doit être rendu entièrement responsable des crimes commis par ses organes gouvernementaux fascistes.

Les membres du Gouvernement hitlérien ont tenté par tous les moyens de nier leurs rapports avec les SS et, après avoir été confondus, ils ont inventé chaque fois de nouvelles versions les unes plus mensongères que les autres.

ROSENBERG, FRANCK, NEURATH, FRICK, RIBBENTROP et d'autres ministres étaient des généraux SS.

Et cela n'avait certainement pas seulement une signification de pure forme, ce dont on peut se convaincre en lisant la lettre de l'accusé RIBBENTROP à HIMMLER en date du 22 Juillet 1940, versée au Tribunal par le Ministère public soviétique.

Le Ministre ROSENBERG s'est efforcé à convaincre le Tribunal qu'il ne savait également rien des ordres monstrueux du ministre HIMMLER, mais c'est justement HIMMLER qui, lorsqu'il prescrivait le 7 Septembre 1943 aux Führer SS et SD de procéder, de concert avec le Haut Commandant des Forces Armées, à la dévastation totale des régions ukrainiennes, lorsqu'il proposait "qu'il ne reste pas un seul homme, une seule tête de bétail, un seul quintal de blé ni une seule voie ferrée, qu'il ne reste pas une seule maison intacte, pas une seule mine que l'on puisse exploiter au cours de plusieurs années à venir, pas un puits qui ne soit empoisonné" a pris des dispositions spéciales... afin que le Ministre du Reich pour les territoires occupés de l'Est, ROSENBERG, soit informé de cet ordre.

H0652-0140

FP/I3
30/8/46
I7 H. à I7H.30

Le Ministre GOERING a adressé le 8.4.40 "aux autorités supérieures du Reich" une directive criminelle sur le "traitement des ouvriers et ouvrières civiles de nationalité polonaise travaillant dans le Reich".

Le Ministre FRANCK, comme il l'a noté plus d'une fois dans son journal personnel, recevait des directives de GOERING sur la déportation en esclavage allemand, par n'importe quel moyen, de centaines de milliers de Polonais.

Le Ministre SPEER, ROSENBERG, KEITEL, FUNK SEYSS-INQUART et d'autres ont été confondus devant le Tribunal d'avoir donné et élaboré des mesures relatives à l'utilisation de la main d'oeuvre forcée parmi les prisonniers de guerre et les citoyens pacifiques des territoires envahis par les Allemands.

C'est le ministre ROSENBERG lui-même qui a approuvé les mesures prises par le groupe d'armée "Centre" relatives à la déportation de 40 à 50.000 enfants âgés de 10 à 14 ans qui devaient être pris dans les territoires soviétiques et envoyés en Allemagne.

Ces exemples ne témoignent-ils pas des crimes du Gouvernement hitlérien ?

Il est documentairement établi que le pillage systématique et organisé des territoires accaparés par les Allemands était mené conformément aux directives officielles et aux indications du Gouvernement hitlérien et de certains de ses membres. Les directives du ministre GOERING sur le pillage méthodique des territoires soviétiques occupés (c'est ce qu'on appelle "le dossier vert de GOERING"), l'activité des bandits, de l'Einsatzstab et du "bataillon spécial" des ministres ROSENBERG et

H0652-0141

RIBBENTROP qui pillaient les valeurs culturelles et les monuments d'art, les activités des ministres FUNK et SPEER ne sont-elles pas suffisantes pour en déduire la participation du Gouvernement hitlérien au pillage des territoires envahis ?

Le Gouvernement du Reich allemand est responsable du pillage des biens de l'Etat, des biens communautaires et privés, de la destruction et pillage des valeurs culturelles dans les territoires temporairement occupés par les hitlériens, les dommages subis par l'U.R.S.S.

H0652-0142

B. P.15
30.8.1946
17) 17 h.30

.... seule du fait de l'occupation, s'élèvent à la somme de 679 milliards de roubles.

Les membres du Gouvernement du Reich sont responsables de la germanisationforcée des régions occupées par les Allemands. Ce sont justement les ministres du Reich Goering, Frick, Hess, Lammers qui ont signé l'Ordre d'incorporer au Reich quatre provincesoccidentales de la Pologne.

C'est bien le ministre Frick ;lui-même qui tout en donnant ses instrcutions au Gauleiter Rainer disait :

"... votre mission principale sera x'incorporer les nouvelles régions de la Carinthie yougoslave et e la Haute Carniole dansl'ensemble du Reich allemand... dcar sans la création d'un rempart d'Allemands dans ce pays toute l'oeuvre du Gouvernement aussi bonne soit-elle, croulera tôt ou tard...C'est à vous, macarade du Parti Rainer quincombe la tâche de germaniser denouveau totalement cette région.

il suffit de serappeler l'accord des ministres Ribb ntrop et Himmler sur l'organisation du servide de renseignements à l'étranger, l accord Himmler-Bormann avec le Ministre de la Justice, Schirach en date du 18.9.42 sur la réalisation de mesures policières spéciales, menées sur une grande échelle et relatives à l'extermination des juifs, des romanichels, des russes, des ukrainiens, despolonais, des tchèques, en tant qu'éléments si-disant associaux- le lettre du ministre Lammers en date du 4.6.1944 adressée au ministre Schirach, et portant sur l'impunité des coupables des assassinats

H0652-0143

d'agiateurs alliés au so; , la lettfe du ministr Keitel au ministre des affaires étrangères au sujet du traitement à infliger aux aviateurs alliés;-il suffit de se remémorer tout cela afin de pouvoir se représenter ce qui était un gouvernement de bandits.

Le 8 février 1938 Hitler avait créé un conseil secret desministres en indiquant ses fonctions par les paroles suivantes :"Pour me conseiller sur les fonctions questions de politique étrangère je créée le conseil secret."

En qualité de président du Conseil secret Hitler nommait Neurath et comme membres Ribbentrop, Goering, Hess, Goebbels, Lammers, Brauchitsch, Raeder, et Keitel,

Le 21 mai 1935 Hitler créait le Conseil pour a Défense du Reich.

Le 30 aout 1939 Hitler remaniait le Conseil pour la défense de l'Etat en conseil des ministres pour la défense du Reich allemand, en nommant comme président de ce conseil le ministre Goering et comme membres les ministres Hess, Frick, Funk, Keitel et Lammers.

de ce A la conférence du 23 Juin 1939 le Président du Conseil Goering soulignait que "le conseil pour la défense du Reich est un organisme de première importahce sur les questions de la préparationà la guerre", et que "les réunions du conseil de Défense sont convoqués pour prendre les décisions les plus immortantes".

Ce n'est pasla défense mais l'agression, les préparatifs aux guerres d'agression, qui étaient les tâ hes de ce Conseil.

H0652-0144

F.P.17
30.8. 1946
17 à 17 h.30

Aux préparatifs à la guerre, participaient non seulement les membres du Conseil duReich pour la défense ,mais aussi tous les autres ministres.

Ainsi, à la séance du Conseil du 23 Juin 1939 prenaient part aux cotés de Goering, de Funk, de Frick, de Himmler, de Keitel, et de Lammers, les ministres Schweering, Von Grossig,Dortmueller, et d'autres.

A cette conférence, on aprévu non seulement l'utilisation des prisonniers de guerre et des populations des territoires occupés dans l'industrie de guerre,mais aussi le travail des internés et prévu même le nombre des internés pendant la guerre.

Le procès-verbal de cette séance indique :

"Il est confié au délégué général à l"économie (c'est-à-dire à Funk) de déterminer le travail qui devra être accompli par l sprisonniers de guerre, ainsi que par ceux qui resteront dans les prisons, dans les camps de cont centration et aux travaux forcés.

Selon le Reichsfuehrer SS, il y aura au cours de le guerre une quantité infiniment plus grande d'internés dans lescampde concentration. Selon les données préliminaires, les ateliers à l'intérieur des camps de concentration vont employer 20.000 internés."

A cette conférence, on avaitmentionné les directives sur la coopération entre l'O.K.W, le délégué général à l'économie en date du 3 mai 1939,lors de la préparation des entreprises de l'économie militaire à la guerre. On avait discuté les projets d'une guerre totale, on avait entendu les rapports spéciaux du colonel Gerke, chef du dé-

H0652-0145

partement V de l'Etat-Major et ceux de Dortmueller ministre des voies de communic tions.

Tous les membres du Gouvernement du Reich étaient-ils tous au courant de ces décisions ? Il est certain que oui et cela ressort ne serait-ce que de la liste des destinataires à qui fut adressé le procès-verbal de la conférence du 23 juin 1939. Le procès-verbal de la conférence du conseil du Reich pour la défense a été envoyé : à l'adjoint du Fuehrer, au chef de la Chancellerie du Reich, au président du Conseil secret des ministres, au délégué au Plan de quatre Ans, aux ministresdes Affaires Etrangères, de la Justice, de l'Intérieur, de l'Education et de l'Enseignement national, de l'Economie, aux Ministres pour les questions religieuses, du Ravitaillement et de l'Agriculture, du Travaill des Finances, des Voies de Communications, des Postes, au directeur dela Reichsbank etc...

Le seul fait que la majorité des membres du Gouvernement du Reich s nt les accusés du procès-actuel, décide à l'avance la question de savoir quel ét it le caractère de cette organisation.

Je considère que la culpabilité du Gouvernement alemand hitlérien dans les crimes lesplus abominables est entièrement prouvée et qu'l doit être reconnu comme organisation criminelle.

Messieurs les Juges, pour la réalisation des crimes qu'ilsavaient prémédités les dirigeants du complit fasciste ont créé un s ystème d'organisation criminelle auquel était consacré

....

H0652-0146

mondiscours.

Actuellement ,ceux qui se sont donné pour la conquête du monde et de l'extermination des peuples attendent avec angoisse le verdict du Tribunal.

Et ce verdict devra frapper non seuleument les auteurs des sanglantes "idées" fascites,organisateurs principaux des crimes hitlériens,qui le trouvent au banc des accusés.

Votre verdict devra qtteindre également tout le systéme criminel du fascisme allemand,ce réseau complexeet vaste d'organisations du Parti,d'organisations gouvernementales et SS, d'organisations militaires qui ont directement mis en pratique les projets criminels des conspirateurs.

Sur les champs de batailles l'humanité a déjà rendu son verdict au criminel fascisme germanique.

Dans le feu des plus grandes batailles de l'histoire de l'humanité,l'héroique armée rouge et les vaillantes forces alliées ont non seuleument écrasé les hordes hitlériennes, mais ont instauré également les principes nobles et les élevés de la coopèration internationale,de la morale humaine,les ~~xxix~~ règles humanitaires de la vie encommun.

Le Ministère public a accompli son devoir devant le Haut-Tribunal ,devant la mémoire pure des vi ctimes innocentes et la conscience des peiples et enfin devant sa propre conscience.

Que la justice des peuples frappe;tous les les bourreaux fascistes,la justice équitable et sévére.